



PAUL DORNAIN

DE SANSON

A DEIBLER

ÉDITIONS
MIGNOLET ET STORZ
2, Rue Fléchier, PARIS IX^e

PHOTO & COMPOSITION HENRI MANUEL, PARIS

De Sanson à Deibler

MNP

Paul DORNAIN

14275
F 2 J 21

De Sanson à Deibler



MIGNOLET & STORTZ
2, rue Fléchier, 2
PARIS

PREFACE

LE BOURREAU : UN FONCTIONNAIRE COMME LES AUTRES

Il n'est pas de manuel d'histoire qui ne parle de Robespierre, de Fouquier-Tinville et qui ne mentionne la guillotine, cette fille monstrueuse de la Révolution. Aucun ne parle du bourreau.

Et pourtant, ce dernier qui devait voir successivement monter sur l'échafaud les Royalistes, les Girondins, les Hébertistes, les Robespierriéristes, les Montagnards et les « chargés de missions », celui qui guillotina Louis XVI après avoir été nommé par lui dans la charge qu'il occupait, Marie-Antoinette, Vergniaud, M^m Roland, Camille Desmoulins, Danton, Hébert, Robespierre et combien d'autres, pouvait et devait ressentir des impressions bien curieuses. Les grands hommes qui manèrent la

Terreur avec facilité surent-ils tous bien mourir et que dirent-ils?

Le bourreau est resté muet.

C'est que les préjugés le tenaient à l'écart de la vie publique.

Au cours du siècle dernier, on estima cependant que cet être qu'on fuyait, pensait et observait comme tout le monde. On essaya de savoir. Mais l'exécuteur des Hautes-Œuvres avait pris depuis trop longtemps l'habitude du silence. Et nous n'aurions rien connu de la vie de Sanson et rien su de celle de Deibler, si au cours des recherches qu'il opérait pour écrire un livre sur la guillotine, l'un de mes amis, chef de bureau au ministère de la Justice, n'avait découvert des documents qui, joints à ses souvenirs, devaient lui permettre d'accomplir la tâche qu'il s'était fixée.

La mort est venue interrompre son œuvre, et c'est, sans jeu de mots, en qualité d'exécuteur testamentaire que je la livre aujourd'hui, complètement terminée, au public.

J'eusse voulu donner à ce récit un caractère anecdotique qu'il ne possède point. Je crois que l'exactitude des faits en aurait souffert. J'ai donc conservé la forme primitive et l'on me permettra bien d'ajouter que si, on ne peut demander à un fonctionnaire de posséder une

sagacité d'observation qu'un journaliste n'a pas toujours, à plus forte raison, ne peut-on exiger de lui qu'il ait le talent d'un écrivain.

Mais la leçon qui se dégage des documents que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs est plus haute. Certes, la peine de mort en matière politique peut se comprendre et se justifier. Il y a des circonstances exceptionnelles. En est-il de même pour ce qu'on peut appeler le droit commun?

La Commission nommée par le ministère de la Justice pour étudier la refonte du Code Napoléon, s'est prononcée pour la suppression du bague et le maintien de la peine capitale. Qui niera le caractère odieux de cet assassinat légal? On a compris dans certains pays et notamment en Belgique qu'un délinquant et même un criminel pouvaient être des malades ayant besoin de soins.

En France, on veut conserver ce vestige des lois d'un autre âge, où s'inscrit en lettres rouges, la sanction sociale du talion.

Encore que les exemples ne soient pas toujours probants, il en est qui possèdent une force démonstrative évidente. Il est certain maintenant que Gorgulov, qui assassina M. Doumer, était un illuminé, un fou, comme Ravailac et Caserio.

Le jury de la Seine, dans des conditions qui seront jugées par l'histoire et manquant des éléments complets lui permettant de se faire une conviction, s'est montré impitoyable. Un matin de septembre 1932, à l'aube, le condamné fut réveillé par le pope et entendit la messe. Pendant qu'il récitait ses prières, a dit un assistant, Gorgulov était plongé dans un calme extatique, mais aussitôt qu'il y avait une interruption, il était ressaisi par l'angoisse de la mort, délirait et revenait à l'idée fixe qu'il avait exposée durant le procès : sauver la Russie du bolchevisme et susciter par le martyre qu'il subissait des adeptes qui iraient dans le monde pour diffuser le nouvel Evangile.

M^{me} Gorgulov qui vit aujourd'hui en Suisse et qui, au début de l'affaire, s'était montrée sévère pour son mari, avait compris, au cours d'une confrontation émouvante devant la cour d'assises, que son malheureux époux était fou.

— On n'abandonne pas un malade ! s'écria-t-elle et jusqu'à la fin, elle fut la consolatrice dévouée et crucifiée.

Elle a eu un enfant de celui qui est mort et dans son âme simple, elle a trouvé l'hommage qui pouvait réparer l'injustice commise. Sa fille portera le nom de celui qui expia sa

folie sur l'échafaud. Lourd héritage qui engage l'enfant, mais dont la mère, pour elle, ne s'effraie pas.

Le nom souillé est évidemment pénible à porter. Gorgulov était fou. Nul n'en doute à présent. Un orphelin, une femme dont la vie est à jamais brisée, voilà quelles sont les conséquences de la peine de mort.

Car, sans parler de ceux qui, suivant l'expression juridique, « expient » leur faute, qui est plus souvent celle de la société, de la mère, du milieu où ils ont vécu, il y a aussi leur famille. Les juristes qui se sont penchés sur les textes arides du Code Napoléon y ont-ils pensé ?

Voilà pourquoi le récit de la vie de ceux qui ont servi la « Veuve » était utile. Il est impartial, mais le lecteur y découvrira trop de raisons de dégoût, trop d'intrigues basses, où sont mêlées les sales histoires d'argent, pour hésiter un seul instant à se prononcer. Il y devinera la brutalité des aides, leur cynique inconscience, l'avidité du bourreau, la terrible agonie des victimes qui crient leur désespoir ou leur haine, en quelques mots, avant que le couperet ne leur enlève définitivement la parole. Il y verra aussi, que même pour l'exécuteur, la conception qu'il se faisait de son

rôle a changé. La justice de Dieu, qui a fait place à la justice royale est devenue plus simplement la justice humaine, si sujette à se tromper que les erreurs judiciaires ne se comptent plus. Là aussi le dogme de l'infaillibilité a disparu. Le bourreau l'a compris et a voulu être un citoyen comme tous les citoyens. Il n'exerce plus qu'un métier dont il se plaît à dire qu'il ressemble à tous les autres métiers, il n'est qu'un fonctionnaire comme les autres.

C'est en cette qualité que nous le déférons à l'opinion publique.

P. DORNAIN.

I

SOUVENIRS

Ce jour-là, comme d'habitude, la vieille domestique qui me sert depuis vingt ans, frappa à la porte de ma chambre et entra. Elle déposa d'abord sur la table le plateau chargé du petit déjeuner et alla à la fenêtre.

— Il fait beau, mais froid, monsieur, dit-elle.

Elle ouvrit les contrevents. La lumière glauque et les senteurs humides du jardin envahirent la chambre. Je n'avais qu'à étendre le bras pour trouver les journaux que Marie avait déposés à mon chevet. C'est une habitude que j'ai conservée du temps où j'étais rond-de-cuir, où je hantais les couloirs sombres du ministère de la Justice. Mais alors qu'aurefois, je me préoccupais surtout, en raison de mes fonc-

tions de chef de bureau, de l'actualité criminelle, je l'ai depuis longtemps reléguée au second plan. Parlez-moi de la politique mondiale, de la crise allemande, de la crise anglaise; j'ai sur tout et sur tous, des opinions que je crois sûres. Il arrive que des amis, des journalistes, viennent me rendre visite. Ils essayent de me faire évoquer des souvenirs. Mais je veux être de mon temps; je ne suis pas si vieux!...

J'ai soixante ans passés. C'est un bel âge. Mon fils me rappelle quelquefois, en souriant, que j'ai des petits-enfants. Cela me rajeunit. Ils viennent me voir le dimanche et me posent des questions indiscrettes.

— Dis grand-papa, tu l'as connu, M. Deibler?

Car ce sont des enfants modernes. Ils savent que l'histoire de l'Ogre et du Petit Poucet est une blague et que celle du Chaperon Rouge n'est qu'une fumisterie. Il leur faut autre chose; la réalité avec ses oripeaux sanglants les attire. Le visage du bourreau leur rappelle celui de Barbe-Bleue; mais un Barbe-Bleue tout habillé de noir et bien plus terrible que l'autre, puisqu'il tue sans distinguer, hommes, femmes ou enfants.

Je ne répons pas quand ils me question-

nent. Je vous l'ai dit : je ne veux pas vieillir; et vivre dans le passé, c'est avouer la déchéance proche.

Cependant, aujourd'hui, je me sens fatigué. Je paresserai donc au lit. Qui me presse?

Un filet de quelques lignes en première page des journaux a attiré mon attention :

« Georges Gauchet, l'assassin de M. Danenhoffer, le bijoutier de l'avenue Mozart, condamné à mort par les assises de la Seine, expiera son crime ce matin. On se souvient que Gauchet après sa condamnation avait refusé de signer son pourvoi en cassation et son recours en grâce. M^e Campinchi, contre le gré de son client, avait alors réclamé une commutation de peine et obtenu que onze jurés, sur les douze qui avaient condamné Gauchet à la peine capitale, s'associassent à son geste. La Commission des Grâces, réunie récemment donna un avis défavorable. Mercredi dernier, M^e Campinchi fût reçu par M. Doumer, Président de la République et tenta auprès du chef de l'Etat une ultime démarche. M. Doumer n'a pas cru devoir faire usage de clémence. »

Aubes tragiques, aubes sanglantes!

De combien d'exécutions capitales ai-je été le témoin!... Il me semble revoir encore les montants décharnés de la guillotine dresser

vers le ciel des bras désespérés. Le piétinement des hommes de loi dans les couloirs déserts, la masse immobile de celui qui va mourir, écrasée sur un pauvre lit de camp, et le fatidique : « Ayez du courage », qui résonne dans le silence de la cellule comme un glas, composent une scène de cauchemar dont mes nuits ont été longtemps angoissées.

J'étais alors employé au bureau des grâces, lorsqu'une femme que je nommerai pas, demanda à être reçue. C'était une personne d'une quarantaine d'années, au teint flétri et d'allure lasse. Son fils l'avait quittée à l'âge de seize ans pour courir l'aventure. Il avait d'abord été vaguement voyageur de commerce puis il avait perdu sa place. Il s'était mis à boire et avait trouvé des camarades paresseux comme lui. Une première faute l'avait conduit sur les bancs de la police correctionnelle. Une seconde fit tomber le sursis dont il avait bénéficié et nécessita son incarcération. Dès lors, il fut perdu. L'un après l'autre, il descendit les degrés de l'échelle sociale.

Un jour, on l'arrêta pour meurtre et il fut condamné à mort. La mère était devant moi implorante et désespérée. Oui, son enfant était coupable, mais, disait-elle : « C'est ma faute; j'ai été trop faible pour lui, trop bonne. Quand

il était petit, j'excusais toutes ses erreurs. Il apprit ainsi à nier mon autorité, à me mépriser. Quand il fut condamné, je n'osais pas le laisser dans la peine. Je lui procurai l'argent dont il avait besoin. Il me remercia en termes touchants, me promettant de ne pas recommencer. Mais, hélas! la liberté reconquise, je ne le voyais plus. Tout de même, monsieur, je ne saurais oublier qu'il est la chair de ma chair. Je sais ce que vous allez me dire. Il a commis un crime effroyable. Il a, pour le dépouiller, tué un homme et il a eu ensuite recours à un incendie pour détruire les traces du meurtre. Oui, c'est horrible; mais il est mon fils. Et la première coupable, c'est moi, la mère qui n'ai été qu'indulgente quand il fallait être forte. Je l'ai dit aux jurés, ils n'ont pas voulu m'entendre. Comprenez-moi, monsieur, et faites un rapport favorable pour que la grâce que je sollicite et que j'implore à genoux... »

La porte s'ouvrit à cet instant et un homme entra.

Il était de haute stature; son visage rond et froid se terminait par une barbiche en pointe dans laquelle il passait une main épaisse aux doigts noueux. Il avança vers moi et, jetant un

regard oblique vers la suppliante, il murmura, énonçant ses noms et qualités :

— Anatole Deibler, exécuteur des Hautes-Œuvres.

Ainsi le hasard, un hasard probablement unique, mettait en présence la victime et le bourreau. Car je ne pensais point à celui qui, dans sa cellule, attendait l'expiation terrible qu'il avait appelée par un geste homicide. Non, la vraie, la seule victime du verdict impitoyable des hommes était là, devant moi, pantelante de désespoir et d'angoisse, enveloppée dans une robe grise usagée, les cheveux blanchis par le chagrin et cachés — dernier geste d'une coquetterie qui s'ignore — par une toque de velours noir.

Le vieillard, sombre et triste, et la mère éplorée se regardèrent. Elle avait entendu le nom. Ses yeux grandis par l'angoisse trahissaient son effroi. Elle saisit cependant la main du bourreau — cette main qui devait donner la mort — et la trouva glacée comme la mort elle-même.

— Grâce!... murmura-t-elle.

Deibler devina-t-il? Il devint en tous cas très pâle et répondit :

— Je ne suis que l'exécuteur des lois.

Ainsi, d'un coup, marquait-il la différence

qui les séparait. La mère avait donné la vie. Lui, il donnait la mort. Aussi bien, la conversation prit-elle tout de suite une allure brève et dramatique qui est restée mot pour mot dans mon souvenir. La suppliante, changeant d'adversaire, changea d'arme.

Elle se nomma.

— Je suis la mère de celui que vous exécuterez peut-être.

— Ce n'est pas moi qui l'ai condamné.

— Osez-vous, après m'avoir vue, faire tomber sa tête?

— Il a tué.

Il était le représentant de la société impitoyable et chaque réponse avait le poids d'une sentence irrévocable : « Il a tué. » Mais lui, que faisait-il lorsque dans les nuits sinistres, il assemblait les bois de la mort? Cette sécurité absolue dans la mission qu'il avait reçue m'épouvantait.

Ce fut la mère qui recula. Lentement elle gagna la porte. Je ne devais plus jamais la revoir. Huit jours plus tard, la tête de son fils tombait sur l'échafaud.

Souvenirs, souvenirs! Ils sont là, sanglants, qui me pressent. Evocations terribles, réminiscences âcres, je vous ai longtemps éloignées. Et voici qu'elles reviennent en rangs pressés,

bataillon épouvantable. J'y cède enfin, avide d'une paix qui m'a fui. Vous vouliez le savoir. L'Ogre, le Barbe-Bleue qui troubla notre enfance, il vit là, tout près, dans une tranquillité familiale qu'on pourrait lui envier. Il n'est pas méchant, un peu pointilleux, peut-être. Ses aides, ses enfants l'entourent de respect. Il le mérite, certes.

Je vous entends; j'ai gardé trop longtemps le silence. Vous voulez tout savoir. Eh bien! je parlerai.

Vous saurez tout.

Mais avant de passer à l'étude de la vie de Deibler, de celle de ses ancêtres, il n'est pas inutile de marquer les analogies frappantes qui existent entre sa race et celle des Sanson, qui furent d'abord les exécuteurs de la volonté royale, et ensuite les serviteurs de la loi. Les uns et les autres ont été dominés par la guillotine, toute leur existence a été remplie par cette silhouette de cauchemar que l'un des Sanson — le dernier — appelait la « sirène de la mort légale ».

II

LA GUILLOTINE

Le 10 octobre 1789, l'Assemblée constituante était saisie d'une proposition en six articles de M. le D^r Guillotin, député de Paris. Cette proposition énonçait d'abord que le préjugé d'infamie qui rejaillissait sur la famille d'un condamné ne devait plus exister. Que si l'on admettait ce principe, la confiscation des biens ne pouvait plus être prononcée, que l'égalité devant la loi et devant les jurés serait complète et qu'enfin, la décapitation serait le plus grand supplice pouvant être appliqué.

On connaît la lenteur des travaux parlementaires. La Constituante oublia le projet de M. Guillotin jusqu'au 3 mai 1791, date à laquelle elle décréta enfin :

« Tout condamné à mort aura la tête tranchée. »

Notons que l'avis motivé sur le mode de décollation, rédigé par le D^r Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, mentionne qu'une machine semblable à celle qu'on proposait était en usage en Angleterre au xviii^e siècle. Voici d'ailleurs ce qu'écrivait l'éminent praticien dans son rapport :

« Le Comité de Législation m'a fait l'honneur de me consulter sur deux lettres écrites à l'Assemblée nationale, concernant l'exécution de l'article 3 du livre I du Code pénal, qui porte que tout condamné à la peine de mort aura la tête tranchée.

« Par ces lettres, M. le ministre de la Justice et le directeur du département de Paris, d'après les représentations qui lui ont été faites, jugent qu'il est de nécessité instante de déterminer avec précision la manière de procéder à l'exécution de la loi dans la crainte que si, par la défectuosité du moyen, ou faute d'expérience, et par maladresse, le supplice devenait horrible pour le patient et pour les spectateurs, le peuple, par humanité n'eût mission d'être injuste et cruel envers l'exécuteur.

« J'estime que les représentations sont justes et les craintes bien fondées. L'expérience

et la raison démontrent également que le mode en usage par le passé pour trancher la tête à un criminel l'expose à un supplice plus affreux que la simple privation de la vie qui est le vœu formel de la loi. Pour les remplir, il faut que l'exécution soit faite en un instant et d'un seul coup. Les exemples prouvent combien il est difficile d'y parvenir.

« On doit rappeler ici ce qui a été observé à la décapitation de M. de Lally : il était à genoux, les yeux bandés. L'exécuteur l'a frappé à la nuque. Le coup n'a point séparé la tête et on pouvait le faire. Le corps, à la chute duquel rien ne s'opposait a été renversé en avant et c'est par trois ou quatre coups de sabre que la tête a enfin été séparée du tronc : on a vu avec horreur cette hacherie, s'il est permis de créer ce terme.

« En Allemagne, les exécuteurs sont plus expérimentés par la fréquence de ces sortes d'expéditions, principalement, parce que les personnes du sexe féminin, de quelque condition qu'elles soient ne subissent point d'autres supplices. Cependant, la parfaite exécution manque souvent, malgré la précaution, en certains lieux, de fixer le patient assis dans un fauteuil.

« En Danemark, il y a deux positions et

deux instruments pour décapiter. L'exécution qu'on pourrait appeler *honorifique* se fait avec un sabre, le criminel à genoux, a un bandeau sur les yeux et les mains libres. Si le supplice doit être infamant, le patient lié est courbé sur le ventre et on lui coupe la tête avec une hache.

« Personne n'ignore que les instruments tranchants n'ont que peu ou point d'effet lorsqu'ils frappent perpendiculairement. En les examinant au microscope, on voit qu'ils ne sont que des scies plus ou moins fines, qu'il faut faire agir en glissant sur le corps à diviser. On ne réussirait pas à décapiter avec une hache ou couperet dont le tranchant serait en ligne droite. Mais avec un tranchant convexe comme aux anciennes haches d'armes, le coup asséné n'agit perpendiculairement qu'au milieu de la portion du cercle, mais l'instrument en pénétrant dans la continuité des parties qu'il divise a, sur les côtés, une action oblique en glissant et atteint sûrement au but.

« En considérant la structure du cou dont la colonne vertébrale est le centre, composé de plusieurs os dont la connexion forme des enchevauchures, de manière qu'il n'y a pas de point à rechercher, il n'est pas possible d'être

assuré d'une prompte et parfaite séparation en la confiant à un agent susceptible de varier en adresse par des causes morales et physiques. Il faut nécessairement pour la certitude du procédé qu'il dépende de moyens mécaniques invariables dont on puisse également déterminer la force et l'effet. C'est le parti qu'on a pris en Angleterre; le corps du criminel est couché sur le ventre entre deux poteaux barrés par le haut, par une traverse, d'où l'on fait tomber sur le cou la hache convexe au moyen d'un dé clic. Le dos de l'instrument doit être assez fort et assez lourd pour agir efficacement comme le mouton qui sert à enfoncer des pilotis; on sait que sa force augmente en raison de la hauteur d'où il tombe.

« Il est aisé de faire construire une pareille machine dont l'effet est inmanquable; la décapitation sera faite en un instant, suivant l'esprit et le vœu de la nouvelle loi. Il sera facile d'en faire l'épreuve sur des cadavres et même sur un mouton vivant. On verra s'il ne serait pas nécessaire de fixer la tête du patient par un croisement qui embrasserait le cou au niveau de la base du crâne, les cornes ou les prolongements de ce croissant pourraient être arrêtés par des clavettes, sous l'échafaud, cet

appareil, s'il est nécessaire, ne ferait aucune sensation et serait à peine aperçu.

« Consulté à Paris, le 7 mars 1792.

Signé : LOUIS.

« Secrétaire perpétuel de l'Académie de Chirurgie. »

Et le bourreau Sanson, consulté par le D^r Guillotin, répondit par la note suivante :

« Pour que l'exécution puisse se terminer suivant l'intention de la loi, il faut que sans obstacles, de la part du condamné, l'exécuteur se trouve encore très adroit, le condamné très ferme, sans quoi l'on ne parviendra jamais à terminer cette exécution avec l'épée... »

Sanson ajoute :

« A chaque exécution l'épée n'est plus en état d'en faire une autre, étant sujette à s'ébrécher. Il est absolument nécessaire qu'elle soit repassée et affilée de nouveau, s'il se trouve plusieurs condamnés à exécuter au même instant. Il faudra donc un nombre d'épées suffisant et toutes prêtes. Cela provoque des difficultés très grandes et presque insurmontables.

« Il est à remarquer que très souvent les épées ont été cassées en pareilles exécutions.

« L'exécuteur de Paris n'en possède que deux, lesquelles lui ont été données par le ci-

devant Parlement de Paris. Elles ont coûté 600 livres pièce.

« Il est à examiner que lorsqu'il y aura plusieurs condamnés qui seront exécutés au même instant, la terreur que présente cette exécution par l'immensité du sang qu'elle produit et qui se trouve répandu portera l'effroi et la faiblesse dans l'âme du plus intrépide de ceux qui resteront à exécuter. Ces faiblesses produiront un obstacle nuisible à l'exécution, les sujets ne pouvant plus se soutenir; si l'on veut passer outre, l'exécution deviendra une lutte et un massacre.

« A en juger par les exécutions d'un autre genre qui n'apportent pas à beaucoup près les précisions que celle-ci demande on a vu des condamnés se trouver mal à l'aspect de leurs complices, avoir au moins des faiblesses, la peur; tout cela s'oppose à l'exécution de la tête tranchée avec l'épée. En effet, comment supporter le coup d'œil de l'exécution la plus sanginaire sans faiblesse?

« Dans les autres genres d'exécutions, il était très facile de dérober ces faiblesses au public, parce que l'on n'avait pas besoin pour la terminer qu'un condamné reste ferme et sans terreur, mais dans celle-ci, si le condamné fléchit, l'exécution sera manquée.

« Peut-on être le maître d'un homme qui ne voudra ou ne pourra plus se tenir? »

Et le 25 mars 1792, la loi relative à la peine de mort et « au mode d'exécution qui sera suivi à l'avenir » était promulguée :

« L'Assemblée nationale, considérant que l'incertitude sur le mode d'exécution de l'article 3 du livre I du Code pénal suspend la punition de plusieurs criminels qui sont condamnés à mort; qu'il est très instant de faire cesser des inconvénients qui pourraient avoir des suites fâcheuses, l'humanité exige que la peine de mort soit la moins douloureuse possible dans son exécution, décrète qu'il y a urgence. »

L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète que l'article 3 du Code pénal, sera exécuté suivant la manière indiquée et le mode adopté par la consultation signée du secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, laquelle demeure annexée au présent décret; en conséquence, « autorise le pouvoir exécutif à faire les démarches nécessaires pour parvenir à ce mode d'exécution, de manière qu'il soit uniforme dans tout le royaume ».

Ainsi, si l'on se reporte aux déclarations de Sanson, la terreur n'eût pas été possible sans l'invention de la guillotine, car d'après le bour-

reau lui-même, les exécutions étaient pénibles, difficiles et très lentes. La nouvelle machine changea tout cela. La philanthropie des Constituants avait supprimé les supplices et toute l'horreur dont ils étaient entourés. La Convention allait faire du couperet l'objet de la vénération nationale et du patriotisme des âmes sensibles.

Dès que le décret avait été rendu, Røederer, procureur-syndic du département de Paris, avait écrit au ministère des Contributions publiques. Il lui demandait de faire prendre les pièces nécessaires pour la construction de la machine, telle que le D^r Louis en avait donné la description, et c'est au charpentier Guédan, ordinairement chargé de la fourniture des bois de justice que l'on s'adressa pour le devis. Le total s'élevait à 5.660 livres. Røederer en le communiquant au ministre, ajoutait que :

« L'un des motifs sur lesquels Guédan fonde sa demande est la difficulté de trouver des ouvriers pour des travaux dont le préjugé les éloigne, mais il s'est présenté des ouvriers qui ont offert d'exécuter la machine à un prix bien inférieur en demandant seulement qu'on les dispensa de signer un devis et témoignant le désir de n'être pas connus du public. »

Il y avait un condamné qui depuis plusieurs

semaines attendait son exécution. Il s'appela Pelletier et il fit remarquer à l'autorité combien la lenteur des procédés administratifs était cruelle en pareille circonstance.

On trouva enfin, un charpentier nommé Schmidt, qui se chargea de fournir une machine pour 305 francs, non compris le sac de peau destiné à recevoir la tête, soit 24 francs. C'est Schmidt qui emporta le marché. Il devait fournir un appareil pour chaque département. Le 15 avril, Sanson put procéder à l'essai de son nouvel instrument de travail. L'expérience réussit pleinement et on fixa l'exécution de Pelletier au 25 avril, en place de Grève.

Rœderer écrivit à Lafayette, commandant général de la Garde nationale :

« Le nouveau mode d'exécution, monsieur, « du supplice de la tête tranchée, attirera certainement une foule considérable à la « Grève et il est indispensable de prendre « des mesures pour qu'il ne se commette aucune dégradation à la machine? Je crois en « conséquence nécessaire que vous ordonniez « aux gendarmes qui seront présents à l'exécution de rester, après qu'elle aura eu lieu, « en nombre suffisant sur la place et dans les

« issues pour faciliter l'enlèvement de la machine et de l'échafaud.

« *Le procureur-syndic* : RŒDERER. »

Les journaux annonçaient la cérémonie funèbre :

« Le criminel qui doit aujourd'hui éprouver le premier effet de cette machine nouvelle, disait l'un d'eux, est Nicolas-Jacques Pelletier, déjà repris de justice, déclaré par jugement rendu en dernier ressort le 24 janvier dernier, au troisième tribunal criminel provisoire, dûment atteint et convaincu d'avoir, de complicité avec un inconnu, le 14 octobre 1791, vers minuit, attaqué dans la rue Bourbon-Ville-neuve, un particulier auquel ils ont donné plusieurs coups de bâtons, de lui avoir volé un portefeuille dans lequel était une somme de 8.000 livres en assignats...

« Pour réparation, le tribunal l'a condamné à être conduit place de Grève, revêtu d'une chemise rouge et à y avoir la tête tranchée, conformément aux dispositions du Code pénal. »

Une foule immense assista à cette inauguration. Elle en ressentit, semble-t-il, une certaine déception. Le spectacle manquait de couleurs et d'apparat.

On sait que la guillotine¹ fonctionna longtemps sur la place de la Révolution. Elle avait d'abord été dressée sur la place de la Bastille et le 25 prairial, an II, elle fût transportée à

1. C'est d'ailleurs à tort que l'on attribue au pauvre docteur Guillotin l'invention de la diabolique machine. Nos lecteurs qui ont déjà vu par ce qui précède qu'il n'en était rien, nous permettront ici une courte parenthèse.

Joseph-Ignace Guillotin était né à Saintes en 1738. Il professe d'abord en qualité de P. Jésuite au Collège des Irlandais de Bordeaux, puis il vient étudier la médecine à Paris. Lors de la convocation des Etats-Généraux, Guillotin fit paraître une brochure sous le titre de « Pétitions des habitants domiciliés à Paris et des six corps », où il demandait que la représentation du Tiers-Etat fut égale à celle des deux autres corps privilégiés. On le fit comparaître au Parlement où il défendit son point de vue avec bonheur. Paris l'envoya siéger à l'Assemblée Constituante où il concourut à la rédaction des *Droits de l'Homme*, fit partie de la Commission sanitaire chargée de veiller sur l'hygiène de la capitale. La refonte du Code Pénal lui permit de préconiser l'emploi de la guillotine pour l'application de la peine de mort. Il en avait probablement lu la description dans le Voyage en Italie du P. J. Labat. Carlier de l'Oise, qui était rapporteur donna un avis favorable. Et Guillotin, comme beaucoup d'autres, aurait fait connaissance avec « sa » machine, si, le 9 Thermidor n'avait ouvert les portes de la prison où l'ancien Constituant avait été enfermé. Il reprit alors l'exercice de sa profession de médecin, jeta les bases d'une Association, qui devait devenir l'*Académie de Médecine*, et propagea l'usage du vaccin.

Pour ce qui concerne la guillotine elle-même, notons que les Parisiens ont pu voir cet instrument de supplice bien avant 1789, dans une pantomime d'Audinot, ayant pour titre : *Les quatre fils Aymon*. Le P. Labat, dans son récit du voyage en Italie auquel nous faisons allusion plus haut et qui fut publié en 1730, dit que dans ce pays on use d'une machine spéciale pour les exécutions capitales et qu'on l'appelle *mannaja*. « Cet instrument, dit-il, est un châssis de 4 à 5 pieds de hauteur, d'environ 15 pouces de largeur dans son œuvre. Il est composé de deux montants d'environ trois pouces au carré, avec des rainures en dedans pour donner passage. Les deux montants sont joints l'un à l'autre par trois traverses à tenons et à mortaises, une à chaque extrémité et une

la barrière du Trône renversé, à l'autre extrémité de Paris. Elle y resta en permanence jusqu'au 9 thermidor. En six semaines on lui livra treize cents victimes. Le 10 thermidor, l'échafaud fut reconstruit place de la Révolution et à quatre heures de l'après-midi, Robespierre et vingt et un de ses amis y montaient, pour éternuer dans le panier de son. En trois jours, le 10, le 11, le 12, Sanson exécuta cent trois terroristes. La fatale machine fut ensuite transportée place de Grève et en

encore à quinze pouces au-dessus de celle qui ferme le châssis. C'est sur cette traverse que le patient pose son cou. Au-dessus de cette traverse, est la traverse mobile en coulisse qui se meut dans la rainure des montants. La partie inférieure est garnie d'un large couperet de 9 à 10 pouces de longueur et 6 pouces de largeur, très tranchant et bien aiguisé. La partie supérieure est chargée d'un poids de plomb de 60 à 80 livres. On lève cette traverse meurtrière jusqu'à un pouce ou deux près de la traverse d'en haut à laquelle on l'attache avec une petite corde; l'exécuteur ne fait que couper cette dernière et la coulisse, tombant à plomb sur le cou du patient le lui coupe net ».

Au début du XVII^e siècle, Jean d'Anton, historiographe de Louis XII, raconte ainsi le supplice d'un nommé Démétrius Justiniani :

« A l'année 1507, cet individu des plus gros du peuple de la ville de Gennes, lequel avait mené le peuple à sédition et entreteuu en sa rébellion contre le roy... monte sur l'eschaffault de luy-même; il se meit à genoux et estendit le col sur le chappus. Le bourreau preint une corde à laquelle tenoit attaché un gros bloc, artout une doulouère tranchante, hantée dedans, venant d'admont entre deux posteaux et tira ladite corde de manière que le bloc tranchant à celui Gennevois tomba entre la teste et les épalues si que la tête s'en alla d'un côté te le corps tomba de l'autre. » (Histoire de Louis XII, 1615 in-4°). Les gravures de l'époque représentant la *mannaja* ne sont d'ailleurs pas rares.

mai 1795 regagna la place de la Révolution.

Place de Grève, place du Carrousel, place de la Révolution¹, barrière du Trône, et encore Grève, sont les étapes importantes du voyage de l'instrument du D^r Guillotin. Chaque sta-

1. Un mot encore sur la place de la Révolution qui est devenue depuis la place de la Concorde. En 1748, la municipalité parisienne décida l'érection d'une statue de Louis XV sur une des places de la capitale.

Le roi décida que cette statue serait dressée entre le fossé des Tuileries, le Cours (des Champs-Élysées), le faubourg Saint-Honoré et la Seine.

L'architecte Gabriel dessina une place grandiose et la découpa par des fossés plantés d'arbres avec balustrades et petits pavillons.

Pour fermer l'horizon de la place Louis XV (achevée en 1763) on éleva au nord deux superbes palais.

En 1770, la place Louis-XV fut inaugurée par un effroyable accident : On y célébrait les fêtes du mariage du dauphin qui fut Louis XVI, avec l'Autrichienne Marie-Antoinette. Une foule immense encombra la place. Une panique se produisit; la bousculade fut atroce, on s'écrasa le long des fossés des Tuileries.

Une évaluation, évidemment très exagérée, porte jusqu'à 12.000 le nombre des victimes.

Le 14 juillet 1789, les gardes françaises chassèrent de la place Louis-XV les troupes royales.

Au 10 août, c'est là que les derniers Suisses périrent, les armes à la main.

Le 11, on abattit la statue de Louis XV. Elle fut remplacée par une Liberté de plâtre coiffée du bonnet phrygien.

La place prit le nom de place de la Révolution.

Le 23 août, on y dressa l'échafaud de la guillotine.

On y vit monter tour à tour Louis XVI, Marie-Antoinette, Charlotte Corday, M^{me} Roland, Barnave, Danton, Hébert, Robespierre, les membres de la Commune de Paris, les condamnés de Prairial, les derniers Jacobins.

En 1795, l'échafaud fut abattu, la place reçut le nom de Place de la Concorde. Bientôt, tomba aussi la statue de la Liberté.

La place de la Concorde fut abandonnée à elle-même, elle devint peu à peu impraticable.

En 1827, Charles X la donna à la ville, avec les Champs-

tion marqua, pour Paris révolutionnaire, un nouveau degré de la Terreur dont l'aboutissement fatal était le Directoire et l'Empire.

Elysées, à condition de consacrer 2.230.000 francs à son embellissement.

Les deux fontaines, les colonnes rostrales, les statues, datent de cette époque.

Au centre, on dressa un piédestal destiné d'abord à la statue de Louis XVI.

On y mit l'Obélisque de Louqsor en 1836.

Rappelons enfin que c'est place de la Concorde que Louis-Philippe est monté en fiacre le 25 février 1848.

III

LES SANSON

Au sommet de l'échelle sociale, il y avait dans l'ancienne France, le roi, et en bas, le bourreau. C'est le destin des régimes autocratiques, qu'ils soient conservateurs ou révolutionnaires, de ne pouvoir gouverner que par la crainte ou l'oppression. Le bourreau était pour la royauté un fonctionnaire nécessaire, comme il le fut pour la République, à sa naissance.

Pour être moins ancienne que celle des souverains, la généalogie des Sanson n'en est pas moins curieuse à consulter.

Voilà la lettre de provisions du premier titulaire de cette lourde charge :

« Exécuteur des arrêts et sentences criminelles à Paris 1688 (6.000 livres).

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France

et de Navarre, à tous ceux que ces présentes verront, salut. Par arrest de notre Cour du Parlement de Paris du 11 août de la présente année, ayant esté ordonné pour les causes y continuer que Charles Sanson, dit Longval fera seul fonction d'exécuteur de la haute justice en notre ville, prévosté et vicomté de Paris à la charge par lui d'obtenir nos lettres de provision du dit office. A ces causes savoir faisons que pour le bon rapport qui nous a été fait de la personne du dit Charles Sanson, dit Longval, nous lui avons, conformément au dit arrest donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces présentes l'état d'exécuteur des hautes-œuvres et sentences criminelles de notre dite ville prévosté et vicomté de Paris, que tenait et exerçait Nicolas Levasseur, dit La Rivière, dernier possesseur d'iceluy qui en a esté destitué par le dit arrest de notre dite Cour de Parlement de Paris et attaché sous le contrescel de notre Chancellerie, pour le dit office avoir tenir et dorénavant l'exercer en jouir et user par le dit Sanson, aux droits de havage dans les foires et marchés de notre dite ville prévosté et vicomté de Paris, fruits, profits et revenus et émolument y appartenant tels et semblables qu'en ont bien et dûment jouy les pourvus de pareils offices; savoir : la jouis-

sance de la maison et habitation du pilory des Halles et circonstance et dépendances, sans qu'il puisse être troublé et inquiété pour quelque cause que ce soit avec le droit de percevoir de chacun marchand apportant œuf à col ou à bras, un œuf, de chacune somme deux œufs, de chacune charrette demi-quarteron et de chaque panier de pommes, poires, raisins et autres denrées venant tant par terre que par eau dans des bateaux faisant la charge d'un cheval, un sol; de chaque cheval chargé pareille somme et de chacune charrette deux sols; de ceux qui amènent tant par terre que par eau, des pois verts, nêfles, chènevis, graines de senevé, poulavin, millet, noix seiches, châtaignes, noisettes plein sa cuillère de même qu'il s'est toujours pratiqué, de chacun marchand forain qui apporte à col ou à bras, de beurre, fromage, volailles et poissons d'eau douce, six deniers de chaque cheval, un sol de chaque charrette de haricots; deux sols et chaque bascule vingts sols et une carpe et de chaque sac de pois, fèves vertes en écorce un sol et de chaque panier six deniers; et de chaque caisse d'oranges et citrons qui seront apportés par les marchands forains, tant par eau que par terre, un sol; de chaque fourgon d'huîtres à l'écaille un quarteron et de chaque bateau à

proportion et de chacune personne apportant balets, un ballet; de chaque cheval deux; et de chaque charrette six; de chacun marchand amenant du charbon plein sa marmite; des jurés cordiers, des cordes pour les exécutions, tous lesquels droits se sont toujours perçus tant en notre dite ville de Paris qu'en autres endroits de notre royaume, dont le dit Sanson jouira comme aussi de l'exemption de tous subsides de guet, de gardes, ponts, passages, entrées de vin et autres boissons pour sa provision avec droit de port d'armes offensives et défensives et ses serviteurs, à cause de son office.

« Sy donnons en mendement au prévost de Paris ou son lieutenant criminel au Châtelet du dit lieu qu'après lui estre apparu des bonnes vies, mœurs, religions catholique, apostolique et romaine du dit Sanson et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé il le mette et institue de par nous, en possession et jouissance du dit office, ensemble des droits et exemptions susdites, maison et habitation du pilory des Halles, circonstances et dépendances pleinement, paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements contraires et à lui obéir et entendre tous ceux qu'il appartiendra ses choses tou-

chant et concernant le dit office. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

« Donné à Versailles le 23^e jour de septembre l'an de grâce 1688 et de notre règne le 46^e et sur le reply est signé :

« Par le roi, GAMART, avec griffe et paraphe. »

Charles Sanson, dit Longval, avait épousé Marguerite Joëne, la fille du bourreau de Caudebec-en-Caux. Ainsi entra-t-il dans la sinistre confrérie. On ignore d'où il venait. Il était croit-on né en Italie. Veuf, il épousa le 11 juillet 1689 en l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, Jeanne-Renée Dubut, fille de M^e Tourneur, demeurant rue de Beauregard. Dès cette époque, l'exécuteur des Hautes-Œuvres n'exerçait plus son métier, il vivait paisiblement aux côtés de sa femme et c'est l'enfant qu'il avait eu du premier lit, Charles Sanson, qui, en 1699, remplaça son père.

Le nouveau bourreau épousa le 30 avril 1707, Marthe Dubut, sœur de la seconde femme de son père. Il en eût trois enfants : Anne-Renée Sanson, née en 1716 qui épousa Christian Zelle, musicien et dont les descendants furent exécuteurs à Soissons jusqu'à la Révolution; Jean-Baptiste Sanson, né en

1719; Nicolas - Charles - Gabriel Sanson, né en 1724.

Le 9 septembre 1726, par-devant M^e Dupuis, notaire au Châtelet, Charles Sanson transmettait sa charge d'exécuteur à son fils aîné Charles-Jean-Baptiste, âgé de 7 ans. Il mourut peu après et Marthe Dubut se remaria à Jean-Baptiste Barré, questionnaire au Parlement.

Bien entendu, le nouveau bourreau n'exerça pas tout de suite. L'intérim fut assuré par François Prudhomme qui, par acte passé le 21 janvier 1737 devant M^e Lemoine, notaire, avait été nommé tuteur de l'enfant. Ce dernier ne prit possession de sa charge qu'en 1740. Il avait épousé Madeleine Trouson dont il eût dix enfants; sept fils et trois filles.

Charles-Jean-Baptiste fut frappé de paralysie en 1754 et ne mourut qu'en 1778.

Son fils aîné, Charles-Henri Sanson lui succéda. Il était né en 1739 et fut officiellement nommé le 1^{er} février 1778. Quinze ans plus tard, il devait exécuter le roi qui lui avait donné ses lettres de provision.

Qu'étaient devenus les autres fils? Ils suivaient tous la carrière de l'ancêtre!

Louis-Charles-Martin Sanson fut nommé à Tours en 1793. En 1807 il était exécuteur à Dijon puis à Angers où il mourut en 1817.

Son fils Louis-Victor Sanson fut à Montpellier et en 1806, commissionné pour Gênes. Il se retira ensuite à Aix où il disparaît.

Un autre frère de l'exécuteur de Louis XVI, Louis-Cyr-Charlemagne Sanson fut maître des Hautes-Œuvres à Provins et mourut exécuteur à Versailles. On trouve des Sanson à Blois, à Tours, à Reims. Toute la famille rayonnait sur la France, inspirant une terreur plus grande que celle que faisaient régner les délégués du Comité de Salut public.

Mais elle vivait unie. Les sept frères se retrouvaient fréquemment à la table de l'aîné qui habitait un immeuble confortable dans la rue Neuve-Saint-Jean, près du faubourg Poissonnière. La grand'mère Marthe Dubut présidait et veillait à la bonne marche du service. Les aides remplissaient les fonctions de domestiques et ce sont eux qui ont introduit dans le public des nouveaux titres d'une singulière noblesse, au blason trempé dans le sang : M. de Paris, M. de Tours, M. de Reims.

Car il fallait dans le privé, distinguer ces Messieurs.

La Révolution vint et tout aussitôt Sanson fut en butte aux attaques de quelques journalistes qui l'accusaient d'avoir reçu chez lui des aristocrates. L'un d'eux, Gorsas, plus particu-

lièrement violent, fut attaqué en justice par le bourreau qui obtint gain de cause contre lui. C'est que déjà avait germé dans l'esprit de celui qui était banni de la société, le désir d'une réhabilitation éclatante. Il voulait le titre de citoyen, il réclamait le droit de vote. N'était-il pas un bourgeois de Paris? Il obtint satisfaction et tous ses confrères de province avec lui. C'était une pauvre consolation que cette égalité théorique que la loi établissait, car l'abolition de tous les droits féodaux des justices et prévôtés portait un coup terrible à cette corporation honorable. Sanson réclama. Il le fit en ces termes :

« Mémoire instructif pour l'exécution des jugements criminels de la ville de Paris.

« Depuis un temps immémorial, les exécuteurs des jugements criminels de la ville de Paris n'avaient pas d'autres appointements qu'un droit dit de havage qu'ils percevaient sur toutes les denrées qui entraient dans la ville pour y être vendues. Ce droit était considérable. Il fut toujours perçu jusqu'au mois de novembre 1719 où il fut supprimé par lettre patente.

« L'exécuteur se trouvant sans ressources, présenta un mémoire de la position où il était; on lui en demanda un des frais qu'il était obli-

gé de faire. Ce mémoire se monta alors à 16.000 livres; on les lui accorda par forme d'indemnité du droit de havage par édit du 14 janvier 1727.

« L'exécuteur ne jouissait alors pour le paiement des frais que d'un tarif très modique lequel était arbitraire; mais, en 1767, le roi par un édit se chargea pour son compte des frais de justice, des délits faits sur la justice des seigneurs, pourvu que la déclaration s'en fit au juge royal dans les vingt-quatre heures. Par ces moyens, toutes les justices tombèrent au compte du roi, lequel payait très modiquement.

« Cet édit enleva à l'exécuteur au moins 20.000 livres par an. Cet énorme déficit mit l'exécuteur à deux doigts de sa perte; ayant fait de très vives représentations, l'évidence de sa ruine fit faire les informations les plus exactes. Ces informations se firent sur les ordres de M. le Contrôleur général et de M. l'Intendant de Paris qui, après s'être convaincu de la juste demande de l'exécuteur pour une augmentation, se concertèrent ensemble avec M. de Beaumont, intendant des Domaines et accordèrent à l'exécuteur une augmentation sur les frais de justice et le réglèrent sur le pied qu'ils sont aujourd'hui.

« Avant le décret qui supprima le prévôté et le vicomté de Paris, l'exécuteur avait dans son arrondissement six cents juridictions à répondre pour le service desquelles il lui fallait et il lui faut encore, savoir :

« Charges de l'exécuteur :

Deux de ses frères auxquels il donne 600 livres chacun pour répondre aux magistrats et commander les domestiques lorsqu'il y a plusieurs endroits où se fait le même jour des exécutions ..	1.200
Pour quatre domestiques à 300 livres chaque par an ..	1.200
Pour trois charretiers à 300 livres chacun par an ..	900
Pour une cuisinière ..	200
Pour quatre chevaux pour le service de la ville et de la campagne ..	2.000
La construction de trois voitures et un tombereau ..	300
Harnais de chevaux et entretiens ..	150
Le maréchal à 50 livres, par cheval et par an ..	150
La mère de l'exécuteur, une pension ordonnée de tous temps par arrêt de la cour ..	1.200
Pour la nourriture de seize person-	

nes, savoir : lui, son épouse, ses deux enfants, ses deux frères, son oncle âgé de 75 ans qui a toujours servi à l'office, une sœur infirme et huit domestiques à 600 livres chaque, savoir ..
 9.600 |

Pour son entretien, celui de son épouse, de ses enfants, les faux frais du dedans de la maison, comme linge, blanchissage, meubles, etc.
 4.000 |

Pour le loyer d'une maison qui puisse contenir sa famille, ses gens, ses chevaux, voitures et ustensiles nécessaires à son état, ladite maison placée à portée de pouvoir répondre promptement aux ordres ..
 4.800 |

Par capitation (autrefois) 231 et aujourd'hui ..
 2.048 |

« Pour frais :

« Les confrères, lorsqu'il est question de les demander à nos frais, ce qui n'arrive que trop souvent, par la mauvaise conduite des domestiques dont on est forcé de se servir et qui vous mettent à contribution lorsqu'ils savent qu'on a besoin d'eux.

« Des pourboires sans cesse avec lesquels il faut enchaîner ceux dont on a besoin.

« Le remplacement des chevaux lorsqu'ils meurent et les frais de leurs maladies.

« Les maladies des domestiques qu'il faut garder, sans quoi, on n'en trouvera pas d'autres.

« Les étrennes immenses auxquelles il ne faut pas manquer, sans quoi personne le lendemain.

« Les frais les jours d'exécution.

« Les ustensiles servant aux exécutions sans cesse renouvelés. Il y a encore mille faux frais qu'il est impossible de détailler, parce qu'ils sont instantanés, tous ces frais peuvent se monter à la somme de 5.000 livres.

« Observations :

« Si l'on chargeait l'exécuteur de la partie du questionnaire et du charpentier, il en résulterait les dépenses suivantes pour l'exécution :

« Pour l'office du questionnaire, un domestique de plus.

« Pour celui du charpentier, trois voitures, trois chevaux, les harnais, le maréchal, les deux charretiers, deux compagnons charpentiers, un local pour serrer les bois, pour les construire, loger hommes, chevaux, voitures et outils;

« Les bois nécessaires à renouveler l'entretien de tous les gens; les faux frais à la campagne, la mort des chevaux et leur remplacement;

« Le tout ne peut guère être évalué à moins de 18.000 livres.

« Je supplie, Messieurs, de vouloir bien examiner la position de l'exécuteur, celle où le met le préjugé toujours existant sur son état, de vouloir bien se souvenir que lorsqu'il ne se fait pas de justice, l'exécuteur a toujours les mêmes charges et la même quantité de monde à soutenir et à solder, de se faire rendre compte de la vérité du contenu de ce mémoire. Les faits sont authentiques. »

Et un peu plus tard, comme ce mémoire ne suffisait pas, Sanson écrivait :

« M. A. Røederer, procureur général du département » :

« Monsieur,

« C'est très respectueusement que j'ai l'honneur de vous représenter la position dans laquelle je me trouve. Elle est telle que je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien y donner un moment d'attention. Le mode d'exécution qui se pratique aujourd'hui triple aisément les frais des dépenses anciennes en outre du renchérissement de toutes les choses nécessaires à la vie.

« Le service et le nombre des tribunaux criminels me force d'avoir un nombre de per-

sonnes en état de remplir les ordres que je reçois. Moi personnellement ne pouvant être partout, il me faut du monde sûr. Car le public veut encore de la décence. C'est moi qui paye cela.

« Pour avoir du monde comme il faut pour cet ouvrage, ils veulent des gages doubles des autres années antérieures. Encore, viennent-ils de me prévenir, samedi dernier, que s'y je ne les augmentais pas d'un quart au moins, ils ne pourraient plus faire ce service. Les circonstances actuelles mon forcés de promettre.

« L'abolition des préjugés semblait m'avoir facilité sur la difficulté de trouver des sujets; au contraire, je me suis aperçu qu'elle n'a servi qu'à faire disparaître tous ceux dans la classe desquels je pouvais en avoir par la facilité qu'ils ont de servir chez des particuliers de faire un autre état quelconque ou de s'engager.

« Il faut alors pour s'en procurer les enchaîner par l'appât du gain.

« J'ay quatorze personnes tous les jours à nourrir dont huit sont à gages, trois chevaux, trois charretiers, les accessoires...

« Un loyer énorme à raison de l'état. (De tous temps l'exécuteur a toujours été logé par le roi.)

« Les faux frais d'exécution, journellement très communes d'autres charges de famille, comme parents et vieux domestiques infirmes qui ont sacrifié leur vie à mon service, lesquels ont droit à l'humanité.

« Ma demande actuelle est, Monsieur, que voilà huit mois que j'ay donné dans le bureau des frais de justice des mémoires de dépenses et frais qui de tous les temps m'ont été payés sur le prix du tarif que j'en ai fourni, je ne peux parvenir à toucher ces mémoires, je me suis cependant bien exactement renfermé dans les prix du tarif; j'ay même fait des réductions moi-même sur divers articles.

« J'ay eut l'honneur, Monsieur, de vous présenter sur cela une requête le 11 juin dernier, sans avoir eut réponse. Ma fortune gênée, j'ose même dire endettée, ne permet plus de faire des avances ausi conséquentes, ne sachant plus de quel côté m'en procurer. Et ne pouvant plus m'adresser aux personnes auxquelles je doit et auxquelles je ne puis rendre s'y je ne suis pas payé. Je n'ai plus recours qu'à vous, Monsieur, pour faire ordonner le payement de ce qui m'est dut, sans quoi les sacrifices que j'ay fait pour parvenir jusqu'à ce jour à faire exactement le service de mon office occasionneront la subversion total de mon existence local et une

ruine inévitable en me forçant d'abandonner mon poste et ma famille après 24 ans de pareil service.

« Comme ma position est pressante, je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien vous faire informer par quelqu'un de confiance de la vérité que j'ay l'honneur de vous avancer.

« J'ai celui d'estre avec le plus profond respect, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

SANSON.

Cette lettre est tout entière de la main du bourreau. Ce dernier obtint sans doute satisfaction puisqu'il continua à opérer. Le 27 août, son fils aîné qui l'aidait dans sa terrible besogne tomba de l'échafaud et se tua et le 13 fructidor, an III, Charles-Henri Sanson adressait à l'accusateur public, près le tribunal de la Seine, sa lettre de démission dans laquelle il rappelait qu'il exerçait son métier depuis 43 ans et qu'il sollicitait le secours annuel de 1.000 livres accordé aux anciens exécuteurs. C'est son fils Nicolas-Charles-Gabriel Sanson qui fut nommé le 18 fructidor, an III.

Nous n'avons qu'un témoignage intéressant sur la mort de Louis XVI et provenant du bourreau. A titre de curiosité, le voici :

« Au citoyen suppléant pour le procureur-syndic général du département.

« Citoyen,

« Je viens de recevoir les ordres que vous m'avez adressés. Je vais prendre garde qu'il n'y ait aucun retard à ce qu'ils prescrivent. Le charpentier est averti pour la pose de la machine, laquelle sera mise en place à l'endroit indiqué.

« Il est absolument nécessaire que je sache comment Louis partira du Temple. Aura-t-il une voiture ou si ce sera dans la voiture ordinaire aux exécutions de ce genre. Après l'exécution, que deviendra le corps du supplicié?

« Faut-il que moi ou mes commis nous nous trouvions au Temple à huit heures comme le porte l'ordre?

« Dans le cas où ce ne serait pas moi qui l'ammènerais du Temple, à quelle place et à quel endroit faut-il que je me trouve?

« Toutes ces choses n'étaient pas détaillées dans l'ordre, il serait à propos que le citoyen suppléant procureur-syndic du département voulut bien me faire passer le plus tôt possible ces renseignements pendant que je suis occupé à donner tous les ordres nécessaires pour que tout soit ponctuellement exécuté.

« Paris le 20 janvier 1793, l'an II de la République française.

« Le citoyen SANSON,

Exécuteur des jugements criminels de Paris.

Et quelques jours après, le 29 janvier 1793, le « Thermomètre du Jour » insérait la note suivante :

« Les boutons, les lambeaux de l'habit, de la chemise de Louis Capet, ses cheveux, ont été recueillis et vendus chèrement aux amateurs. L'exécuteur Sanson, accusé d'avoir participé à ce commerce d'un nouveau genre, vient d'écrire aux journalistes pour se disculper à cet égard ; voici ses expressions : « J'apprends dans le moment qui court le bruit que je vends ou fais toutes les mesures pour vendre les cheveux de Louis Capet. S'il en a été vendu, ce commerce infâme ne peut avoir eu lieu que par des fripons : la vérité est que je n'ai pas souffert que personne de chez moi en emportât ou en prit le plus léger vestige. »

Le ton avait changé. C'est que le bourreau était devenu le fonctionnaire indispensable de la Terreur. Il avait été question au début de la Révolution de l'abolition de la peine de mort et l'on comprend que Sanson ait tremblé. Mais cette époque était révolue. Si l'exécuteur ne

parlait pas en maître, au moins avait-il conservé une indépendance que nul ne possédait plus. Il en profita pour souligner une fois encore l'insuffisance de son traitement. On lui donna satisfaction.

Cependant, Sanson était célèbre. Il le devait, non seulement à sa fonction mais aussi à la guillotine. Presque toutes les chansons révolutionnaires se rapportent à eux :

*Dansons la Carmagnole
Vive le son! Vive le son!
Dansons la Carmagnole,
Vive le son... du canon.*

Il y a dans ce refrain une allusion qui est confirmée par le couplet suivant :

*Fuyez, fuyez il en est temps,
La guillotine vous attend,
Nous vous raccourcirons,
Vos têtes tomberont,
Dansons la Carmagnole...*

Et encore :

*On verra sur tous les chemins
La troupe révolutionnaire,
La guillotine les suivra,
Les magasins on fouillera,*

*Celui qui se mutinera
On fera sa fête
En coupant sa tête (bis).*

Ou bien :

*Contre Antoinette la Veuve,
La France ne fit qu'un cri,
Elle subit la même épreuve
Que le sire son mari...
A mater cette ex-reine
Le fer n'a point réussi;
La Majesté souveraine
S'y montrait en raccourci.*

Les condamnés eux-mêmes saluaient la guil-
lotine :

*Demain Sanson d'un air benêt
Me dira : « Faut que je te tonde »,
Tu pourras, l'ami, s'il te plaît,
Terroriser dans l'autre monde.
J'en suis d'autant mieux consolé
Que je me vois sacrifié
Pour ma chère patrie.
Vive le plancher qui m'attend,
Je vais m'y présenter gaiement.
Plus de serment, plus d'agrément,
Bonsoir la compagnie!*

Voici un cantique :

*Il obtiendra sa guérison
Ma guingueraingon
En faisant dévote oraison
A la Sainte Guillotinette
Ma guinguerainguette.*

Et enfin :

*J'achèterais des têtes
Si j'avais les moyens.
J'en porterais en fête
Une dans chaque main
Vive la guillotine!
Qui fait si bonne mine
Et qui coupe si bien
Le cou à tous ces chiens
Mes beaux aristocrates
Dans le sac à Sanson
Crachons, crachons.*

On ne sait à quelle date mourut l'exécuteur de Louis XVI. Son fils était né le 24 décembre 1767. Il avait vingt-six ans en 1793 et c'est probablement lui qui se substitua à son père au moment des grandes hécatombes et parce que ce dernier, suivant des contemporains, étaient las de verser le sang. Quoiqu'il en soit, Nicolas-Charles Sanson mourut à Paris, le 18 août 1840, laissant un héritier, mâle, Clément-Henri Sanson, 41 ans, qui lui succéda le 1^{er} décembre de la même année.

C'était un gentleman qui aimait la justice et la musique. Il habitait un gentil hôtel, rue des Marais-Saint-Martin. Mais à trop fréquenter la mort, il était devenu d'une moralité douteuse. Par réaction contre son terrible métier, il aimait tous les plaisirs et les femmes. Il eût bientôt dissipé l'héritage convenable que son père lui avait laissé et, un jour, on l'arrêta pour dettes. Ses créanciers ne consentirent à lui rendre la liberté qu'à la condition d'obtenir un gage : la guillotine.

Et quand peu après, le procureur général envoya au bourreau l'ordre de procéder à une exécution, Sanson dut avouer dans quelle situation il se trouvait.

On paya, le ministère de la Justice paya les 3 ou 4.000 francs nécessaires au dégageement de la guillotine. Après quoi le bourreau fut révoqué. Il fut remplacé par le descendant d'une famille d'exécuteurs alsaciens Heinderech.

Quant à Henri Sanson, on croit qu'il mourut à Provins.

Il nous appartient de souligner sans plus attendre les analogies frappantes qui existent entre les deux dynasties célèbres qui presque sans interruption ont présidé au fonctionnement de la mort légale.

Les Sanson étaient Italiens d'origine. On

verra que les Deibler aussi ne sont pas d'origine française. On retrouve chez les uns et chez les autres le même esprit d'économie, le même désir d'égalité et de révolte contre le préjugé qui dresse l'opinion publique en face des bourreaux. Tous, enfermés dans une réserve hautaine, ont souhaité de rentrer enfin dans la vie normale. Ils ont souffert et ont subi héréditairement leur état comme une peine qui injustement les frappait. Ils obtiendront satisfaction un jour.

Mais ce ne sera probablement qu'avec la suppression de la peine de mort.

IV

LA FAMILLE DEIBLER

Le 27 novembre 1763 naissait à Altemberg, en Bavière, Fidèle Deibler. Il était le fils d'un pauvre cultivateur, mais il eut la chance de s'allier avec une fermière aisée. Il fut heureux et eut beaucoup d'enfants.

Le premier de ses fils, Joseph, né en 1783, déserta les terres paternelles et, sous l'Empire, vint ouvrir à Lyon un débit de boissons. En 1815, il épousa une charmante Stéphanoise. Mais son commerce périclita et nous le retrouvons en 1820 à Dijon, comme valet de « Maître » Desmouret, bourreau de cette ville.

Le 12 février 1823, il est à son tour père d'un superbe garçon qui s'appellera Louis-Stanislas Deibler.

En 1853, la famille Deibler s'est fixée à Al-

ger où Joseph Deibler (on l'appelait « le papa Joseph ») est, là encore, aide du « Maître » Rasseneux — on disait « rase à neuf » — lequel n'avait point de fils, mais une accorte fille, Zoé, âgée de dix-huit ans.

A cette époque, Louis Deibler en avait trente. Il était jeune, vigoureux, ambitieux. Un mariage fut rapidement conclu entre les deux familles et la jeune Zoé devint M^{me} Louis Deibler. Quelques mois plus tard, comme pour récompenser cette heureuse alliance, la Chancellerie nommait Joseph Deibler grand exécuter de Bretagne.

Il s'établit à Rennes, vers 1858, dans l'étroite impasse de Châtillon, à deux pas de la gare.

C'est là que Louis Deibler apprit à connaître l'effroi qu'il suscitait dans cette petite ville de province. Ses voisins le fuyaient; on le saluait à peine. Sa femme était l'objet d'une méfiance instinctive. Quant à son père, sa présence seule glaçait les plus audacieux. Le vieux avait d'ailleurs compris depuis longtemps que sa « profession » le mettait hors du monde.

A force de volonté, il avait maté l'obscur révolte qui l'avait d'abord dressé contre ce qu'il estimait être l'injuste répulsion de la foule. Ce n'était pas pour rien, pensait-il, que le destin l'avait choisi entre tous, lui, obscur

paysan de Bavière, pour devenir, en France, l'exécuter suprême de la loi. Peu à peu, il avait conçu une haute idée de son rôle. Il était l'instrument vivant du châtement judiciaire. Demande-t-on, à l'acier qui frappe, compte du sang versé? Il n'était que la volonté agissante, le mandataire que la société avait désigné pour exclure de son sein ceux qui la menaçaient. Certes, le métier rapportait de l'argent; mais il fallait bien vivre. Il était pourtant, à sa manière, un combattant qui ne devait vivre que dans l'obscurité. Quelle différence y avait-il entre celui qui donnait la mort pour un idéal, comme le soldat, ou pour un principe, comme le bourreau? Et, pensait-il, on pouvait même estimer que le soldat tuait des êtres comme lui — pères de famille ou fils aimés — tandis que le bourreau ne supprimait que ceux qui mettaient la société en danger.

Le « père Joseph » savait que, dans l'un et dans l'autre cas, celui qui donnait la mort ignorait tout des intentions de ceux qui commandaient. Mais il éprouvait une satisfaction d'amour-propre à étaler cette sorte de justification glaciale.

Il développait cette thèse pour étonner ou convaincre ses intimes. Au fond, il se croyait prédestiné. Il s'imaginait être l'homme de la

Providence, celui qui, dès le berceau, avait été touché par la fatalité.

Mais d'ordinaire, il s'enfermait dans un mutisme dédaigneux car il ne lui aurait servi de rien d'expliquer ses pensées secrètes à ceux qui, tous les jours, le coudoyaient dans la rue. A quoi bon ?

Pour eux, il n'était que le bourreau.

Mais il était aussi un bon père de famille. Il aimait son fils Louis et sa bru Zoé. L'âge venait et glaçait le sang qui coulait dans ses veines. Il pressait le couple de lui donner un petit-fils. Il voulait connaître l'héritier de sa race avant de mourir. Il lui prédisait une belle carrière. Il sentait, il devinait que celui-là atteindrait à une renommée exceptionnelle.

Et un soir de novembre 1863, le 29, exactement, les cloches de la curieuse et vieille église de Saint-Hélier de Rennes se mirent à sonner joyeusement. Les vieilles commères du quartier fermèrent aussitôt les volets et se signèrent, car celui qui venait de naître était le petit-fils de l'homme sinistre devenu grand exécuteur de toute la Bretagne.

On fêta joyeusement dans la famille, cette heureuse naissance. On vida quelques bouteilles de champagne et le papa Joseph raconta que dans sa jeunesse ses parents l'avaient em-

mené à Nuremberg et lui avaient fait visiter le monstrueux « Musée des tortures » dont cette ville est si fière.

« J'y suis retourné à plusieurs reprises, disait-il, vers ma vingtième année, uniquement pour le revoir. Toutes ces visites m'avaient laissé une impression profonde et malgré moi, au cours de mes pérégrinations, je hantais les exécutions capitales qui avaient lieu en Bavière et dans le Midi de la France. J'observais avec attention tous les gestes de ceux qui opéraient. Je me demandais pourquoi je ne deviendrais pas un jour comme eux ; je me familiarisais avec l'odeur du sang et j'eus un jour, au cours d'une mise à mort, l'occasion de prêter main-forte au bourreau de Dijon. Pour me remercier, l'exécuteur m'offrit de me prendre définitivement comme aide avec lui. J'acceptai sur-le-champ. Enfin, mon rêve s'est accompli le jour de ma nomination à Rennes. »

Ainsi occupait-on cette soirée heureuse dans la demeure du bourreau. Les cloches sonnaient toujours comme pour effrayer les âmes de ceux qui avaient succombé de la main du grand-père et du père et qui pouvaient venir rôder autour du berceau.

Le papa Joseph repose aujourd'hui dans un coin du vieux cimetière de la capitale bre-

tonne. Son souvenir est perdu dans un oubli déjà cinquantenaire.

Louis Deibler

C'est Louis Deibler qui lui succéda. Il n'avait pas la force massive de l'ancêtre. Ses origines germaniques ne se trahissaient que par le menton carré, le front bas et les cheveux blonds. D'allure moins robuste, il avait surtout les gestes de sa mère et une sorte de timidité que ne compensaient pas, comme chez son prédécesseur, un amer dédain et un orgueil sanglant. Il n'avait pas l'assurance de l'aïeul, ni son coup d'œil, ni sa précision. Il était d'ailleurs plus instruit et réalisait mieux l'horreur de son rôle. Il eût peut-être essayé de changer de métier, de replonger dans la vie normale, d'y disparaître, de s'y faire oublier, mais il était prisonnier de la guillotine qui crée, chez ceux qui la servent, une espèce d'obsession morbide. Son père disposait sur lui d'une autorité absolue.

« Tu prendras ma succession et en atten-

dant tu seras mon aide », avait dit l'aïeul. Son ordre n'avait pas été discuté. En 1871, l'un des premiers décrets de la Troisième République supprima tous les exécuteurs de province et les mieux notés parmi ceux-ci furent placés comme aides près du bourreau de Paris. Louis Deibler était devenu le titulaire de la charge qu'avaient occupée les Sanson. Effroyablement timide, d'un abord gauche, et cassant, le nouvel exécuteur débuta fort mal.

Lors de la première grande exécution, le 19 mai 1879, à Agen, il eut affaire avec le nommé Laprade.

Celui-ci avait tué son père, sa mère, et ses deux grand'mères. Il opposa une telle résistance que Louis Deibler lui cogna le front sur le pavé pour en venir à bout.

— Qu'avez-vous fait? s'écria l'avocat du criminel.

— Je l'ai « sonné », riposta Deibler, d'un ton rogue.

Il était trop lent au moment tragique, perdait le contrôle de ses gestes; laissait le supplicié gigoter sur la bascule une minute ou deux, et la section cervicale n'était plus alors très nette.

En vieillissant, ce petit homme mince d'épaules, avait pris du ventre; son visage était

agrémenté d'une barbiche poivre et sel et il porta toute sa vie la même redingote trop ample et le même gibus dont personne ne se souvenait d'avoir vu les reflets. Quelque temps qu'il fit, il traînait avec lui un énorme parapluie car il boitait fortement. Il haïssait les journalistes et refusait toute interview. Un reporter en mal de copie osa, certain jour, l'aborder en pleine rue :

— Etes-vous pour ou contre la peine de mort? lui demanda-t-il.

— ...

— C'est bien. Votre silence est un aveu. Vous êtes donc partisan de la peine capitale et je vais de ce pas, l'écrire dans mon journal.

C'en était trop. Le bourreau bondit :

— Mais vous êtes fou? Je ne vous ai rien dit, moi; rien, rien. Je ne suis ni pour, ni contre. Je ne suis rien, moi. C'est intolérable.

Et quand le lendemain les réponses qu'il n'avait jamais faites, s'étalèrent sur deux colonnes, Louis Deibler ne décoléra plus.

Ses voyages en province s'achevaient rarement sans soulever quelque incident. Suivons-le en Corse où il dut aller quatre fois en dix ans (1888, 1896, 1897, 1898).

La première fois, il devait exécuter un bandit fameux Rocchini, ex-roi du maquis. A

Marseille, un volumineux courrier de lettres comminatoires attendait Louis Deibler. L'une d'elles était ainsi conçue :

« Per Taffari et Per Bellaciosa, si tu vas à Sartène, tu n'en remonteras pas. »

Pour toute signature, une tête de mort entre deux tibias. Le tout sur papier de deuil. Bien qu'il se défendit d'avoir peur, on ne laissa débarquer le bourreau dans l'île impériale qu'escorté de trois compagnies d'infanterie (un bataillon du 112^e de ligne) et de toute la gendarmerie à cheval. Naturellement, il ne se passa rien; les journaux les plus sérieux s'esbaudirent.

En 1897, il alla à Bastia pour exécuter Bartoli, un autre bandit. Au moment de prendre le bateau, il entra en conflit avec l'hôtelier Grimaud, pour une note de seize francs et le juge de paix dut intervenir. En 1898, il retourna à Bastia pour Fazzini, un troisième bandit. Cette fois, personne ne voulut l'héberger. On réquisitionna donc une chambre dans un hôtel, celui du Nouveau-Port où Deibler put prendre tous ses repas. Seulement, sans avertir l'hôtelier, il déjeuna à bord du *Cyrenos* et selon ses habitudes de chicane, il contesta la note de l'hôtel. Le juge de paix lui donna tort à nouveau.

Il ne faut pas croire qu'il s'agissait là d'une sordide manifestation d'avarice. Les journalistes sont trop souvent impitoyables et injustes lorsqu'ils veulent exciter la curiosité de leurs lecteurs. Ils moquaient férocelement Deibler et cependant ce dernier n'était pas, au fond, un méchant homme.

Son père, le grand ancêtre, n'aurait pas soulevé de disputes pour d'aussi minces intérêts. Il faisait son métier par goût; il en avait l'orgueil. Mais déjà ses origines terriennes le prédisposaient à l'économie. Sans doute n'oubliait-il pas que s'il était Deibler, s'il était le bourreau, il était aussi, aux yeux de tous, M. de Rennes, comme son successeur était devenu M. de Paris. Et cette notoriété lui imposait, pensait-il, des obligations de grand seigneur. Il avait compris que s'il était craint, il lui fallait s'imposer. La morgue bavaroise s'alliait à l'insensibilité paysanne pour le servir. Il s'en servait.

Tandis que son descendant mâtiné de sang français, ressemblait nous l'avons dit, surtout à sa mère, Louis Deibler avait toujours vécu dans une ambiance attristée et comme peuplée de cauchemars.

A cette époque le bourreau habitait 3, rue Vicq-d'Azir, un coquet appartement situé au

3^e étage. Un judas s'ouvrait en haut de la porte. Au premier coup de sonnette, un œil défiant dévisageait l'intrus. Si l'examen était satisfaisant, la porte s'entre-bâillait.

La vie familiale des Deibler était rarement troublée. Durant la journée, le père modelait l'argile et les mêmes doigts qui donnaient la mort animaient de fines danseuses qui ornaient le flanc de vases précieux. Le soir, père, mère, frère et sœur commençaient, à la lueur de la lampe posée au milieu de la table, d'interminables parties de dominos.

A dix heures, tout le monde était couché.

Péripéties

Vinrent les menés anarchistes.

En juin 1892, Ravachol fut condamné à mort dans le département de la Loire et brusquement les lettres plurent sur la tranquille famille. Le bourreau était menacé de tortures, de mort, d'enlèvement, de supplices chinois et le propriétaire de l'immeuble fut averti que si la tête de Ravachol tombait, sa maison « sauterait ». C'était l'époque où les bombes explo-

saient un peu partout et le brave propriétaire n'hésita pas une seconde : Deibler reçut son congé.

Résigné, il entreprit avec son fils de rechercher un quartier plus clément. Malheureusement pour lui, les articles des journaux ébruèrent l'affaire et le firent refuser partout.

Enfin, rue Michel-Bizot, il découvrit un étroit logement. Le bail fut signé aussitôt.

Le lendemain, le gérant de l'immeuble fut en butte aux mêmes menaces, aussi crut-il prudent de résilier le contrat.

Les pérégrinations recommencèrent.

Sans doute auraient-elles duré longtemps si le bourreau n'avait enfin employé un moyen terme : pour quelques milliers de francs, il devint propriétaire en achetant une petite villa en briques, 39, rue de Billancourt, à Auteuil.

Quand il y fût aménagé, la police organisa un discret service d'ordre et tout alla bien jusqu'au 3 juillet de la même année.

Ce jour-là les Deibler, ayant graissé le fourgon et savonné les bois, quittèrent furtivement Paris.

Le 5 juillet, le moine Hadelt, assassin du Père Ildefonse, était guillotiné à Valence, et,

le 10 juillet, c'était à Montbrison le tour de Ravachol.

Le lendemain, 11 juillet, dès l'aube, et jusqu'au 14 juillet inclus, des groupes inquiétants rôdèrent au Point-du-Jour, guettant Deibler. Mais on n'entendait plus parler de ce dernier. Il ne reparut pas à son domicile et, le 15 juillet, au soir, une feuille quotidienne imprima :

ON A ENLEVE L'EXECUTEUR

Les anarchistes ne pouvaient retenir une joie féroce. En haut lieu, on affectait une prudente réserve. Le 16 et le 17, toujours rien. Paris s'inquiétait. Brusquement, le 19, on apprit que le bourreau venait d'exécuter Communal, à Rennes. Le 21 juillet, c'était Tardieu à Caen et le 23, Martini à Montpellier.

Le 25, satisfaits de leur fructueux « tour de France » les Deibler rentraient à Paris; Ravachol était oublié, mais on se demanda longtemps ce que les exécuteurs avaient fait du 10 au 18.

C'est un journal bordelais qui donna la clef du mystère. Deibler avait été vu à Lourdes.

Et cette indication fut la première manifestation de la mystique du bourreau.

Il n'en avait d'ailleurs pas fini avec les anarchistes. En février 1894, c'était Vaillant, en juin, Emile Henry, qui éternuaient dans le panier de son sur la place de la Roquette. Aussitôt les menaces reprurent, nombreuses et précises.

Un soir, Louis Deibler rentrait chez lui. Il venait de faire une promenade solitaire. Des nuages bas couraient sur la Seine et semblaient s'accrocher aux toits des maisons. La journée avait été chaude et le bourreau, comme le commun des mortels, savourait la fraîcheur vespérale. Il commençait à s'inquiéter des risques inhérents à sa carrière. Le sceptre que lui avait transmis son père tremblait dans ses mains débiles. Sa naissance l'avait prédestiné au service de la mort, il était condamné, en punition d'une faute inconnue, à tuer, toujours tuer. L'ancêtre pensait accomplir une besogne salvatrice. Lui, paraissait subir un châtement.

Le voyage à Lourdes avait été la première manifestation d'un état d'esprit qui se concrétisait peu à peu. De plus en plus, la réprobation unanime pesait sur les épaules frêles du boiteux dont la silhouette claudicait sur le tro-

toir. Remarquait-il à ce moment qu'il n'était plus seul dans la rue? Que trois ombres inquiétantes marchaient derrière lui? Un camelot brandissant des journaux dans la main vint se jeter dans ses jambes et le regarda fixement :

— Votre dernière heure est arrivée. Achez la « Dernière heure »!

Le bourreau tressaillit, sortant de ses pensées funèbres. Mais il était trop tard. Il était enlevé, porté vers un coupé qui stationnait à quelques mètres. Il cria...

Fort heureusement des voisins accoururent; les ravisseurs durent abandonner leur proie. L'affaire ne fut pas ébruitée, mais une surveillance et de nombreuses rafles furent organisées dans le « quartier maudit ». Désormais le vieil exécuteur ne sortit plus qu'accompagné de son fils.

Quinze jours après, les jurés du Rhône condamnèrent à mort Caserio, l'assassin du président Carnot. Les Deibler se rendirent à Lyon. Le père était inquiet et sombre. Il n'y eût heureusement pas d'incident.

Misère et grandeur d'un homme! Il n'est pas douteux que, à la fin de sa vie, Louis Deibler redoutait la guillotine. Elle l'attirait et l'effrayait à la fois. Il ne cherchait plus à expliquer, à justifier son rôle dans la société.

Mission divine ou châtement, il n'essayait plus de savoir.

Mais ce qu'il savait bien, c'est que la machine infernale avait une sorte de vie propre. Il avait cru en être le maître et ouvrier consciencieux — ouvrier de mort — à la veille de chaque exécution capitale, il vérifiait les rouages et les pièces. Le triangle brillant qui entre les deux montants de bois glissait comme un éclair, était l'objet de sa sollicitude. Peu à peu toutes ses pensées furent tournées vers la sinistre bascule. Il sut qu'elle avait besoin de chair humaine, qu'elle aimait le sang tiède des victimes.

Ce fut une révélation soudaine, indiscutable, comme s'il avait été touché brusquement par une vérité infernale. Il savait que lorsqu'on la laissait trop longtemps au repos, la merveilleuse mécanique traduisait son mécontentement par une mauvaise volonté évidente. Elle n'obéissait plus au commandement, se révélait capricieuse. Elle vivait, enfin.

Louis Deibler l'appelait « la mangeuse d'hommes ». Elle devint comme une maîtresse exigeante et cruelle, mettant à rude épreuve ses nerfs épuisés. Le 30 août, il reçut l'ordre d'aller exécuter un prêtre, l'abbé Bruneau, à Laval. Cette réquisition lui donna un coup ter-

rible. Sa pitié était grande et chaque dimanche, sa place était marquée à l'église Notre-Dame d'Auteuil. Il communiait fréquemment et ce n'était pas un secret pour les paroissiens de savoir qu'il mettait des gants pour s'approcher de la Table Sainte alors que d'autres les enlèvent. Guillotiner un curé, tout indigne qu'il fût, le bouleversa et, sans son fils, il se serait sans doute récusé. Dans l'aube livide, il but, avant d'aller chercher le condamné, un puissant cordial. Quand il ressortit de la prison avec sa proie, il était plus pâle qu'elle.

— Je prierai Dieu pour vous, lui dit l'abbé Bruneau en se laissant coucher sur la bascule.

— Je vous remercie, répondit Deibler.

Le couteau tomba, la guillotine démoniaque vibra affreusement, le sang gicla sur les exécuteurs.

Dès lors, Louis Deibler ne réagit plus. Il ne parvint jamais à se soustraire à l'affreux cauchemar et, le 18 janvier 1897, alors qu'il venait de « raccourcir » un nommé Hursch, à Nancy, il fut atteint d'un mal étrange, redouté de ceux dont la profession est de vivre dans le sang : l'hémophobie. Le vieux bourreau voyait rouge et il se croyait à tout instant inondé du poisseux liquide. Quand le 28 juin 1898, le couperet se fut abattu sur le col du

sinistre Carrara, le champignonniste « cré-mateur » on entendit Louis Deibler crier à plusieurs reprises :

— Vite, vite, de l'eau, j'ai du sang partout.

Or, il était facile de voir qu'il se trompait. Mais l'obsession, née de ses craintes, de ses terreurs, le tenait et ne le lâcha plus. La nuit, il rêvait de la guillotine, la voyait se multiplier à l'infini; l'atroce lunette jouait automatiquement, le couteau se déclenchait, la machine de mort réclamait des têtes, toujours des têtes...

Le jour, il arrivait au bourreau d'examiner ses mains épaisses et de les frotter machinalement l'une contre l'autre. Après quelques minutes de ce manège, il questionnait son entourage :

— N'ai-je pas du sang, là, sur la peau?

— Vous vous trompez.

Mais il insistait. Il lui semblait que tout le sang des condamnés qu'il avait exécutés envahissait la chambre et montait autour de lui comme une marée gluante. Il lui arrivait, lorsqu'il se trouvait en face des siens, de s'effrayer de la rougeur de leur visage. Il était hypnotisé par la pensée exclusive de la guillotine.

Lorsqu'il lui fallait aller donner la mort à

un assassin, il tremblait. Maintenant, il était pris de terreurs inexplicables.

Pourtant, la « mangeuse d'hommes » exigeait toujours ses services. Et c'est alors que Louis Deibler, incapable de pratiquer de nouvelles exécutions, obsédé mais jaloux, refusant de consentir à céder la guillotine à l'un de ses aides, la confia à son propre fils : Anatole Deibler.

ANATOLE DEIBLER

On se fait encore de nos jours une étrange idée du bourreau. Quand on prononce ce nom, on évoque tout de suite un personnage vêtu d'écarlate et d'or, dont l'énorme hache luisait comme un morceau de soleil, aux jours endimanchés des exécutions capitales.

Cet homme vivait dans une demeure isolée, loin de ses semblables, loin du monde.

M. Anatole Deibler n'a rien des tourmenteurs romantiques, qui rompaient et écartelaient vif, en place de Grève.

C'est un bourgeois.

C'est même un bourgeois paisible, doux, affable. Vous l'avez peut-être rencontré, un jour que vous dîniez au restaurant. C'est peut-être lui qui a émis une opinion pleine de bon sens sur notre vie politique.

Le bourreau n'effraie plus; il a même gagné une singulière popularité qui le paralyse. Il cherche le calme au fond d'un lointain Boulogne, dans une maison toujours close d'où sont farouchement exclus les journalistes et qui semble vouloir se dérober aux yeux des curieux.

Car si autrefois, la société tenait en quarantaine l'exécuteur des Hautes-Ceuvres, aujourd'hui c'est lui qui la fuit. Les grandes vedettes de la politique, du cinéma, de la science ou du crime adorent ou tolèrent la publicité, vaste réclame. M. Deibler ne consent à vivre qu'ignoré, à l'écart de ses contemporains.

Cependant, il est de son temps. Chaque jour, il quitte sa villa au volant d'une puissante voiture, la sienne. Vous pouvez le voir flâner le long des quais, le rencontrer aux premières des théâtres subventionnés et l'été, sur les plages à la mode, qu'il quitte parfois pour deux ou trois jours, le temps de se rendre à Paris ou dans quelque ville de province, remplir la besogne qui incombe à sa fonction. Ce qui frappe en lui, c'est l'air timide et triste dont j'ai déjà parlé et deux yeux profonds, extraordinairement bleus, étrangement inquiets.

Dans le privé, M. Deibler fuit le curieux qui

le pourchasse et qui lui fait peur. Interrogez ses voisins, ils ne savent rien de lui. Ses domestiques? Il n'en a pas. Ses familiers ou ses parents ne vous diront rien. Essayez de l'approcher et de le questionner lui-même, il vous échappera. Si vous frappez à sa porte, il appellera les agents. Impossible de l'aborder : sa vie pour tous est un mystère.

Depuis deux ans, il a été souvent question de sa retraite définitive. Et le jour où il se résignera au repos, s'éteindra la dynastie des Deibler qui a remplacé celle des Sanson.

Né le 29 novembre 1863, le jeune Deibler fut baptisé en décembre par l'abbé Boussier de Saint-Hélier, de Rennes, et reçut les prénoms de Anatole, Joseph et François. Il eût pour parrain son grand-père et pour marraine Marie Deibler, une très vieille tante. On le voit, tout se passa en famille et celui qui fut baptisé n'est pas moins hostile aujourd'hui, à toute figure étrangère.

Le bébé devenu grand fut envoyé au Lycée de Rennes comme le fils d'un quelconque bourgeois. Mais on savait bien quel était le métier du « père d'Anatole », c'était ainsi que ses camarades l'appelaient. Il jouait avec eux place de Kergus ou place de la Gare et les passants se le montraient du doigt.

« Un jour, a bien voulu conter un vieux Rennais, nous étions plusieurs gamins sur l'immense champ de Mars et parmi nous Anatole que d'éternelles et stupides railleries avaient déjà rendu maussade et triste. On jouait aux gendarmes et aux voleurs et tout naturellement, nous forçons Anatole à faire le bourreau, emploi qui consistait à frapper violemment la nuque du prisonnier que nous maintenions sur le banc. Bien que son père le lui eût défendu, il se laissait entraîner à ce jeu, et la face crispée, se mordillant la langue, il « décapitait » ses petits camarades avec de grands revers de main. Comment aurais-je pu oublier ces lointains détails quand ce même Anatole est revenu le 20 mai 1922, guillotiner le parricide Lagadec, à quelques mètres à peine de l'endroit où voici quarante ans il « décapitait » pour rire? Est-ce bien là du hasard?... »

Fils et petit-fils de bourreau, il devait être bourreau à son tour et malgré tous ses efforts, une force inconnue devait le courber sous cette loi héréditaire.

Marquons tout de suite la formation initiale de son caractère. Elle aidera mieux à comprendre la première partie de sa vie.

Lorsqu'il était arrivé au Lycée, il avait

d'abord subi une indifférence glaciale. Ses petits camarades l'ignoraient. Puis ils s'aperçurent que c'était un garçon comme eux, doux, aimant les jeux. Cédant aussi sans doute à une curiosité de mauvais aloi ils l'admirent dans le cercle restreint où ils évoluaient et essayèrent de le faire causer voulant percer le mystère de l'existence taciturne de la famille Deibler. Mais déjà Anatole avait appris à être discret. Il savait qu'il ne pouvait pas être comme les autres et, instinctivement, il comprenait que le mystère dont les siens s'enveloppaient était la meilleure garantie de son autorité et de son prestige.

Lorsque Louis Deibler se rendit à Paris, sa famille demeura quelques années encore à Rennes mais c'est dans la capitale que l'enfant termina ses études. Anatole y arriva dans le courant de l'année 1878, accompagné de sa petite sœur Clotilde. Son père l'attendait sur le quai, accompagné d'un homme de haute taille, tout de noir vêtu.

— C'est M. Roch, le patron... Il désire faire quelque chose de toi.

Mais Anatole ne l'entendait pas ainsi. Il avait trop de finesse, d'intelligence et de culture pour ne pas vouloir essayer d'échapper à cette décision impitoyable et quelques jours

après, il entra comme vendeur dans un des plus grands magasins de Paris. Très blond, bien découpé, les vendeuses, ses collègues, avaient pour lui toutes les prévenances, mais il restait triste et sombre malgré ces œillades. Avait-il le droit de lutter contre la volonté paternelle?

Car c'était au nom de la même autorité qui l'avait engagé dans une voie sanglante, que Louis Deibler réclamait l'obéissance de son fils. Il avait pour lui son âge, son expérience, la tradition, et toutes les puissances familiales.

— L'enfant se présente mal, avait dit Roch. Nous n'en ferons rien!...

Mais Roch était mort. Louis Deibler devenu grand exécuteur de France, exerçait une autorité plus grande sur son fils. Il est des situations qui forcent à céder et le 31 mars 1882, Louis et Anatole quittèrent avant l'aube leur petit domicile du 3 de la rue Vicq-d'Azir et procédèrent pour la première fois ensemble à une exécution, celle du parricide Lantz.

Anatole ne chercha plus jamais à se dérober et si Lanz fut sa première « tête », celle de Gauchet, le 26 décembre a été sa trois cent trente-huitième.

C'est un bien sinistre record!...

Bien qu'aucune des lois ne sanctionnât le

fait, les fils des exécuteurs étaient exemptés depuis 1832 de tout service dans l'armée. Comme ceux-ci profitaient régulièrement du privilège, le service du recrutement crut bien faire en n'appelant pas Anatole Deibler. Ce dernier se rendit alors, sans attendre, au bureau des jeunes recrues et devant les officiers sidérés, il expliqua qu'il était un homme comme un autre, un citoyen français comme tous les citoyens français, qu'il n'était pas déshonorant d'être fils de bourreau. Il rappela que les fils de criminels bénéficiaient de l'oubli qu'on jetait sur un nom souillé, qu'il serait extraordinaire que le serviteur de la loi et ses parents fussent moins bien traités que ceux qui étaient punis par elle...

Il ajouta qu'il était l'aide et valet de l'exécuteur des Hautes-Cœuvres, qu'il ne considérait pas ce métier comme plus sot ou plus infamant qu'un autre.

On dût l'inscrire au rôle de sa classe et l'envoyer en garnison. Sans doute eût-il à regretter son beau geste, car il fût, au début, victime de farces d'un goût douteux et dont les échetiers de l'époque tiraient profit. Nous ne les rappellerons pas ici pas plus que nous ne suivrons le soldat libéré, durant les cinq années qu'il passa chez son grand-père maternel

à Alger, de 1886 à 1891. Disons simplement qu'il s'y exila écœuré, et qu'il participa là-bas à quelques cinquante exécutions au cours desquelles il acquit une sûreté de coup d'œil, une habileté et une maîtrise qui étonnent toujours ceux qui le regardent opérer. Mais en 1891, il dû précipitamment rentrer à Paris pour seconder son père, usé et devenu malhabile.

La santé de Louis Deibler inspirait, en effet, de grandes inquiétudes. Ses hallucinations sanglantes l'obligeaient à prendre sa retraite; mais si Anatole était apte à devenir bourreau en titre, d'autres sollicitaient également la charge. Le plus redoutable était Berger, gendre de l'ancien bourreau de Paris. Puis il y avait Estienne, Desfourneaux, Desmourest, Deville, Bourgogne, tous anciens et fils d'anciens exécuteurs de province. Une jalousie terrible animait ces hommes et aucun d'eux à l'occasion ne manquait de susciter des incidents préjudiciables aux autres. Les Deibler en particulier, devaient veiller à tout, vérifier chaque détail. Jadis ils travaillaient ensemble à la suprême toilette, tandis que, au dehors, deux aides surveillaient la machine. Mais un jour, au moment d'opérer, ils s'aperçurent que le dé clic avait été faussé pendant leur absence et depuis cette date, l'un d'eux restait toujours

près de la guillotine tandis que l'autre s'assurait du condamné.

Après avoir lutté pendant des mois contre les pires intrigues, Louis Deibler donna sa démission, le 28 décembre 1898, quoique incertain d'assurer les bénéfices de sa succession aux siens. Le lendemain, il recevait un pli urgent, cacheté aux armes de la Chancellerie. Était-ce donc la nomination d'Anatole? Hélas, non! C'était l'ordre de gagner Bourg-en-Bresse pour y exécuter le plus grand criminel de tous les temps, Vacher, l'homme aux cinquante meurtres. Il fallut obéir.

C'est ainsi que le tueur de bergères eût la tête tranchée par un homme qui n'était plus bourreau. Cette exécution s'effectua le 31 décembre 1898, dans une aube brumeuse et froide et les cinq opérateurs anxieux, vécurent une effroyable fin d'année. Poignante incertitude d'un lendemain qui réservait la notoriété à un seul d'entre eux.

La fortune échut enfin à Anatole. Il apprit la favorable nouvelle le 1^{er} janvier 1899, vers midi. Une joie bien compréhensible éclata dans la petite villa de Billancourt. On sabla le champagne, on chanta, on fit de la musique. Les voisins surpris, collaient l'oreille aux vo-

lets. Dans l'heureux foyer, Louis Deibler au comble de la joie, répétait doucement :

— Ah! mon enfant, mon enfant, voilà de folies étreintes...

L'exécuteur

Mais avec Anatole Deibler, la conception du métier de bourreau changeait encore. Elle procédait d'une théorie juridique et égalitaire qu'il n'est pas inutile de rappeler.

« Oui, fit-il soutenir au cours d'un procès par son défenseur, il tuait des hommes ou plus exactement, il exécutait des condamnés, il était le bourreau, c'est-à-dire un rouage de la machine sociale, au même titre que le juge qui prononçait la sentence et qui en prenait ainsi la responsabilité devant l'opinion et sa conscience, au même titre que le Président de la République qui acceptait les conséquences de son geste. Dès lors, pourquoi lui faire supporter à lui, simple fonctionnaire, la réprobation qui devait logiquement les envelopper tous? Tant que la peine de mort existerait, il

fallait des juges pour la prononcer et un bourreau pour l'exécuter. Lequel était responsable? Le bourreau ou les juges? Ceux qui faisaient les lois ou ceux qui les appliquaient? L'électeur qui désignait ses représentants ou le bourreau, dernier anneau de la chaîne? »

Il ne se rendait pas compte que ce qui dressait la masse contre lui, c'était précisément sa solitude.

L'attitude de Deibler eut cependant comme résultats de justifier sa fonction. Peu à peu la conception juridique qu'il avait de son rôle pénétra le public. Il ne fut plus le coupeur de têtes; mais l'exécuteur des Hautes-Œuvres. Ce changement d'appellation traduisait une modification profonde de l'opinion. Le temps d'ailleurs travaillait pour lui et si aujourd'hui, après la guerre, on peut discuter de l'utilité et de la légitimité de la peine de mort, on considère que le serviteur de la guillotine n'est qu'une vedette comme une autre. Il provoque la curiosité des badauds, mais pour en avoir trop souffert, il la méprise.

En combien d'occasions Anatole Deibler eût-il à subir au début de sa carrière l'injustice de la foule? Sans doute des milliers de fois; mais sans doute aussi se souvient-il du cruel refus du père Heurteloup, son charpentier de

la rue de la Roquette, à qui aux environs de 1896, il demanda la main de sa fille qu'il aimait.

Vexé et meurtri il chercha l'oubli dans les courses de bicyclettes. Vous retrouverez son nom dans les épreuves sur piste de l'époque. Sa popularité était grande à la Société Vélocipédique d'Auteuil dont il était l'un des espoirs. Cherchant à s'étourdir dans les ivresses du sport, il découvrit dans son club une charmante partenaire, Rosine Rogis qu'il prit pour femme le 5 avril 1898, devant M. Marmotan, maire du seizième arrondissement. Il apportait en dot quarante mille francs et la guillotine paternelle. Rosine, petite employée de la Régie, n'apportait que son cœur, mais elle le donnait tout entier.

La nomination d'Anatole, comme successeur de son père n'alla pas sans provoquer de sourdes rancunes, chez les aides déçus. Bourgeois s'en alla, Desmouret prit sa retraite et mourut dans la misère. Berger confia à la presse les mémoires du défunt d'où montait une perpétuelle rancœur :

« Les Deibler ont quatre cent mille francs de fortune, écrivait Desmourest. Ils touchent chaque année seize mille francs d'appointements à quoi ils ajoutent trente mille francs de

frais. Leurs rentes — car toutes bêtes qu'ils sont ils placent bien leur argent — leur rapportent au bas mot cinquante mille francs par an. Quel est donc le haut employé capable de gagner cela?... »

En longues tirades amères, le vieux bourreau retraçait la carrière de ceux qu'il avait tant jaloués.

Les Deibler ne répondaient rien. La querelle sombra dans l'indifférence. Déjà le nouvel exécuteur avait adroitement débuté le 14 janvier 1899 à Troyes, sur la personne de Jean Damoiseau, un ancien maire. Le 1^{er} février suivant, il guillotina à Paris un scélérat de dix-neuf ans, Alfred Peugnez, qui laissa lui aussi des mémoires. Ce fut la dernière exécution opérée place de la Roquette où l'échafaud se dressait pour la cinquante-deuxième fois. Toute la presse et de hautes personnalités vinrent assister aux débuts d'Anatole dans la capitale. L'impression qu'il laissa fut excellente. On s'accordait à louer sa sûreté de coup d'œil, son tact, sa rapidité, toutes qualités qui se sont encore accrues chez lui par l'entraînement et en font le plus habile bourreau du xx^e siècle.

En septembre 1899, il eût un fils qu'il prénomma Roger-Isidore. Mais quelques jours après, le 10 octobre 1899, une effroyable er-

reur médicale provoqua la mort du nouveau-né. Le docteur appelé pour soigner une affection toute bénigne de l'enfant lui administra une drogue contenant une dose foudroyante de poison. La douleur du malheureux père fut terrible, mais il renonça à poursuivre le responsable et le pénible drame ne fut pas ébruité. Cinq ans après cette perte irréparable — car Anatole Deibler n'a jamais eu d'autre fils — Louis Deibler s'alita brusquement pour ne plus se relever et mourut le 6 septembre 1904. Avec lui s'est éteint le plus formidable des coupeurs de tête du XIX^e siècle. Dans sa vie il avait collaboré à plus de mille exécutions. Il en avait dirigé cent quatre vingts comme grand exécuteur de France. Durant les vingt années qu'il occupa cet emploi, il avait coûté à l'Etat un million deux cent mille francs, soit sept mille francs par tête tranchée et soixante dix mille francs par an, c'est-à-dire quatre cent mille francs d'aujourd'hui.

Il repose près de sa femme, et de son petit fils, dans le vieux cimetière de Boulogne, sous un discret caveau de marbre rose qu'entretiennent soigneusement de pieuses mains.

VI

LE CHIFFRE XIII

Louis Deibler avait achevé sa tâche le 31 décembre 1898, dans une apothéose pourpre, par l'exécution de Vacher, l'un des plus formidables criminels des temps modernes et qui ne fut dépassé que par le vampire de Dusseldorf.

La première décade de janvier 1899 s'était écoulée joyeuse dans la petite villa d'Auteuil. Le 11 arriva le premier ordre de déplacement au nom du nouveau bourreau. Anatole insista vivement auprès de son père, lui demandant de l'accompagner une fois encore pour le seconder dans ses débuts qu'il redoutait. Mais son père refusa net :

— Non mon fils, ce serait raviver les méchantes rancunes de tes aides. J'ai d'ailleurs

réclamé ma retraite et j'ai bonne confiance dans ton habileté.

C'est ainsi que seul, pour la première fois, Anatole Deibler quitta le « Point-du-Jour » le jeudi 12 janvier 1899. A 9 h. 30, il retrouvait ses compagnons sur le quai de la gare de l'Est. Lui inquiet, les autres déçus et sans entrain. Le voyage de Paris à Troyes où ils se rendaient fut morne. Le soir, traînant à sa suite une meute de curieux, Deibler déambulait sans but à travers l'ancienne capitale de la Champagne, les mains au dos, rêveur. Non qu'il se souciât de l'homme auquel il devait trancher le col, mais il redoutait que ses compagnons, blessés dans leurs ambitions ne tentassent de lui jouer quelque mauvais tour qui pouvait briser sa carrière.

Vers vingt heures, Deibler monta se reposer dans sa petite chambre de l'Hôtel de France. A travers les vitres de la fenêtre qui ouvrait sur les toits, il apercevait les tuiles et les ardoises blanches de givre. Il se déshabilla méthodiquement, enleva son veston, son gilet, ses bretelles. Il s'était assis sur le lit pour retirer ses chaussettes quand ses yeux, machinalement, se fixèrent sur un calendrier accroché au mur.

Sans qu'il se rendit compte de son geste, il

se leva, s'approcha et enleva la feuille du 12 janvier devenue inutile, sur le bloc de l'éphéméride et tout aussitôt, bien qu'il ne fût point superstitieux, Anatole Deibler ne put réprimer — il l'avoua par la suite — un geste d'angoisse : le jour de ses débuts était un vendredi 13.

Il y a des coïncidences extraordinaires.

C'en était une.

Il y avait treize jours exactement que la tête de Vacher avait été tranchée. Il y avait treize ans — janvier 1886 — qu'Anatole avait débuté en Algérie et l'exécution du lendemain était la cent treizième qu'il aurait accomplie comme aide de son père si ce dernier avait conservé sa fonction et était la cent soixante-neuvième (treize fois treize) à laquelle il participait.

Ces dates et ces chiffres ne sont point exceptionnels dans la vie du bourreau actuel qui sait fort bien qu'il semble placé sous l'égide du nombre fatidique.

Sa treizième exécution eût lieu à Montbrison, le 13 novembre 1901. Il opéra plusieurs fois un vendredi 13, et en 1931 il devait décapiter Chaponneau, à Chalon-sur-Saône, le 13 février, un vendredi; les bois n'étant pas arrivés à temps, l'exécution fut remise.

Mais dans cette nuit de 1899, où la bise hur-

lant dans les rues enlevait les ardoises et les tuiles des toits pour les précipiter sur la chaussée, où les panneaux-réclame s'effondraient sur les trottoirs, où le froid mordait les pierres tendres qui éclataient comme des grenades mûres, Anatole Deibler, seul, enfoui sous ses draps, se demandait avec angoisse ce que serait le lendemain.

Le condamné, François Damoiseau, était le maire de Rouilly-Saint-Loup, commune où il exerça vingt-cinq ans de suite cette délicate fonction. Il avait tué son gendre Henri Cordier, blessé sa fille Hélène et son petit-fils, en tirant sur eux des coups de fusil. Mais il n'avait agi ainsi que pour défendre ses terres acquises au prix d'une vie de labeur; il avait soixante-cinq ans. Il avait appris que pour se procurer de l'argent, ses enfants avaient hypothéqué son bien à son insu. C'était le mobile du drame. Nous n'avons pas à juger ici les motifs qui dictèrent aux jurés et au président Loubet l'inexorable sentence, mais il semble bien que Damoiseau méritait un peu de pitié. Sa fille Hélène, qu'il avait blessée quelques semaines auparavant, réclama à l'audience la tête de son père et tenta, mais en vain, d'obtenir la faveur d'assister à l'exécution.

Il faisait un froid terrible. Le ciel lourd de

neige était gris. A six heures, ayant pour la première fois commandé le montage de la machine et s'étant assuré que rien n'entraverait l'œuvre effroyable, Deibler alla prendre livraison de son premier condamné.

— C'est une iniquité, clamait l'homme, qu'on me tranche le cou parce que j'ai voulu défendre mon bien. Il y a encore de beaux jours pour les canailles.

L'abbé Georget, aumônier de la prison s'approcha :

— Non, merci l'abbé, je ne crois pas en Dieu et je suis aussi honnête qu'un autre. Faites seulement en sorte qu'on m'enterre près de ma femme.

Et Damoiseau dit une phrase que Deibler ne devait jamais plus entendre prononcer par un autre condamné :

— Je suis heureux de mourir mais je meurs bien vengé. En vérité, monsieur, *c'est le plus beau jour de ma vie.*

« J'aurais même voulu être guillotiné au pays, là-bas, à Rouilly-Saint-Loup, cela m'aurait fait grand plaisir et puis, j'aurais été plus près de la fosse où je demande à être déposé.

Et comme les aides le ligotaient un peu brutalement :

— Mais faites donc attention, que diable, je

ne veux pas résister ni me sauver. Ce n'est pas la peine de me briser les bras.

Deibler prononça la première phrase de sa carrière de bourreau :

— C'est une formalité, *monsieur*, qu'il nous faut accomplir.

En exécuter de haute classe, il appela toujours les condamnés « Monsieur » et ne les brutalisa jamais.

Et à sept heures treize minutes, Anatole Deibler, avec une rapidité et une précision stupéfiantes, coupa sa première tête.

Dix-neuf jours plus tard, le 1^{er} février 1889, le nouveau bourreau fit ses débuts dans la capitale sur la place de la Roquette où il ne devait plus y avoir d'exécution. En cinquante-deux ans, cinquante têtes étaient tombées sur cette place. Deibler devait exécuter un voyou immonde, Alfred Peugeot qui avait tué et mutilé sauvagement une pauvre vieille et un enfant de sept ans.

Peugeot, dans sa cellule, ne pouvait s'arracher à l'angoisse du couperet.

— Qu'est-ce que fait Fallières, jurait-il, pour tarder si longtemps à m'envoyer sa réponse ?

Ce fut Deibler qui la lui apporta.

— Ben quoi, dit l'assassin, alors que le

directeur de la prison procédait à la levée d'écrou ; en voilà des façons de foutre le monde à la porte à des heures pareilles, en plein hiver. Bien sûr que je tremble ; seulement c'est de froid.

Et s'adressant à Deibler :

— Dis donc, vieux, est-ce que ça fait mal ton outil... ?

Quand sur la sinistre place, il aperçut les cordons de troupe baïonnettes au canon, il hurla :

— Portez armes !

Instinctivement, les soldats surpris et émus obéirent. Le cliquetis des armes étouffa le bruit de la chute du couperet. Anatole venait d'accomplir pour la seconde fois l'œuvre de mort. Une fois encore, la presse loua son humanité et sa diligence. Tout se passa bien une troisième fois à l'exécution d'Aloïs Zuckermeier, un sadique, exécution qui eut lieu à Remiremont (Vosges).

Mais le 13 novembre 1899, il y eut un beau scandale à Saint-Nazaire lorsque le bourreau dût procéder à la décapitation (sa première exécution double) de Geoffroy et de Samson qui avaient écorché vif un vieillard pour obtenir du malheureux qu'il leur livrât un magot existant seulement dans les racontars du village.

C'était par une douce matinée de printemps. Les oiseaux pépiaient dans les branches des arbres dont la cime arrivait presque à hauteur de la cellule des coupables. Une aube pâle se levait sur la nature convalescente. Le bruit des pas des magistrats marchant dans le couloir éveilla les condamnés. Samson, l'oreille tendue dans la demi-obscurité, les attendait, pressentant la qualité de ceux qui venaient l'éveiller de si bon matin.

— Ayez du courage, lui dit-on.

— Jusqu'à la gauche, répondit-il.

A 4 h. 35 sa tête tombait dans le panier.

Ce fut au tour de son complice. Il fut aussi courageux et fuma une cigarette. Comme on l'exhortait à une grande résignation il dit simplement :

— J'en aurai.

Il tint parole. Mais à l'instant même où il fut jeté sur la bascule, où sa tête fut violemment poussé sous la lunette, il fit entendre un cri effroyable, presque inhumain, qui pétrifia d'horreur les assistants.

Geoffroy avait eu le temps de voir dans la « caisse à son » à quelques centimètres à peine de ses yeux, la tête sanglante de son camarade et la plaie horrible de la nuque. Les autorités présentes s'élevèrent aussitôt et véhémentement

ment contre l'imprudence des aides qui avaient négligé de retirer la première tête de la cuve.

Ce n'était pas tout, hélas ! Ce 13 mai ne devait pas porter chance à Deibler fils qui reçut un blâme sérieux. La malheureuse mère de Samson qui avait assisté à la scène se rendit au cimetière pour reconnaître la dépouille de son enfant.

On avait refermé la première tombe. La mère identifia le corps qui restait, grâce aux vêtements, car Samson, dans un dernier geste de pudeur et de vanité, avait demandé l'autorisation de revêtir le costume qu'il portait au moment de son arrivée à la prison. Puis, d'une voix brisée par la douleur, la femme éplorée réclama la tête de son fils, restée dans le panier. Un aide, saisissant cette tête par les cheveux, la présenta à bout de bras, toute dégoûtante de sang et demanda :

— C'est bien celle-là ?

Cette ultime confrontation entre la mère et le fils, entre cette tête coupée et les assistants, fut terrible. La femme s'évanouit.

La presse releva avec dégoût cette attitude et la jugea fort sévèrement.

Anatole Deibler sentit durement passer l'orage.

Rappelons ici, au sujet de cette double exé-

cution, une anecdote qui est restée fort peu connue :

Les deux condamnés avaient été éloquemment défendus par M^e Guist'hau qui alla se jeter aux pieds du président Loubet, implorant leur grâce. Le président resta muet :

— Puis-je du moins emporter quelque espérance? demanda l'avocat.

— Ni espérance, ni désespérance, répliqua le président, car je vais délibérer avec ma conscience.

Or, à cet instant même, les bois avaient déjà quitté la gare Montparnasse.

VII

LA « VEUVE »

Arrêtons-nous, reprenons haleine. Dans cette longue et funèbre chronique où, à mesure que nous avançons, nous nous heurtons à des tombes et d'où peu à peu se dégage une atmosphère de cimetière, il est bon de ne pas toujours s'attacher aux personnes mais de se préoccuper aussi des choses. Les aides du bourreau, dans leur tenue élégante, avec leur chapeau haut de forme, pourraient être pris, la veille d'une exécution capitale, pour des invités allant célébrer en groupe un mariage qui, sans doute, sera heureux. Le fiancé arpente encore fébrilement angoissé le sol de sa cellule. La fiancée a connu déjà des amours sanglantes et ses noces ont toujours été sans lendemain : c'est la « veuve ».

Ceux qu'elle accueille sur sa couche mobile s'immolent sur l'autel d'une union éphémère. Elle a bien mérité son nom. Il n'est pas sûr que ceux qui se sont voués au sacrifice aient toujours mérité leur sort.

Une biographie du grand maître des Hautes Œuvres ne serait ni complète, ni sincère, si on omettait de signaler les remarquables perfectionnements apportés à la guillotine par notre actuel bourreau. Car Anatole Deibler ne s'est pas seulement consacré à l'exécution des misérables qu'on lui abandonnait. Il s'est aussi essayé à les envoyer dans un autre monde sans les faire souffrir. Il a doté la justice de son pays de machines entièrement neuves, plus légères, plus rapides que celles qui, autrefois, étaient utilisées.

Anatole Deibler est un amoureux platonique de la « veuve »; quelquefois il l'essaye, mais alors, dans la lunette de la guillotine, il glisse des bottes de paille. Il s'est réservé le rôle d'officiant dans les cérémonies qu'il préside, ce qui ne l'empêche pas de veiller avec un soin jaloux à la propreté de sa machine et à ses rouages. Il a d'ailleurs trouvé un aide puissant dans le père Heurteloup.

Nous avons fait déjà une allusion à ce dernier. S'il y eut à un certain moment une ten-

sion entre les deux hommes, Deibler était trop intelligent et Heurteloup trop avisé pour rompre.

Le second était le grand fabricant de guillotines. Il était menuisier installé aux environs du Père-Lachaise. Je sus qu'il habitait la rue Pierre-Bayle où se trouvaient ses ateliers. L'ayant découvert j'y courus et j'essayai de le faire parler.

Mais le père Heurteloup, pendant que j'insistais pour avoir une réponse, s'obstinait à enfoncer des pointes dans un morceau de bois qu'il destinait à je ne sais quel usage. Cela faisait un bruit assourdissant qui étouffait ma voix. Le père Heurteloup, un sourire en coin, une pipe à la bouche, ne me regardait même pas, absorbé par son travail. J'allai alors m'installer paisiblement sur un tas de planches. Il comprit que je serais plus patient et plus obstiné que lui et qu'il fallait céder.

— Un coup de blanc, père Heurteloup?

— Ce n'est pas de refus.

Ainsi nous fîmes connaissance.

Je revins voir le menuisier tous les jours. Ma présence lui fut bientôt agréable. Il sut que je n'avais que de bonnes intentions et, un jour qu'il s'acharnait à une œuvre qui me paraissait difficile, il me dit :

— Voyez, il s'agit d'un travail urgent. La Chine a commandé récemment deux machines et je m'active (*sic*) car le père Coupe-Toujours vient les essayer avec ses aides à la fin du mois.

— Des machines? Le père Coupe-Toujours? Je ne comprends pas.

— Je veux parler des guillotines et de Deibler.

— Ah! il essaye les machines qu'il vous commande.

— Oui... mais sur des bottes de paille. Tenez, je vais vous expliquer. Voici la maquette sur laquelle je me guide. Elle est établie au dixième de la machine réelle, mais rien n'y manque. C'est Deibler qui l'a mise au point et c'est une vraie merveille. D'abord le couteau. Il tombe entre deux montants hauts de quatre mètres cinquante, écartés de trente-sept centimètres et pesant soixante-quinze kilos chacun. Ils sont réunis par un chapiteau que Deibler appelle le « sac de voyage » parce qu'il contient tout le mécanisme du déclic. Regardez ce schéma, vous comprendrez tout de suite. Le couteau qui pèse sept kilos est fixé au « mouton ». Le « mouton », c'est la merveille des merveilles. Il y a quelques années encore, on devait savonner soigneusement les rainures

dans lesquelles coulissent les « mors ». Aujourd'hui, Anatole a fait poser dans ses « mors » quatre petites roulettes qui assurent une chute beaucoup plus rapide. Comme le mouton pèse au moins trente kilos et qu'il descend en même temps que le couteau qui en pèse sept, on est sûr ainsi de ne jamais manquer son homme, car l'outil a de la vitesse...

— Sur quoi tombent les « mors » en fin de chute?

— Sur deux énormes boudins de caoutchouc; c'est ce qui produit le « han » sourd que les journalistes remarquent toujours. Quand le tranchoir est en bas on le relève avec la corde passée dans la poulie qui domine le chapiteau.

« Maintenant, voici la « lunette »... La partie inférieure est fixe. La partie supérieure est mobile. Nous l'appelons le « casse-tête ».

« Je vais vous confier un secret.

« En relevant le casse-tête, on bande fortement deux ressorts qui le tiennent fixé dans le bas. Quand la partie supérieure est ainsi armée, il suffit de presser un bouton près de la manette du déclic pour que ce casse-tête se rabatte violemment sur le crâne ou sur la nuque du condamné. Dans le premier cas, ça l'assomme; dans le second cas, ça lui donne

l'impression d'avoir été manqué par le coupe-ret. Alors, le malheureux tente désespérément de lever la tête qu'un aide tire par les cheveux. Le cou produit un tel effort qu'il s'ensuit presque toujours un étouffement brutal ou la rupture d'un vaisseau nécessaire à la vie. Tous les médecins l'ont constaté.

« Et voici la planche. Elle doit arriver à hauteur de la poitrine du patient, ce dernier en la heurtant est entraîné dans son pivotement et, comme elle roule sur galets, d'une vigoureuse poussée, on enfonce la tête sous la lunette supérieure qui s'abat comme vous savez. Alors, il n'y a plus qu'à tourner le dé clic qui ressemble à une poignée de porte de magasin et vlan ! le couteau siffle, la tête tombe...

Et d'un geste large, le père Louis fendait l'espace avec sa paume tendue qu'il appliquait brutalement sur mon cou, avec un gros rire.

— Et ça ne vous fait rien de fabriquer ces engins-là ?

— Comme je sais bien que ce n'est pas pour moi, qu'est-ce que vous voulez que ça me fiche ? C'est la onzième que je construis.

— A combien cela revient-il ?

— A six mille francs pour la France et les colonies, mais pour les pays étrangers on majore un peu. Tous les ministres de la terre sont

venus dans mon atelier. Ils se sont étonnés de me voir fabriquer des guillotines et des cercueils. L'un ne va pourtant pas sans l'autre.

Aujourd'hui, le père Heurteloup est mort. Peut-être son dernier domicile se trouve-t-il au Père-Lachaise qu'il a si activement contribué à meubler.

— *Dominus vobiscum...*

A L'OMBRE DE LA GUILLOTINE

Quand le père Heurteloup avait achevé la préparation des différentes pièces d'une guillotine, il les transportait dans le célèbre hangar du 60 bis, les trois artisans ayant ajusté leurs pièces attendaient les critiques de Deibler et de ses aides. Le plus souvent, il fallait raboter ici, limer là, reforger une tige. Tout cela durait plusieurs jours. Quand le bourreau estimait que la machine était dans un parfait état de marche, il fixait le nouveau coupe-ret, le hissait et l'essayait sur une botte de paille.

Il manifestait son contentement :

— C'est un petit chef-d'œuvre. Merci, les enfants.

Et toujours, cela se terminait par un repas bien soigné et surtout bien arrosé au café Martineau. Au début, la conversation roulait sur les perfectionnements toujours possibles de la machine, puis insensiblement Régis et Desfourneaux, deux parents de Deibler et joyeux compères, entamaient des sujets plus gais et se dépensaient en récits fantaisistes où le macabre rivalisait avec le plus haut comique.

Pour finir et régulièrement, Desfourneaux parodiait la célèbre chanson du *Pendu* tournant malicieusement en ridicule les médecins légistes. C'est le cafetier qui a bien voulu nous en rappeler le refrain :

*En voyant l'œil près de se clore
L'docteur X... beuglait comme un fou
Peut-être bien qu'il vit encore (bis)
R'piquons-lui la tête sur le cou (bis).*

Après cette fête toute intime, chacun redevenait grave. Les artisans du couperet touchaient leur dû et commençaient une autre machine.

Hélas! le temps a passé. Le menuisier, le

vannier, Paul Desfourneaux et Louis Régis sont morts. Le forgeron du couteau, qui habitait tout près de la place Saint-Pierre, vend aujourd'hui des ornements funéraires.

On n'a jamais connu de courtier en guillotine. Les gouvernements étrangers étaient donc bien obligés de s'entendre directement à Paris avec Deibler... C'est ainsi, nous l'avons déjà dit, que le 15 janvier 1910 quatre hauts fonctionnaires du Céleste-Empire vinrent étudier sur place le fameux mécanisme à donner la mort. Cela fut pour eux une révélation. Ils furent enthousiasmés par le fonctionnement de notre coupe-tête national. Ils passèrent aussitôt une commande et, le 7 juillet 1911, la première guillotine arrivait à Pékin, venant directement de la place de la Roquette. Depuis 1923, elle fonctionne en permanence dans la cour de la nouvelle prison de la capitale chinoise d'où elle envoie quotidiennement dans un monde meilleur les fils du ciel émerveillés.

Toutefois, la fameuse remise de la rue de la Folie-Regnault telle qu'elle existait en 1910, outre qu'elle était fort loin du boulevard Arago, avait, aux yeux du bourreau, un inconvénient terrible. Elle se prêtait à la curiosité des reporters et des photographes. Ou plus exacte-

ment, c'était la concierge qui s'y prêtait. On l'appelait la « maman Clarence ».

— Comme il venait sans cesse des curieux, a-t-elle raconté, je les laissais grimper, si l'occasion s'en présentait, sur le toit d'où ils pouvaient voir et photographier Deibler graissant sa machine. Parfois ce dernier se débarrassait des intrus en leur envoyant brusquement en pleine face un énorme jet d'eau. Mais le plus amusant, c'était le départ du bourreau pour la province. Dès que nous voyions les aides conduire le fourgon à une gare, mon fils hélait aussitôt un sapin et filait derrière les bois. A la gare, il prenait note de la destination du wagon et avertissait les principaux quotidiens. *Le Petit Journal* lui envoyait chaque fois trente francs; *le Matin* et *le Journal* vingt francs. C'était de l'information sûre et rapide.

« Mais parfois, continue la maman Clarence, les aides pour se venger brûlaient dans un coin de la cour les vestes et les chapeaux des condamnés exécutés. Et cela, en se consumant très lentement, « empuantait » le quartier pendant plusieurs jours. Les voisins se plaignaient.

« On fit une enquête. Un aide voulant nier qu'il détruisait les habits des condamnés fournissait une explication maladroite :

— C'est impossible. Je les vends tous à un brocanteur.

« Ce fut un petit scandale. Si je vous disais ce que je sais, il y en aurait pour des jours...

« En 1910, lors de l'exécution de Liabœuf, j'ai eu peur : les anarchistes avaient juré de faire sauter le hangar et le concierge avec. Liabœuf fut exécuté et rien ne sauta. Cependant, les voisins rédigèrent une pétition qu'ils adressèrent à un député pour tenter de faire expulser Deibler. Ce dernier se fit alors construire une spacieuse remise dans l'avant-cour de la Santé et vendit son vieux hangar. Ce fut le 21 août 1911 à l'aube que les deux sœurs « Coupe-Toujours » quittèrent leur abri.

— Les sœurs « Coupe-Toujours »?...

— Eh oui! Les guillotines. Celle de Paris, l'aînée, était plus massive. Celle de province, très légère, était une merveille. Elles se relayaient quelquefois...

Et M^{me} Clarence ajoute :

— Voulez-vous que je vous raconte encore quelque chose? Un jour, mon fils, voyant partir le fourgon, le suivit comme d'habitude. Il fut conduit par Desfourneaux, derrière la mairie des Lilas. Comme il y avait justement des criminels qui attendaient leur grâce à la Santé,

une feuille du soir annonça l'exécution capitale. La foule y courut.

« Or, le fourgon était vide. Il avait été conduit chez M. Destaut, charron, pour servir de modèle à la construction de futurs fourgons.

C'est M. Destaut qui nous a fourni les détails qui suivent :

— Deibler ne donne presque plus de travail. J'ai construit pour lui deux coupés modernes et légers et j'ai perfectionné l'aménagement intérieur. Dans chacun des coins, j'ai établi un petit placard garde-robe, dans lequel les aides peuvent faire un brin de toilette après avoir fait celle de la « veuve ».

— Combien chaque machine a-t-elle coûté ?

— Trois mille francs.

Et nous en aurons fini avec les desservants de la « veuve » lorsque nous aurons parlé du Père Louis Mimi qui mourut il y a quelques mois, au 269, rue de Belleville. C'est lui qui depuis 1880 a conduit le fourgon dans Paris. Il était de la maison : « Deibler disait-il, est le meilleur des hommes. Il m'emploie encore, quoique je ne sois plus d'aucune utilité. »

VIII

ON EXÉCUTE L'EXÉCUTEUR

Après la mort de son père, Anatole Deibler demeura dans la petite villa de Billancourt dont la solitude chargée de pénibles souvenirs lui pesait horriblement. C'est alors qu'il se fit construire, au 133 bis de l'avenue de Versailles un splendide hôtel en meulière blanche qui lui coûta près de cent mille francs. Les habitants du quartier eussent sans doute longtemps encore ignoré la véritable identité de leur nouveau voisin si un petit procès qui fit grand bruit, n'était venu le leur apprendre le 30 mai 1909.

« M. de Paris, disaient les journaux, est en difficulté avec son serrurier, M. Marnault, qui lui réclame 900 francs de fournitures. Deibler ayant refusé de payer la note, l'in-

traitable serrurier a mis opposition au ministère des finances sur le traitement du bourreau. Ce dernier a demandé en référé qu'on diminuât la facture de 300 francs, et réclamait la levée de la saisie-arrêt. Le tribunal a donné raison à M. Anatole Deibler, à charge par lui de déposer les 600 francs non contestés à la Caisse des dépôts et consignations. »

Mais si le bourreau se faisait construire un hôtel particulier pour lui-même, il faisait dans le même temps construire un immeuble au numéro 54 de la rue de la Convention. Là encore, son identité fut révélée aux locataires à la suite d'un procès que lui intenta l'entrepreneur Moreau, auquel il contestait quelques milliers de francs. Cette fois, malgré toute l'habileté de M^e Juquin, l'avocat de Deibler, un arrêt en date du 22 mars 1910 a condamné ce dernier à payer 9.634 francs 50 à Moreau.

L'exécuteur des Hautes-Œuvres qui autrefois bénéficiait d'un régime spécial, n'était plus qu'un homme comme les autres. On se rappelle les tentatives du jeune Anatole Deibler pour aboutir à ce résultat. Il avait gagné la partie. Il pouvait exiger qu'on ne l'appelle plus ni M. le bourreau, ni M. de Paris, mais « citoyen ».

Donnons encore un curieux détail sur la vie du grand exécuteur de France. A l'époque où il faisait bâtir, sa plus proche voisine, avenue de Versailles, était une des plus grandes vedettes du théâtre. Hortense Schneider. Une mince cloison sépara longtemps la comédie la plus gaie du drame le plus noir.

Il n'est pas de vie plus cahotée que celle des hommes qui ont assumé la lourde charge d'exécuter les sanctions impitoyables de la justice. Ils sont soumis comme tout le monde aux fluctuations de la politique. Et c'est ainsi que, après les débuts du nouveau bourreau, les grâces systématiques du président Loubet rendirent les exécutions d'une rareté extrême.

En 1899, huit têtes tombent. En 1900 trois seulement; en 1901 trois encore; en 1902 aucune; en 1903 encore trois; en 1904 aucune; en 1905 cinq têtes. Puis en 1906 pas une; en 1907 aucune encore; en 1908 toujours pas d'exécution. Le métier de maître des arrêts criminels laissant des loisirs, Anatole faisait du vélo en banlieue, gâchait le mortier sur ses chantiers ou excursionnait en montagne. On le vit pêcher au pont de Boulogne, on sut qu'il plaçait des vins, qu'il élevait des tortues, qu'il participait à un championnat de billard, qu'il allait à la chasse. Lui-même avait pris goût à

cette vie paisible. Il ne croyait plus guère à sa rentrée en activité. Il parlait volontiers de ses anciennes fonctions. Sa dernière exécution avait été celle du bandit italien Pozzi. Elle avait eu lieu à Belfort.

A son retour, le bourreau devait chômer durant quarante-deux mois, attendant un ordre de déplacement qu'on ne lui envoyait point. Et comme il n'y avait plus personne à exécuter, ce fut lui qu'on exécuta.

La Chambre repoussait depuis des années tous les projets d'abolition de la peine de mort. Elle écarta quatre textes qui lui furent soumis au début de l'année 1906. Parmi les partisans les plus acharnés de cette décision, se trouvaient Jaurès, Clemenceau, Briand. Un jour, Jaurès s'écria :

— Puisque nous ne pouvons empêcher les condamnations à mort nous supprimerons le bourreau.

Et le 5 juillet 1906, la Commission du budget supprima les gages alloués à l'exécuter et les frais inhérents à la charge. On forçait ainsi Deibler à supporter seule les frais considérables qu'entraînent ses déplacements. On venait donc d'exécuter l'exécuter. Ce fut alors la ruée vers Auteuil des journalistes et des curieux. Mais la porte de l'homme rouge restait

obstinément close. D'ailleurs un minuscule écriteau, au style brutal, se balançait au milieu des roses trémières : « Personne n'est reçu ».

Il y eût un journaliste qui interviewa tout de même M. Deibler, en se faisant passer pour un personnage considérable du ministère de la Justice, que Deibler n'avait jamais vu.

Il semblait bien que le règne du bourreau était terminé. Certains voulaient cependant le rétablir. Paris disait non, la province disait oui. Il se forma même à la Chambre un groupe réclamant l'application de la peine de mort par l'électrocution (breveté U.S.A.).

Pendant toutes ces hésitations, les condamnations pleuvaient dans toutes les cours d'assises. Mais les prévenus avertis se gaussaient de leurs juges et le bandit Negro, prisonnier à la Santé, au lieu de signer son recours en grâce, écrivait au président pour lui réclamer une femme pour « s'amuser » et des armes pour occire les gardiens.

Des députés furent émus par tous ces scandales et, le 13 novembre 1906, la Chambre rétablissait les gages du bourreau et les frais des exécutions.

Le président Fallières, lui, ne désarmait pas. Il graciait si grand que fût le crime. Cent

trente-trois condamnés à mort furent sauvés de la guillotine. L'opinion publique s'était émue. Et quand le sinistre Soleilland fut grâcié à son tour, la réprobation générale explosa. Il y eût des émeutes, des manifestations et l'on put voir cette chose singulière, le président de la République violemment conspué et le bourreau longuement acclamé.

Des milliers de poitrines avaient hurlé : « A bas Fallières!... Vive Deibler!... » Une indignation profonde secouait la France.

A la fin de 1908, on avait cru en avoir fini avec M. de Paris et la guillotine semblait être une très vieille chose.

En 1909, des manifestations éclatèrent dans le Pas-de-Calais où la population de tout un département, terrorisée et meurtrie, réclamait les têtes des quatre « chauffeurs » du nord : Canut Vromant, Deroo, Albert et Auguste Pollet, condamnés à mort pour cent dix-huit crimes, commis solidairement et perpétrés avec une férocité inouïe, renouvelée, des chauffeurs de l'an II.

La presse régionale réclamait sans cesse une juste application de la sentence exprimée. Les poètes du territoire cédaient à l'inspiration vengeresse :

*A quelles fins Paris destine
Monsieur Deibler avec ses bois
Puisqu'on refuse la guillotine
Aux gars du Nord aux abois
Tandis que la sinistre bande
D'Auguste et d'Abel Pollet
Danse une folle sarabande
Dans les geôles du Pas-de-Calais
Pour tant de crimes, de victimes,
N'ont-ils pas gagné l'échafaud?
Tous les gens de chez nous estiment
Que c'est Deibler qu'il leur faut
Le Premier de la République
Fera-t-il grâce à ces bandits?
Verrons-nous pas la lame oblique
Venir trancher leur cou maudit?
etc.*

Fallières céda et Deibler qui avait pu croire un instant au calme définitif et à l'oubli, dut reprendre sa terrible tâche. Il graissa ses fourgons, fourbit ses couperets, et le 8 janvier le sinistre hangar du 60 bis de la rue de la Folie-Regnault ouvrit ses portes longtemps closes et qui grincèrent sur leurs gonds rouillés.

On avait reculé pour mieux sauter. Et la revanche du couperet fut terrifiante. Quatre têtes tombèrent d'un coup.

Pour revoir une boucherie analogue, il faut remonter à 1863 quand le 16 septembre, Louis

Deibler décapita les quatre matelots assassins du *Fæderis-Arca*, sur le Champ de Mars de Rennes.

Conte la vie de notre actuel bourreau, sans narrer seulement sa plus formidable exécution est impossible. Elle lui a d'ailleurs laissé, ainsi qu'à ses aides, un souvenir inoubliable et tragique qui les fait aujourd'hui encore pâlir d'effroi.

L'exécution de la bande Pollet eût lieu à Béthune, le lundi 11 janvier 1909. Près de 100.000 personnes étaient venues de tous les points de la France et même de l'Europe. Deibler, la veille de l'exécution, fut harcelé, suivi, acclamé par cette multitude étrange qui le recherchait partout. Chacun le voulait voir. Des riches étrangers versaient la forte somme à des bourreaux farceurs qui leur signaient des cartes. C'était la gloire.

Deibler s'était réfugié à l'hôtel du Nord pour y passer la nuit. La nouvelle courut comme une traînée de poudre, l'hôtel fut assiégé, la rue s'emplissait d'une clameur. On criait :

— Au balcon!... au balcon... Vive Deibler!...

Marche funèbre, scandée sur l'air des lampions. La police dut charger cette cohue qui

subissait une psychose malsaine. Elle se fit huer. Ni Deibler, ni les siens ne purent dormir.

Ils montèrent la machine rue de l'Ain, sur le sol détrempé par la pluie. Ils se regardèrent, ils étaient las, ils avaient perdu leur souplesse et leur entrain durant plus de trois années de repos absolu. La machine n'inspirait plus confiance à ses serviteurs, le couperet « couillait » avec d'horribles crissements, le panier était trop étroit pour quatre corps et n'allait-il pas falloir lutter à quatre reprises différentes avec des brutes herculéennes?...

Deibler a avoué n'avoir jamais eu aussi peur que cette nuit-là. L'heure sonna enfin. On lui fit signe de se hâter.

Canut Vroment et Derbo se montrèrent véritaiblement lâches. Ils se laissèrent traîner inertes sous le couperet... A quelques mètres de la machine des grappes humaines s'accrochaient aux échelles, aux arbres, aux toits. Des mottes de terre venaient s'abattre au pied de l'échafaud. Déjà une âcre odeur s'élevait de l'immense panier. Deibler était crispé sur ses deux manettes... Les aides revenaient avec le troisième bandit qui gouaillait.

— Ce que vous êtes pâles les butteurs. C'est pourtant moi qui y passe, ce matin...

Une troisième fois le couperet s'abattit. Le corps dans un éclaboussement rouge roula dans le panier qui était déjà plein. Le sang coulait partout.

On « pataugeait » dans une boue hideuse. Les aides partirent pour la quatrième fois. Tout près, la tourbe mauvaise clamait ses injures.

— C'est Abel qu'il nous faut... C'est Abel qu'il nous faut!...

Et les bourreaux titubant, blêmes comme le jour qui maintenant s'était complètement levé, réapparurent, poussant devant eux Abel Pollet, un colosse affreux, l'homme aux cent crimes.

— Tas de salauds!... cria-t-il à la foule.

Un grand silence se fit. Pour la première fois durant cette terrible matinée, les spectateurs parurent ressentir l'impressionnante et épouvantable majesté de la mort.

Les aides hésitaient. Deibler agitait ses deux bras sans savoir pourquoi. Abel se raidissait et hurlait :

— A bas les calotins. M... et puis m...

Enfin, la lunette s'abattit encore. Le couteau arrêta l'insulte. Le corps complètement hors du panier crachait des flots de sang. Les spectateurs se détournèrent avec dégoût, tandis que

la foule inlassablement féroce, chantait des choses odieuses.

Les bourreaux défaillaient, s'épongeaient le front, puis se ressaisirent enfin. Le soir, à la gare du Nord, à Paris, une autre foule les attendait avec les mêmes cris de joie... C'est ainsi que Deibler devint populaire.

A Béthune, au café Maillard, on montra longtemps la chope dans laquelle Deibler s'était désaltéré aussitôt que sa terrible tâche avait été accomplie. Le verre portait encore l'empreinte de longs doigts maculés de brun sombre et devant laquelle tout le département défila. Si la chose était fausse, elle était bien trouvée et Maillard, l'habile cafetier n'eût pas à s'en repentir.

Cependant, depuis cette date, le bourreau allait sans relâche trancher des têtes par deux ou trois à chaque voyage.

Le 11 février 1909, c'était à Albi : Besse et Simone; le 6 août 1909, Duchemin, un paricide, qui le premier laissa sa tête sur le boulevard Arago. Il y avait dix ans que Deibler n'avait pas opéré à Paris.

Puis le 22 septembre 1909, trois nouvelles têtes tombèrent à Valence, celles de David, Berruyer et Liottard, les chauffeurs de la Drôme, qui brûlaient les pieds de leurs vic-

times avant d'accomplir leur assassinat. Il est difficile de soutenir que vingt crimes et plusieurs centaines de tentatives de meurtre ne méritaient pas pareille fin...

Les mêmes scènes scandaleuses se reproduisirent.

Berruyer avant de mourir cria :

— Je proteste...

David clama la tête sous le couperet :

— Allez, envoyez...

Et Liottard hurla :

— Vive Deibler et mort aux vaches!...

Il serait fastidieux de rappeler toutes les grandes exécutions qui se succédèrent sans arrêt jusqu'à la guerre. Deibler ne chôma plus. Citons : Liabeuf, Parier à Lille, Nolet et Tisseau au Mans, la « bande tragique » — encore trois têtes — à Paris le 21 avril 1913, Picinelli et Kirssittu le 6 avril 1914 à Vesoul. En quatre années, près de quatre-vingts têtes.

Et l'on chantait avec malice à l'époque ces couplets oubliés aujourd'hui :

*Parmi les pièces que l'hiver
Put revoir en vedette,
C'est la reprise de Deibler
Certes, qui tient la tête.
On peut voir, grâce à trois bourreaux,
Qui nous font place nette*

Au clair de la... lunette.

*Disparaître un tas de pierrots
Y passerons-nous?... Chi lo sa?...*

Lugubres paroles.

*Qui donc est sûr de garder sa
Tête sur les épaules?*

La guerre vint. Les plus jeunes aides pugnèrent les tranchées. Deux furent blessés. On ne songeait guère à Deibler.

Puis, on remit tout en route. C'est ainsi que le 18 décembre 1914, pour la première fois depuis le début des hostilités, le bourreau reçut un ordre de déplacement et cette fois, il alla en Corse où il n'était jamais allé et où il n'est plus retourné.

Embarqué à bord du *Pélicon*, l'exécuteur fut continuellement sous la garde de trois compagnies d'infanterie et ne descendit à Bastia qu'un peu avant l'aube du 23 décembre 1914, pour y remonter au jour... Juste le temps de trancher le col au bandit Tomasini, dit Cecco, boucher de Carreja, qui avait assassiné pour les voler un vieillard Roch Sarti et un garçon de ferme Félix Gabrielli.

De 1915 à 1918, dix têtes tombèrent. Ce sont

plus la plupart celles de soldats assassins. Il y a Lagarde à Nancy; Roon et Spalta à Paris; Paudière à Rouen, d'autres encore.

Enfin, le 26 mars 1918, le mardi de la semaine sainte, Anatole Deibler opéra la plus extraordinaire exécution de toute sa vie. Elle a laissé au bourreau un souvenir ineffaçable qu'aucun journal, aucune revue, qu'aucun écrit même n'a enregistré, pour en fixer le jour, le lieu et les détails exacts.

En voici la version fidèle et tragique :

Dans la nuit du 24 au 25 mars 1918, les Dunkerquois ne furent pas peu surpris de voir arriver le bourreau et sa suite en gare de Dunkerque.

Comme un condamné à mort attendait dans la prison de la ville qu'il fut statué sur son sort, un journal local commenta aussitôt, sur trois colonnes, l'exécution imminente de cet assassin.

A l'aube Deibler et ses aides avaient quitté Dunkerque filant sur la Belgique. L'événement était inconcevable, puisque en fait, la peine de mort était abolie en Belgique depuis le 29 mars 1862, date à laquelle eût lieu à Charleroi une double exécution capitale.

Le 28 mars, les bourreaux repassaient en gare de Dunkerque. Les journalistes se préci-

pitaient vers le wagon qui les hébergeait. Mais Louis Régis entra en furie.

— Nous n'avons rien à vous dire, nous faisons notre métier; cela n'a rien à faire avec le vôtre. Au revoir.

Devant cet accueil, les reporters n'insistèrent pas. Ils publièrent un compte rendu imprécis que toute la presse reproduisit. Il nous appartenait d'éclaircir ce point entièrement oublié de la vie du bourreau et de notre histoire judiciaire.

Il y a sur le littoral belge, entre les grasses prairies flamandes et l'ourlet verdâtre de la mer un charmant village que l'on a surnommé Ost-Dunkerque. Si vous le traversez, ne manquez point de rendre visite à l'abbé Charles Balamont, seul témoin autorisé et capable de vous narrer la tragique odyssée de notre guilotine nationale sur le front belge.

En novembre 1917, le lancier Camille Verfeuille, cantonnait à Furnes, non loin de la frontière française. Dans une auberge de la vieille cité, Verfeuille se lia d'amitié avec une pauvre servante que l'invasion avait séparée des siens. Un soir, il réussit à l'entraîner à travers champs et lui demanda d'être sa maîtresse.

— Non, répondit-elle, tu sais bien que je suis mariée.

Cette raison n'était pas valable pour le lancier. Il égorga la servante, l'éventra, et la mutila avec une sauvagerie inouïe et, pour en finir, il l'enterra sur place.

Mais il avait enseveli le corps si près du sol que les pluies incessantes de l'hiver mirent rapidement à nu les membres raidis de la malheureuse.

Verfeuille fut arrêté. Il avoua, on le condamna à mort.

Quand on lui lut le verdict, il se mit à rire.

— Le bourreau de Bruxelles est de l'autre côté des lignes. Comment fera-t-il pour avoir ma tête?

Malheureusement pour le lancier, M. Carton de Wiart, ministre belge de la Justice, ému par tous les crimes qui se commettaient sur le front, pria le roi d'abandonner son droit de grâce, au moins une fois.

— Soit, dit le souverain, mais comment exécuterez-vous la sentence, car je ne veux pas que mes soldats...

— Mon collègue de France, répliqua le ministre ne me refusera pas la guillotine et M. de Paris. Je me charge de tout.

M. Carton de Wiart ne s'était pas trompé.

L'exécution fut donc décidée et l'abbé Balamont prévenu d'avoir à préparer le condamné à la fatale nouvelle. Ce dernier n'y voulait pas croire.

— A d'autres, disait-il. Ça n'existe pas en Belgique, ce truc-là.

Mais le soir du dimanche des Rameaux, Deibler débarquait à Adinkerque, tout près de Furnes, sous une véritable grêle d'obus. Il dut passer la nuit dans un abri souterrain, au milieu de quelques familles éplorées qui ne se doutèrent jamais de la personnalité de leur compagnon. Le fourgon, mal abrité sous un hangar eût un côté défoncé par une explosion.

— Nous n'en sortirons pas vivants, disait Desfourneaux.

— Quelle idée ils ont eu de nous envoyer sur un champ de bataille, répliquait Rogis.

Deibler restait impassible.

Enfin, dans la nuit du 26 mars, les exécuteurs et les hommes de loi se retrouvèrent dans une salle basse de la mairie de Furnes. L'exécution devait avoir lieu sur la grand'place, mais à cet instant même, tout sautait, tout brûlait sous un bombardement d'une violence inouïe.

— Nous ne pouvons opérer en plein air,

dit le bourreau, il vaut mieux que cela se passe à l'intérieur de la prison.

Les autorités furent de cet avis et la guilotine fut hâtivement montée dans l'avant-cour de la maison d'arrêt de Furnes, dont les deux portes avaient été laissées ouvertes. Mais en pareille circonstance, nul ne se souciait d'exposer sa vie pour voir guillotiner un soldat assassin.

Peu avant l'aube, on alla réveiller Verfeuille qui protesta :

— C'est impossible, le roi n'a pas voulu cela, C'est une ignominie, la peine de mort n'existe plus. Oh! mon Dieu, sauvez-moi.

Messe, communion, toilette, durèrent un quart d'heure à peine.

Deux vitres de la salle du greffe volèrent en éclats.

Le patient hurlait :

— Je ne veux pas mourir comme ça. Je veux aller me battre, je veux me faire tuer pour mon pays, mais « ça » c'est trop affreux.

On l'entraîna. Il se tordait désespérément, se raidissait, embrassait le crucifix avec passion.

— Oh! mon Dieu!...

Il cria encore :

— Vive la Belgique!

...Et bascula.

La vision rouge dura quelques secondes. L'abbé partit en pleurant, tandis que l'explosion des obus accompagnait d'un vacarme infernal le bruit de la machine que l'on démontait.

Deux heures après, Deibler et ses aides sortaient de Belgique et rentraient à Paris.

IX

LES SERVITEURS DE LA « VEUVE »

Ainsi, le bourreau va de ville en ville, dans le beau pays de France. Et il a pu recueillir le souvenir d'aventures singulières, les derniers mots des condamnés, drôles ou désespérés.

Le 7 février 1920, vers trois heures du matin, Deibler et ses aides ayant reçu l'ordre d'exécuter le travailleur marocain Mohamed ben Amed el Kesi, gagnèrent le boulevard Arago où ils montèrent la machine. Mais l'exécution avait été remise et les serviteurs de la « Veuve » eurent à se défendre contre une foule gouailleuse qui n'était contenue par aucun service d'ordre. Il n'y eût pas d'incident grave.

Le même fait se renouvela en septembre

1921. Le 25, la guillotine quittait Montparnasse pour Quimper. On y devait exécuter Hervé, assassin de deux femmes à Huelgoat. Deibler arriva le 28 septembre à midi, il en repartait le soir même.

Le défenseur du criminel avait, par télégramme, soulevé un point de droit qui ne fut d'ailleurs pas admis. Hervé n'expia son crime que le 7 octobre suivant.

S'il y eût une exécution mouvementée, ce fut bien celle de Lasgi, qui avait assassiné un fermier et son domestique. Le montage de la guillotine eût lieu à Rouen le 27 mars 1928.

Le condamné parut assez courageux au réveil. Mais il se troubla quand il sentit le froid des ciseaux.

— Reneaux est plus coupable que moi, s'écria-t-il. C'est une canaille.

M^r Pellerin et le procureur Guihain prêtaient une oreille attentive. Lasgi raconta que Reneaux était un charretier de ses amis qui avait tué le fermier. Il avait pillé et, pour dissimuler ce beau travail, allumé un incendie.

— Et le domestique? Qui a tué le domestique? questionna fébrilement le procureur.

— Je ne sais pas.

— Et l'argent?...

— C'est Reneaux qui l'a pris. Il y avait

1.100 francs. Il m'en a donné 500 en me disant qu'il gardait 100 francs de plus. Je réclamaï les cinquante francs qui me revenaient. Reneaux m'a alors menacé : « Tu as tué Guéneaux, moi j'ai fait tout le reste... »

Guéneaux, c'était le domestique. Lasgi était perdu. Il éclata en sanglots :

— Eh bien! oui, c'est moi, mais je n'ai tué que lui.

En vain l'avocat demanda-t-il un sursis de quelques heures. On fit signer ses aveux au condamné et c'est M. Deibler qui lui prêta son stylo. Après quoi, on acheva la funèbre toilette.

A 5 h. 45, tout était fini.

Les fiancés de la « Veuve » ne sont pas d'ailleurs toujours commodes. Le 29 juillet 1930, le bandit Cipièrre, de Périgueux, engagea contre les exécuteurs un combat désespéré, blessant un aide et deux gardiens. Il fallut ficeler le condamné avant l'opération finale.

— Soyez calme, dit Deibler, vous éviterez la souffrance.

— Eh! répliqua Cipièrre, venez donc à ma place.

La drôlerie dans la mort n'est pas si rare. Le parricide Valence, exécuté à Epinal en mars 1928, refusait le verre de rhum habituel.

140

DE SANSON A DEIBLER

— Non merci, je ne bois jamais. Quand je suis ivre, je ne sais plus ce que je fais.

Mannequehein de Rouen, au petit matin d'une journée de juin, alors qu'on lui offrait une cigarette, répondait :

— J'ne fume que le Nil!

A d'autres, l'approche de la mort inspire des cri de désespoir ou de fureur.

Birgon à Lyon, en mai 1926, criait :

— Adieu maman! adieu maman!...

En mars 1925, à Lille, Olivier, un terrible bandit, hurlait :

— A bas les curés, à bas les ratichons!...

Dumont à Lille murmura :

— J'ai le vertige!

Et Delval exécuté à Toulon en 1923 :

— Vas-y mon pote! Prends ma tête, je te la donne.

Landru :

— Faisons vite!

Passevache à Reims en août 1926 :

— J'veux d'abord voir l'outil! J'ai payé pour ça!

On comprend qu'en cas de rébellion des condamnés, l'exécuteur doit compter complètement sur ses aides. C'est pourquoi, Anatole Deibler, lorsque Berger, Deville, Estienne et Deschamps, eurent quitté son service ou celui

de son père, eût soin de ne pas les remplacer par des étrangers. Il choisit des parents.

En 1905, il accepta la collaboration de son beau-frère, Louis Rogis, qui venait de donner sa fille en mariage à l'un de ses aides, Henri Desfourneaux. On comprend donc la discrétion de ceux qui se meuvent autour de la guillotine et qui en vivent. Louis Rogis possédait 40, rue Claude-Terrasse, un atelier de serrurerie. C'est là que je l'ai rencontré et ce n'est pas sans difficulté qu'il a consenti, devant un vermouth-cassis, à me faire quelques confidences.

Je me fais vieux, j'ai du mal à « traîner ma graisse ». Je ne risque plus guère maintenant, au cas où des indiscretions seraient commises. Déjà quand le patron doit aller trop loin, il ne s'embarrasse pas de moi. C'est que la profession a bien changé... En 1910, il nous fallait arborer le « tuyau de poêle » et l'habit de cérémonie. Nous ressemblions à des ordonnateurs des Pompes funèbres et chaque fois, j'avais envie de dire, lorsqu'on frappait à la porte de la cellule : « Ces Messieurs de la famille ». Mais cela n'eût sans doute pas été du goût des magistrats ou du défenseur. Un vieux veston et un chapeau de feutre font maintenant tout aussi bien l'affaire. Avant-



guerre, il était indispensable de se cacher pour avoir un second métier. Aujourd'hui, j'ai mon nom dans le Bottin!...

Que dirais-je? C'est la grande « simplification ». Quand j'accompagnais M. Deibler, mon travail consistait à tirer la tête de l'assassin sous la lunette, à la retenir et ensuite à la tremper rapidement dans un seau rempli d'eau et dissimulé entre les montants. On a aboli la « trempette ». On met directement la tête dans le panier. C'est du mauvais travail, car « lorsqu'on en fait deux à la fois » il faut au cimetière gratter les boules de son pour permettre l'identification.

« Il faut d'ailleurs se méfier des avocats qui sont toujours chicaneurs. Le jour de l'exécution de Landru, M^e de Moro-Giafferi m'a interpellé en me reprochant ma brutalité! et pourtant!... Tenez, on a prétendu que nous n'avions exécuté qu'un mannequin. C'est une blague. Je n'ai pas laissé à d'autres le soin de coucher l'homme de Gambais sur la bascule. Il vivait, monsieur, ce n'était pas un mannequin, quoiqu'il ne fut pas lourd « il n'y avait que des os » et il était si maigre que ses fesses ressemblaient à celles d'un enfant.

Louis Rogis qui était un joueur de billard réputé dans le quartier d'Auteuil, est mort

dans une clinique de Boulogne. Il avait été pendant vingt-cinq ans l'aide précieux de son beau-frère Anatole.

Il fut précédé de peu dans ce dernier voyage par Léopold Desfourneaux, le plus vieux et le plus habile des aides, héritier direct de vingt et une générations de bourreaux. Il était de son métier accordeur et fabricant de pianos. Au café où nous jouions ensemble, à la belote, j'eus l'occasion un jour de lui entendre raconter comment il était devenu premier aide.

— C'était au mois de janvier 1912, sur le boulevard Arago. Renaud, un géant de deux mètres, assassin de l'agent Pelletier venait d'être guillotiné. Tu ignores probablement que l'aide qui a tiré la tête au moment de la chute du couteau, doit toujours avoir un canif ouvert dans sa poche : Ce matin-là, je m'aperçus dans la seconde qui suivit l'exécution que la tête du supplicié demeurait fixée au corps par un lambeau de chair. Les deux autres aides poussaient violemment le corps, qui lui, se détachait et roula dans le panier. Mais la tête demeurait suspendue dans le vide par ce malencontreux lambeau de peau fixé entre la lunette et le couperet. Je n'hésitai pas. Je saisi mon canif et libérai la tête. Plus tard, au cours du transport

au cimetière je rouvris la boîte aux dépouilles et je repris mon canif qui s'y trouvait.

« Personne n'avait rien vu de mon geste au moment de l'exécution. Seul le patron pouvait m'apercevoir. Il me fut toujours reconnaissant de mon sang-froid... »

... Ce qui n'empêchait pas Léopold Desfourneaux de ne pouvoir tuer ses lapins et d'avoir peur d'une araignée ou d'une souris. Contradictions de la nature!

Il s'enorgueillissait de ces exécutions, comme Napoléon aurait pu le faire de ses victoires. A une certaine époque d'ailleurs, et nous l'avons déjà indiqué, les exécuteurs étaient très menacés. Le jour où Liabœuf fut exécuté, deux balles traversèrent le fourgon des bois. Depuis ce moment, Deibler et ses aides furent toujours armés.

Léopold Desfourneaux est mort à 72 ans, dans son coquet pavillon de l'avenue La-Frière. Il repose au cimetière d'Ivry.

Il fallut donc procéder à des remplacements. Le premier aide est aujourd'hui Henri Desfourneaux, neveu de Deibler et petit cousin de Léopold. Il demeure dans la maison que possède M. de Paris, 54, rue de la Convention, et dont il est le gérant. Il a une autre profession, celle de mécanicien.

Le second aide est André Obrecht, 31 ans, né à Paris, neveu de M. Deibler, comme le premier et marié avec une institutrice avec laquelle il habite, 158, avenue de Versailles. René Desfourneaux, fils d'Henri, et André Obrecht, frère d'André, sont les troisième et quatrième aides. On peut les voir dans cette maison qui porte le numéro 40 de la rue Claude-Terrasse, où ils exploitent en commun un petit atelier de réparations automobiles.

C'est par une convocation du ministre de la Justice, apportée par un agent cycliste que M. Deibler est averti du jour et de l'heure d'une exécution capitale. Il se rend alors au ministère où on lui donne toutes les instructions désirables. On lui avance des fonds, s'il en a besoin. Après quoi, M. Deibler prévient Henri Desfourneaux, qui doit surveiller le départ des bois de justice, tandis que la réquisition habituelle est signée et remise à l'exécuteur :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 10 février 1931.

Le directeur des affaires Criminelles et des Grâces, vu l'article 4 du décret du 25 novembre 1870,

Requiert la Compagnie des chemins de fer du P.-L.-M. de transporter de Paris à Chalon-sur-Saône, aller et retour, les instruments de justice qu'accompagne M. Deibler, exécuter en chef des arrêts criminels.

La voiture doit être couverte d'une bâche.

Fait à Paris, le 10 février 1931.

Le Directeur des affaires Criminelles
et des Grâces,
Signé : *illisible*.

Il ne reste plus à M. Deibler qu'à faire signer sa réquisition de route par le chef de gare de service, lequel fait réserver un compartiment entier de deuxième classe dans le train choisi par les serviteurs de la « Veuve ».

A l'arrivée, formalités avec le commissaire spécial, formalités avec les magistrats du Parquet qui règlent la procédure définitive et enfin, choix d'une chambre. Ils remplissent la fiche d'hôtel avec un pseudonyme. Qu'ils nous excusent de le donner, ils en changeront. Le choix est si vaste !

Deibler s'inscrit sous le nom de François Boyer, représentant, né à Rennes le 29 novembre 1863, venant d'Arras, y retournant. André Obrecht est André Périer, représentant, né à Paris, le 9 août 1899, venant d'Arras y retour-

nant. Desfourneaux, lui s'inscrit sous son véritable nom, mais n'indique pas sa véritable profession. Bien entendu, tout cela est vite percé à jour par les journalistes. A l'hôtel Métropole, à Dunkerque, où les hommes rouges descendirent plusieurs fois, les chambres qu'ils occupèrent furent réclamées de préférence à toutes autres. Il se mêle toujours un peu de sadisme à beaucoup de curiosité.

L'emplacement de l'exécution, accepté ou choisi par Deibler, il faut réclamer au maire l'arrêté municipal qui permettra d'opérer à l'endroit fixé. Après quoi, la journée étant remplie, tout le monde va se coucher. Anatole Deibler et son neveu André occupent la première chambre, Henri Desfourneaux et le quatrième aide la seconde.

... et en pleine nuit, dans l'hôtel silencieux, deux carillons résonnent, aussitôt arrêtés. C'est l'heure.

Henri Desfourneaux se rend à la prison, toise l'emplacement et réclame un escabeau, des ciseaux. Les deux autres rejoignent le fourgon, le font conduire à la place choisie et procèdent au montage. On met d'abord le croisillon d'appui sur lequel deux petites chevilles fixent une des arêtes de la base de chacun des montants hauts de 4 m. 10. Les montants retenus

par une charnière sont alors dressés. Ils sont séparés par une distance de 30 centimètres environ. La lunette et le mouton sont encastrés dans l'appareil, un chapiteau « enclave » les deux montants... Il n'y a pas eu un coup de marteau, pas un bruit.

X

VIE TRANQUILLE

Vers la fin de 1928, l'hôtel de l'avenue de Versailles où habitait M. Deibler, fut vendu à une famille d'émigrés russes. Le grand exécutif de France dû alors songer à se faire construire un nouveau pavillon. Il sacrifia le petit jardin de roses trémières qui séparait sa villa du Point-du-Jour — occupée par ses beaux-parents — de la rue Claude-Terrasse et il y fit bâtir un second pavillon où il habite depuis le 15 mai 1931.

Propriétaire de quelques immeubles à Paris, d'une ferme dans le Cher, possesseur d'une confortable limousine, M. Deibler n'est pas satisfait. Avant-guerre, il gagnait 6.000 francs, plus 10.000 francs de frais de justice pour l'entretien des machines. Puis, après des mois de

réclamation, il obtint 11.300 francs. En juillet 1928, 18.000 francs et pour ses quatre aides 12.000, 10.800, 7.200 et 6.000. Les 10.000 fr. de frais de justice n'avaient pas été augmentés. Les frais de déplacement sont de 18 francs par jour et 1 fr. 50 par kilomètre parcouru en dehors de Paris. Il faut bien reconnaître que ces tarifs n'ont pas été majorés dans la proportion où ils eussent dû l'être. Mais quel fonctionnaire peut se vanter d'avoir obtenu justice ?

Et d'ailleurs, quand le 28 de chaque mois, M. Deibler se présente au guichet du ministère des Finances pour toucher son mois et celui de ses aides, le chef de service se dérange pour lui serrer la main. Quand les Sanson allaient toucher leurs honoraires, on leur tendait l'argent en usant de pincettes.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. On peut le dire, ce n'est pas que la profession inspire moins d'horreur. Mais le bourreau a su la faire oublier. Citoyen égal à tous les citoyens, nul n'oserait le traiter en homme déconsidéré.

Aussi bien M. Deibler vit-il en parfait rentier. Le matin, il va faire une petite promenade le long de la Seine. Le mardi, le jeudi et le dimanche, il fait le marché avec sa femme. Il aime les asperges, le pot-au-feu, le lapin...

Les après-midi sont consacrées à des prome-

nades en voiture. C'est M^{me} Marcelle Deibler qui pilote. Son père est assis près d'elle, la mère s'installe à l'arrière. Promenade à Fontainebleau, Vernon ou Tours, ou visite aux grands magasins. Puis, ils rentrent.

Le vendredi, la famille Deibler va régulièrement au cinéma Convention et le dimanche chez Henri Desfourneaux où l'on passe la journée. Mais le soir, André Obrecht rejoint le bourreau chez lui. Il va chercher au café voisin quelques mesures de Pernod et derrière les fenêtres closes, un piano pleure doucement. Quelquefois un violon l'accompagne, triste plainte qui se traîne et qui meurt dans la nuit.

Si vous passez devant le numéro 133 bis de l'avenue de Versailles, où depuis 1929, le bourreau n'habite plus, ne manquez pas d'en remarquer l'énorme portail percé d'un minuscule judas grillagé. Des clochettes annonçaient le visiteur à la moindre pesée sur la porte. Aussitôt, le guichet s'ouvrait, un œil soupçonneux examinait l'intrus qui devait s'annoncer après une question fort nette :

— Qui êtes-vous ?

Il ne fallait point s'embarrasser en explications filandreuses ou donner un motif de visite qui, pour être original, n'en était pas moins sévèrement jugé. Si votre présence au judas sem-

blait plausible, la lourde porte ne s'ouvrait pas encore, mais après une longue pause, une voix d'homme inquiète et douce demandait de préciser le but de la visite et la plupart du temps, la conversation se poursuivait dans ces conditions peu commodes. Le judas se refermait ensuite sur vous avec un bruit sec sans que vous ayez pu apercevoir le maître du logis.

S'il en était ainsi ce n'était pas sans motif. Le bourreau savait pour l'avoir appris à ses dépens quels sont les dangers d'une maison ouverte à tout venant.

Outre les menaces anarchistes il avait quotidiennement des relations involontaires avec une armée de farceurs. Inutile de frapper chez lui, même revêtu d'une tenue de gardien de la paix. M. Deibler s'en méfiait.

En 1910, un agent de police se présenta au domicile du bourreau. M^m Deibler le fit entrer chez elle. Aussitôt dans la place, l'agent qui se tamponnait la joue avec son mouchoir demanda, avec un fort accent du Cantal :

— Est-ce que le patron travaille présentement?

— C'est de mon mari que vous parlez? répliqua M^m Deibler un peu surprise, il n'est pas là pour l'instant.

— Comme je tiens à ce qu'il opère lui-même, je reviendrai.

— Mais vous vous moquez, monsieur l'agent. Que voulez-vous?

— Je désire simplement ce que veulent tous ceux qu'il soigne. On m'a dit qu'il opérerait sans douleur, aussi je viens pour me faire arracher une dent qui me rend enragé.

— Assez plaisanté, vous êtes ici chez M. Deibler.

— Il s'appelle aussi Deibler votre dentiste, répliqua l'agent imperturbable. Les copains qui m'ont envoyé ici, ils ne le savent pas! Je reviendrai. Au revoir, madame!

L'agent s'en fut tout joyeux, mais le soir même son brigadier l'appela.

— Etes-vous fou de risquer votre situation pour une blague aussi stupide? Alors, vous trouvez malin d'aller chez le bourreau pour vous faire arracher une dent?

— Mais, brigadier, je ne savais pas, ce sont les copains qui...

— Imbécile, il ne vous reste plus qu'à écrire une lettre d'excuses à M. Deibler, c'est un homme avec lequel il ne faut pas plaisanter.

Mais pour un fumiste inconscient, combien de joyeux drilles se plaisent à troubler la paisible existence du bourreau. Il y en a qui se

contentent de lettres anonymes. Et depuis 1929, date à laquelle il quitta sans laisser d'adresse son domicile de l'avenue de Versailles, le bourreau continue d'y recevoir un volumineux courrier qui fait aujourd'hui la joie des facteurs de la place Chopin qui ouvrent les lettres et les retournent s'il y a lieu à l'expéditeur.

Il vient des lettres de partout. Elles émanent de farceurs douteux, de « piqués », de journalistes, d'amateurs d'autographes, que sais-je encore ! Je crois bien que tous les bouchers de la Villette ont posé leur candidature à l'emploi d'aide-bourreau.

D'autres réclament des détails précis sur certaines exécutions, et celle de Landru est toujours très discutée. D'autres encore, entretiennent hebdomadairement M. Deibler des bienfaits de la suppression de la peine de mort. Il y a même des spirites qui viennent le remercier ou le maudire, au gré des esprits des assassins guillotins, avec lesquels ils se prétendent en relation. Il y en a qui réclament le schéma d'une guillotine, d'autres qui offrent à prix d'or, d'acheter la guillotine utilisée actuellement, il y a même un hôtelier de Versailles qui offrit à Deibler de lui donner le gîte et le couvert s'il consentait à descendre chez lui.

Des gens bien renseignés disent avoir vu entrer chez le bourreau aux époques d'exécution, des femmes en pleurs et des hommes très tristes qui en sortaient plus abattus encore. Ce sont les familles des suppliciés qui viennent implorer le bourreau de se montrer humain avec celui qui leur est cher malgré ses crimes, où qui viennent revivre une dernière fois sur les lèvres mêmes de l'exécuteur les dernières minutes de l'homme qu'elles pleurent.

Sans doute M. Deibler a reçu bien souvent des lettres suppliantes ou comminatoires, dans lesquelles on lui offrait des sommes fabuleuses pour que l'horrible chose n'ait pas lieu.

Mais jamais à notre connaissance, il n'a reçu les familles des victimes, il y a des limites que le bourreau est trop humain et trop prudent pour franchir.

Par contre le nombre des journalistes en mal de copie venus échouer contre le judas légendaire est considérable. Car depuis 1910, M. Deibler s'est toujours refusé à toutes communications quelle que fut l'astuce de ses interlocuteurs.

M^{lle} Marcelle Deibler nous en a donné, sans le vouloir, la vraie raison. C'était dans une boulangerie de l'avenue. Elle parlait avec la patronne :

— Hier encore, disait-elle, un journaliste et un photographe sont restés toute la journée aux aguets dans un débit voisin, si bien que papa n'a pu sortir.

— Mais alors, dit la boulangère, pourquoi ne pas leur répondre?

— C'est un ordre du ministère qui est intervenu à la suite des histoires que la trop grande bienveillance de papa nous avaient attirées. Tenez, un seul exemple, le dernier :

« Papa revenait du boulevard Arago. Un reporter l'accoste et lui demande quelle avait été l'attitude du condamné : « Mon Dieu, monsieur, doux comme un mouton et fort poli. C'est tout ce que je puis vous dire. Au revoir, monsieur. »

« Eh bien, madame, quelles phrases ont été prêtées à mon père? Voici :

« — Comment l'homme s'est-il comporté, monsieur Deibler?

« — Oh! très mal. J'ai rarement vu un loustic aussi lâche. Pendant la toilette il pleurait et s'est laissé saigner comme un cabri (*sic*).

« — Merci, monsieur Deibler.

« — Au revoir, monsieur et à la prochaine fois.

« Voilà. Naturellement, papa s'est défendu d'avoir tenu de pareils propos, n'empêche qu'il

a reçu un blâme. Il n'est pas prêt à recommencer. »

Car M^{me} Marcelle Deibler douce et bonne, est l'Egérie de son père qui a aussi un autre conseiller. C'est un vieillard, un octogénaire, qui habite rue Daumier et dont la documentation sur la guillotine est extraordinaire.

« Un sac de sciure me disait-il, vaut trois francs, les aides appellent la lunette « la mâchoire », l'aide qui tire la tête du condamné est le « grand lunetier », Deibler lui-même se nomme « l'équarrisseur » et quand le sang du condamné gicle à plusieurs mètres de distance, c'est un « soleil ».

Je ne pouvais plus, après cela, douter des connaissances de mon interlocuteur. Ce dernier ajouta :

— Vous voulez savoir comment le bourreau convoque ses aides? Il leur envoie simplement un billet ainsi conçu :

« Graisse tes bottes pour mercredi midi à la gare du Nord. A. D. »

Ce qui n'empêche pas qu'Anatole a le cœur sensible. La veille d'une exécution, il prend toujours du bromure.

« Les aides redoutent l'aumônier et le traditionnel verre de rhum. Le premier essaye, jusqu'au dernier moment, de masquer la bas-

cule, mais alors il gêne et retarde l'exécution. Quant à l'alcool, cela regaillardit le condamné qui, lorsqu'il aperçoit le triangle a un mouvement de recul et se débat. Il vieillit quelquefois de vingt ans en une seconde. C'est ici qu'interviennent alors les crocs en jambe habilement donnés et qui livrent l'homme à merci.

« Le tabac, contrairement à l'alcool, déprime le condamné et rend l'opération plus facile. »

J'allais partir, mon compagnon me guida au milieu d'un bazar hétéroclite jusqu'à la porte, et comme adieu, d'une voix chevrotante, chanta cette vieille chanson :

*Je suis dans mon métier un maître sans émule
Et je les essaie tous en exerçant le mien.
Sans être épicier j'ai deux belles bascules
Et je suis lunettier, sans être opticien.
Je taille les cheveux sans salon de coiffure,
Comme un juge, je fais les séparations d' corps,
Je coupe des chemises sans être d'la couture,
Sans être chirurgien j'arrange bien les morts
Et comme un bousellier, je trachéotomise...*

Si on excepte les diverses tracasseries qui sont les petits inconvénients du métier, on s'aperçoit vite que malgré tout, le bourreau a une existence calme au milieu des siens. Evi-

demment, la vie de ménage a ses inconvénients pour lui comme pour les autres. On chuchote que M^me Deibler est une maîtresse femme, qu'elle traite avec les entrepreneurs et qu'elle va au ministère pour réclamer les augmentations qu'elle juge nécessaires pour son mari et ses aides. Est-il vrai que ce soit une femme de tête?... M. Deibler, en tous cas, n'a qu'à s'en féliciter, et ce n'est point là qu'est le secret de son air éternellement mélancolique et triste.

M^me Deibler est, pour le moins, aussi triste que son père. Sur elle pèse l'opprobre de la profession paternelle. Elle n'a jamais connu les véritables joies de la vie.

C'est Desfourneaux qui m'a conté cette émouvante histoire.

— Marcelle Deibler ignore longtemps le véritable motif des absences précipitées et irrégulières de son père. Elle ne comprenait pas pourquoi on ne lui permettait pas d'aller jouer avec ses petites camarades. Ce n'est qu'à treize ans qu'on lui apprend que son père coupait la tête aux méchants garçons. Elle pleura, pleura... Et depuis ce jour nul ne peut se vanter de l'avoir vue sourire. C'est qu'à cette détresse, une autre détresse est venue s'ajouter :

celle du cœur. Elle avait aimé d'un amour éperdu son cousin André, comme moi aide du bourreau. Lui au moins ne pouvait la mépriser et ils eussent fait un couple charmant.

« Dois-je vous le dire? Quand Marcelle s'en ouvrit à sa mère, celle-ci refusa net :

— Non, ma fille, jamais... J'aimerais mieux te voir morte que femme d'un bourreau.

« Marcelle n'insista pas. Elle pleura plus amèrement encore.

« Elle résolut alors d'entrer au couvent. Je vais vous dire une chose cocasse et étrange. Si Marcelle Deibler n'avait pas voulu se faire nonne, M. Deibler n'aurait pas aujourd'hui une confortable limousine. Voyant sa fille décidée à revêtir l'habit, le bourreau lui fit apprendre à conduire et lui dit :

« — Je suis bien vieux. J'ai acheté une voiture, tu ne peux me refuser de rester. Ma santé exige de longues promenades. Tu seras mon chauffeur.

« Vous conterai-je aussi la plus forte émotion de M^{me} Deibler? Ce fut en 1914, lorsque son époux partit pour la Corse. M. Deibler quitta Paris le 18 décembre et s'embarqua à Marseille sur le *Pelion*. Il exécuta Thomasi à Bastia le 23 décembre.

« Des sous-marins allemands patrouillaient

à cette époque le long des côtes méditerranéennes et le bourreau ne put rentrer à Paris que le 11 janvier 1915, sans avoir pu avertir les siens de son séjour forcé à Bastia.

« C'est ainsi que M^{me} Deibler vécut huit semaines d'affolantes angoisses. Chaque jour, désespérée, éplorée, elle arrivait à la Chancellerie, rue Cambon. Elle crut son mari disparu en mer. Heureusement, il n'en fut rien. Au retour de son mari, elle tomba malade de joie et d'émotions.

« Car si M^{me} Deibler est une maîtresse femme, elle est une bonne mère et une bonne épouse. Les angoisses qui la tourmentaient étaient d'ailleurs supportées par les femmes des aides. »

De 1920 à nos jours, M. Deibler a vécu une période extraordinaire. En dix ans, au siècle de l'auto, de l'avion, de la T. S. F., du radium, il a pu couper cent quarante têtes d'hommes. N'est-ce pas fantastique?

Parcourons maintenant la liste fastidieuse et macabre de ses exécutions.

De 1870 à 1914, il était assez rare de voir deux têtes rouler pour un même crime. Aujourd'hui, c'est chose commune. Voici les dernières exécutions doubles :

Il y en a eu treize exactement depuis la guerre :

21 septembre 1921, à Chaumont : Ernette et Baton.

20 octobre 1921, à Strasbourg : Lentz et Fries.

25 octobre, à Paris : Farge et Ricard.

31 janvier 1922, à Carpentras : Aloya et Aleto.

Et le lendemain, 1^{er} février 1922, à Marseille : Bouis et Marchecelli.

23 mai 1922, à Paris : Leuillette et Cadet.

30 juin 1922, à Metz : Fleisch et Schneider.

1^{er} juillet 1922, à Châteauroux : Lucas et Baubord.

10 mars 1923, à Toulouse : Patte et Vigneau.

7 septembre 1923, à Nancy : Witkowski et Kaznierowski.

15 janvier 1926, à Bordeaux : Recassens et Castro.

3 avril 1928 : Wladeck et Pakowski.

21 juin 1928, à Montbrison : Allier et Montagnon.

Feuilletons plus encore les tablettes rouges du bourreau : son activité actuelle est prodigieuse :

En 1920, il a procédé à treize exécutions ;

En 1921, il a procédé à vingt-deux exécutions (c'est son record) ;

En 1922, il a procédé à vingt exécutions ;

En 1923, il a procédé à treize exécutions.

Toutes opérées sous la présidence de M. Millerand qui, en quatre ans à peine, livra soixante-huit têtes au bourreau.

En 1928, M. Deibler a procédé à quatorze exécutions ;

En 1930, il a procédé à quinze exécutions.

Savez-vous que, depuis juillet 1909, Anatole Deibler a coupé trente têtes boulevard Arago, qu'il a fait tomber douze têtes à Rouen, onze à Versailles, huit à Montbrison, huit à Nancy, six à Dunkerque, et six à Lyon depuis le début du siècle.

Le record appartient à la ville de Metz où sept têtes sont tombées depuis 1921.

Il est plus rapide de noter les villes et les départements où le bourreau n'a jamais exercé depuis 1900. Le voici :

L'Allier, les Hautes-Alpes, le Cantal, le Cher, la Corrèze, la Côte-d'Or, la Creuse, le Doubs, le Gard, le Gers, l'Hérault, l'Isère, le Jura, le Lot-et-Garonne, la Lozère, le Maine-et-Loire, l'Orne, les Pyrénées, la Savoie, la Haute-Savoie, les Deux-Sèvres, la Vienne et la Haute-Vienne.

Il a donc visité, combien tragiquement, soixante-trois départements sur quatre-vingt-dix. M. Deibler est un homme qui connaît la géographie.

Il le doit à ce qu'il est seul en fonctions. Son prédécesseur, Heindreich (1870-72) a opéré dix exécutions. Nisolas Roch (1872-78), 82 exécutions, et son père, Louis Deibler, 152 exécutions.

Autrefois, quand chaque cour d'appel avait son bourreau, il y avait de nombreuses vacances. Depuis 1870, il n'en est plus de même. Que sont devenus les Jouënne, d'Evreux et de Caudebec, les Doublot de Troyes, et de Sens, les Brochart, de Blois, les Olivier, les Ferrey, les Hébert? Nul ne le saura jamais.

Par contre, Desmoret, bourreau de Limoges, mourut de faim et de misère en 1873; Girchoux, bourreau de Toulouse, était riche quand il passa dans l'autre monde, en 1890; Guinheisen, bourreau de Caen fut horticulteur et possédait de vastes propriétés dans la forêt de Mandreville, près de Rouen, et habite, paraît-il, encore rue Bonnefoi.

Roch et Heindreich assumèrent jusqu'à leur mort leurs fonctions à Paris. Louis Deibler se retira en 1898 et vécut jusqu'en 1904.

Lorsqu'il donna sa démission, le père d'Ana-

tole offrit de ne pas toucher sa pension de retraite, égale au montant de ses appointements, — que l'usage avait réservé au bourreau.

Il y avait une condition cependant, c'est que sa succession fût donnée à son fils. On ne répondit rien et Louis Deibler démissionna tout de même. Son désir fut, on l'a vu, exaucé trois jours plus tard.

Mais Anatole n'a pas d'héritier mâle. Il n'a donc pas de raison pour abandonner sa place. Tout de même... S'il se décidait comme son prédécesseur au repos? Ce sont ses neveux qui ont les plus grandes chances.

Sera-ce André Obrecht? Il n'a que trente ans... Henri Desfourneaux? Il a vingt ans de métier, mais...

Mais il y a Roch, d'Alger, petit-fils de l'ancien exécuté de Paris, et celui-là est un candidat sérieux. Lequel des trois obtiendra la nomination enviée?

Peu importe.

Ce qu'il convenait de souligner, c'est le terrible métier que font ces hommes. Nous avons retracé longuement ce que pouvait être la psychologie de chacun. Ecrasés par une hérédité exigeante, liés entre eux par une parenté étroite, familiarisés dès l'enfance avec l'idée

de la mort violente et avec les instruments de supplice, ils ont subi une déformation fâcheuse, contraire à celle du public. Ce dernier a le tort de croire que ceux qu'il voit s'agiter dans les matins livides des exécutions capitales, autour de la guillotine, ne sont pas des êtres humains comme les autres. Les serviteurs de la « Veuve » se trompent quand ils croient que leur métier ressemble à tous les autres métiers.

« Il faut bien vivre », diront-ils!

C'est vrai. Mais ils vivent de la mort (ils ont procédé de 1900 à 1930 à 242 exécutions). Ils sont appointés pour tuer et c'est peut-être là qu'il faut chercher la raison de la répulsion qu'on leur a toujours témoignée à travers les âges.

Cependant la justice criminelle dépend de la souveraineté populaire. Ne l'oublions pas, en effet, les jurés ne se prononcent pas seulement sur l'application de la peine, ils délibèrent sur la culpabilité. Ils sont vraiment souverains. Dès lors, peut-on nier que leur responsabilité est aussi forte que celle de ceux qui exécutent la sentence prononcée?

Le verdict qui répond « oui » à toutes les questions, sans admettre les circonstances atténuantes, est le couperet qui doit s'abattre sur

la tête du condamné. Et certes, Anatole Deibler a raison quand il pense que sa responsabilité lui est légère. Il en est d'autres, et des plus hautes — comme celle du Président de la République — qui couvrent la sienne.

Mais à quoi bon disserter sur ce sujet? Il suffit de reprendre ces lignes pour y trouver les raisons péremptoires qui doivent éloigner le cœur et l'esprit de la conception barbare de l'exécution capitale. La vie des « esclaves de la Veuve », chaîne interminable qui se succède près de l'échafaud sanglant, les derniers mots de ceux que l'on jette sur la bascule et qui, avant de mourir, crient leur angoisse, leurs regrets, leur colère ou leur haine, les détails mêmes de l'exécution, l'horreur qui s'en dégage, le goût âcre du sang que le spectateur en emporte, tout ne doit-il pas nous faire désirer la suppression de la condamnation la plus terrible de notre Code?...

L'EXÉCUTION DE TROPPMAN

I

Si ce récit n'était qu'une anthologie du crime et des exécutions capitales, il serait parfaitement inutile d'insister sur l'immoralité des exécutions. Mais, Dieu merci, de nombreux écrivains et des esprits d'élite se sont préoccupés de résoudre le problème de la sécurité sociale et du respect de la vie humaine. Nous avons sous les yeux quelques pages de Ivan Tourgueneff, intitulées : « Devant la guillotine » et qui sont, croyons-nous, assez peu connues.

Elles valent, non seulement par le nom de l'auteur, mais aussi par celui dont elles relatent la mort : Troppmann. La puissance de documentation qu'elles représentent vaut mieux que toutes les considérations philosophiques.

Et, au surplus, le signataire de ces lignes n'est pas fâché de mettre ses révélations sous la haute autorité d'un homme dont l'œuvre reste au total l'un des plus précieux patrimoines de la civilisation.

Il est d'ailleurs utile que nos lecteurs sachent ce qu'est une exécution capitale. J'avoue que pour ma part, après cette longue excursion parmi les bourreaux, leurs dynasties, et, j'allais écrire, leurs victimes, j'éprouvais un peu de lassitude mêlée à beaucoup d'écœurement.

Tourgueneff lui, a pu traduire aussitôt après le « spectacle » son indignation et sa pitié. Lisez-le. Vous saurez ainsi que nous sommes restés *au-dessous* de la vérité.

« En janvier 1870, écrit Tourgueneff, je dînais à Paris, chez un de mes meilleurs amis, lorsque M. Maxime du Camp me fit une proposition inattendue : il me demanda si je voulais assister à l'exécution de Troppmann, et offrit de me faire admettre au nombre des quelques privilégiés qui avaient l'autorisation d'entrer dans la prison.

« On n'a pas encore oublié le crime commis par le célèbre assassin ; à ce moment, Paris tout entier s'occupait de Troppmann et négligeait, pour ne s'intéresser qu'à lui, la nomination du pseudo-parlementaire Ollivier, et le

meurtre de Victor Noir, tué de la main du prince Bonaparte, qui fut acquitté, au scandale universel.

« Dans les vitrines de toutes les papeteries s'étaient rangées de photographies de *l'illustre assassin de Pantin*, elles représentaient un jeune homme au front élevé, aux yeux noirs et aux lèvres épaisses.

« Déjà depuis plusieurs jours, on voyait chaque soir des *blouses*, noircies par le travail, stationner sur la place de la Roquette, pour voir si l'on ne dressait pas la guillotine, et se retirer, déçues dans leur attente, longtemps après minuit.

« L'invitation de M. Maxime du Camp me prit à l'improviste et je l'acceptais sans réflexion. Je promis de me trouver à onze heures du soir, auprès de la statue du prince Eugène, sur le boulevard de ce nom. Quand le moment fut venu, je regrettai d'avoir pris cet engagement ; mais il était trop tard pour revenir en arrière ; un sentiment de fausse honte me retint : — si on allait croire que j'ai eu peur ?

« Pour expier ma faiblesse, et dans le désir que mes observations puissent servir aux autres, je veux raconter maintenant tout ce que j'ai vu ; je veux évoquer dans mon souvenir toutes les impressions pénibles de cette nuit.

Peut-être satisfèrai-je ainsi quelque chose de plus que la curiosité du lecteur ; peut-être pourra-t-il retirer quelque enseignement de mon récit.

II

« Lorsque M. Maxime du Camp et moi, nous arrivâmes devant la statue du prince Eugène, plusieurs personnes y étaient déjà réunies et nous attendaient. Parmi ces messieurs, se trouvait le chef de la police secrète, si renommé, M. Claude, à qui M. Maxime Du Camp me présenta. Les autres étaient invités par privilège comme moi ; c'étaient pour la plupart des chroniqueurs ou des journalistes... M. Maxime du Camp m'annonça que nous passerions une nuit blanche dans l'appartement du directeur de la prison.

« Les exécutions, en hiver, ont lieu à sept heures du matin, mais il faut être sur place avant minuit ; plus tard, il serait impossible de se frayer un passage à travers la foule compacte.

« Depuis la statue du prince Eugène jusqu'à la prison de la Roquette, il y a tout au plus 500 mètres. Il ne se passait encore rien d'inso- lite, il y avait seulement un peu plus d'anima-

tion que d'habitude sur les boulevards; tout le monde se dirigeait du même côté et les femmes aussi couraient au petit trot. Puis les cafés et les cabarets étaient encore éclairés, ce qui est inhabité dans les faubourgs excentriques de Paris, à une heure aussi avancée.

« Il n'y avait pas de brouillard; cependant, la nuit était très sombre, humide sans pluie, froide sans gelée — une véritable nuit de janvier à Paris.

« M. Claude nous avertit qu'il était temps de se mettre en route et nous partîmes. Il conservait le sang-froid et les manières dégagées d'un homme qui vaque à ses affaires, et en qui ces exécutions ne font naître d'autre sentiment que le désir de bâcler son service le plus vite possible.

« M. Claude était un homme d'une cinquantaine d'années, de taille moyenne, trapu, carré d'épaules, avec une tête ronde, les cheveux coupés à ras et les traits du visage fins comme une miniature. Le front, le menton et la nuque seuls, étaient d'une ampleur étonnante; une énergie, une volonté inébranlable, se révélaient dans sa voix sèche et égale, dans ses yeux pâles et gris, dans ses doigts courts et forts, dans ses jambes musclées, dans tous ses mouvements fermes et sans précipitation. On dit qu'il est

très habile dans sa profession et qu'il est l'effroi des voleurs et des assassins. Les crimes politiques ne sont pas de son ressort. Son camarade, M. G... dont M. Maxime du Camp m'a dit beaucoup de bien, a des manières plus raffinées et l'air d'un homme mou et sentimental.

« A l'exception de ces Messieurs, et peut-être aussi de M. Maxime du Camp, nous nous sentions tous très mal à l'aise; nous avions un peu honte d'être là et marchions comme à la chasse, très droits, l'un après l'autre.

« Plus nous approchions de la Roquette, plus nous trouvions de gens sur notre route; pourtant, il n'y avait pas encore ce qu'on peut appeler une foule. On n'entendait pas de cris ni même de conversations bruyantes; « le spectacle » n'avait pas encore commencé. Beaucoup de gamins flânaient sur la place, les mains dans les poches, la visière de la casquette sur le nez; ils marchaient de cette allure lâche et fuyante qu'on ne voit qu'à Paris, et qui, en un clin d'œil, se transforme en une course des plus agiles, avec des bons de singe.

« — Le voilà, le voilà!... C'est lui!... crièrent plusieurs voix autour de nous.

« — Savez-vous, me dit tout à coup M. Maxime Du Camp, qu'on vous prend pour le bourreau?...

« Le commencement promet, pensai-je.

« Le bourreau de Paris — M. de Paris — dont je fis la connaissance quelque heures plus tard, a la même taille que moi et les cheveux aussi blancs.

« Enfin, nous aperçûmes un espace très long, pas trop large, bordé de deux côtés par deux édifices ressemblant à des casernes, noirs et d'une architecture banale. L'un était la maison des jeunes détenus; l'autre, à droite, la maison de dépôt pour les condamnés de la prison de la Roquette.

III

« Cette place était occupée, au milieu, par quatre rangées de soldats. Quatre autres files se tenaient à vingt pas des premières. Ordinairement, la troupe n'était pas requise pour les exécutions; mais cette fois, le gouvernement, à cause de l'état des esprits, surexcités par l'assassinat de Victor Noir, avait cru la police insuffisante pour contenir la foule, et il avait pris des mesures extraordinaires.

« Les portes principales de la prison de la Roquette donnaient droit au milieu de la place cernée par les soldats. Plusieurs sergents se promenaient à pas lents devant la porte; un jeune officier, assez fort de taille, portant un képi richement brodé se jeta sur nous avec une impétuosité qui me rappela la police de ma patrie; il se calma aussitôt en reconnaissant les siens.

« La porte de la prison s'entr'ouvrit à peine, et on nous introduisit, avec de grandes pré-

cautions, au corps de garde. Une visite minutieuse et un long interrogatoire suivirent. Cette formalité accomplie, on nous fit traverser d'abord une grande cour intérieure, puis une petite; nous nous trouvâmes devant l'appartement du directeur.

« Ce fonctionnaire nous attendait. C'était un homme robuste, de taille haute, aux moustaches grises ainsi que l'impériale; il avait le visage typique d'un officier d'infanterie; nez aquilin, yeux immobiles de bête fauve, et un crâne minuscule. Il nous accueillit avec amabilité et bonhomie; mais, malgré lui, chacun de ses mouvements, chacune de ses paroles, révélaient dans ce gaillard solide un aveugle instrument de son maître, qui n'hésiterait pas à exécuter l'ordre le plus féroce. D'ailleurs, il avait déjà donné des preuves de son dévouement dans la nuit du 2 décembre; c'est lui qui avait envahi, avec son bataillon, l'imprimerie du *Moniteur*.

« En vrai *gentleman*, il nous céda son appartement, situé au second étage du bâtiment principal, et qui se composait de deux pièces assez bien meublées. Un beau feu flambait dans les cheminées. Une petite levrette, qui avait la patte foulée, se traînait en boitant d'un tapis à l'autre, tout en remuant la queue; ses yeux

avaient une expression triste, comme si, elle aussi se sentait prisonnière.

« Nous étions huit invités; je reconnus quelques visages d'après leurs photographies : MM. Sardou, Albert Wolf, etc... Mais je ne sentis aucun désir de leur adresser la parole. Nous nous assîmes dans le salon. M. Maxime du Camp s'approcha de M. Claude.

« On le devine, Troppmann était l'unique objet de la conversation, le centre de toutes nos pensées. Le directeur nous apprit que le condamné s'était assoupi vers neuf heures du soir et qu'il dormait encore paisiblement « du sommeil du juste »; qu'il semblait avoir pressenti le rejet de son recours en grâce; qu'il implorait le directeur de lui dire la vérité à cet égard, et qu'il persistait toujours à déclarer qu'il avait des complices qu'il ne voulait pas nommer. Le commandant ajouta que, sans aucun doute, au moment décisif, Troppmann aurait peur, mais que jusqu'ici, il mangeait de bon appétit. Troppmann ne réclamait pas de livres.

« De notre côté du salon, quelques-uns se demandaient si l'on pouvait ajouter foi aux affirmations de ce criminel, qui s'était montré un menteur fieffé. On raconta de nouveau l'assassinat dans tous ses détails; on se demanda ce que les phrénologues disaient du crâne de

Troppmann. On toucha à la question de la peine de mort... mais la conversation était languissante, on discutait froidement, sans conviction, à grands renforts de lieux communs, et au moindre prétexte on s'interrompait sans chercher à renouer l'entretien... Il était impossible de parler d'autre chose que de l'événement de cette nuit par le respect involontaire de la mort et par respect pour cet être humain qui était condamné à la subir. Un vague sentiment d'inquiétude pesait sur nous. Nous ne nous ennuyions point; mais ce malaise indéfinissable, cette anxiété dévorante, étaient cent fois plus pénibles que l'ennui... il semblait que cette nuit ne dût jamais finir.

« Quant à moi, je ne sentais qu'une seule chose, c'est que je n'avais pas le droit de me trouver à la place où j'étais à cette heure; que ma présence en cet endroit ne pouvait être justifiée par aucune considération psychologique ni morale.

« M. Claude revint vers nous après une absence, se mit à nous expliquer comment le fameux Jud lui avait glissé entre les mains, mais qu'il ne perdait pas l'espoir de le rattraper, s'il vivait encore.

Tout à coup, on entendit des bruits lourds de

roues, et quelques minutes après, on nous annonça que la guillotine venait d'arriver.

« Nous courûmes aussitôt dans la rue, comme s'il nous tardait de voir.

IV

« Devant les portes de la prison, se trouvait un fourgon massif et fermé, attelé de trois chevaux; un autre fourgon petit et bas, à deux roues, ayant la forme d'une longue caisse, suivant un peu en arrière. (Ce fourgon était destiné, comme nous l'avons appris ensuite, à recevoir le cadavre immédiatement après l'exécution et à le transporter au cimetière.)

« Plusieurs ouvriers en courtes blouses entouraient la voiture; un homme de haute taille, en chapeau rond, portant une cravate blanche, avec un léger paletot jeté sur l'épaule, donnait à mi-voix des ordres...

« C'était le bourreau. Toutes les autorités, M. Claude, le directeur, l'officier au képi brodé, échangeaient des politesses avec lui.

— Ah! monsieur *Indric*; bonsoir, monsieur *Indric* (son véritable nom était Heidenreich; il était Alsacien).

« Nous aussi, nous nous approchâmes de lui,

et il devint, pour le moment, l'objet de l'attention générale.

« La manière dont on l'abordait disait clairement : « Nous ne faisons pas fi de vous, car vous êtes un personnage important. » Quelques-uns, pour *plus de chic*, sans doute, lui serraient la main. Il est vrai qu'il l'avait d'une blancheur et d'une beauté remarquables.

« M. *Indric* était très simple de manières, doux et poli, non sans une certaine gravité patriarcale. On voyait qu'il comprenait que ce soir-là, il était après Troppmann le personnage le plus intéressant pour nous : le premier ministre de Troppmann.

« Les ouvriers ouvrirent le fourgon, sortirent les différentes pièces qui composent la guillotine et commencèrent à l'agencer à quinze pas de la porte de la prison. Alors, on vit les deux lanternes se mouvoir en avant et en arrière, à ras du sol, éclairant de petits cercles lumineux les pierres à facettes du pavé.

« Je regardai ma montre... il était à peine minuit et demi. L'air était devenu encore plus sombre et plus froid. Il y avait déjà passablement de monde et, derrière les files de soldats qui cernaient la place devant la prison, s'élevait un long et indéfinissable murmure de voix humaines.

« Je m'approchai des soldats; ils étaient immobiles, un peu serrés, et avaient légèrement dérangé la symétrie de l'alignement. Leurs visages n'exprimaient pas autre chose que l'ennui, un ennui froid et résigné, plein de patience. Toutes les figures que j'apercevais entre les shakos, les uniformes des soldats, les tricornes et les redingotes des sergents, toutes ces têtes d'ouvriers en blouse, avaient cette même expression d'ennui, avec un vague sourire d'attente.

« Plus loin, la foule s'agitait en masse, et se bousculait; de temps en temps, un cri distinct s'en détachait :

«— Ohé! Troppmann; ohé! Lambert!... Fal-
lait pas qu'y aille!

« Puis, c'étaient des coups de sifflet, des poussées et des querelles pour se faire de la place.

« Le refrain d'une chanson cynique se *glissait* en serpentant de bouche en bouche; tout à coup, s'élevait un rire aigü qui soulevait toute une clameur et ensuite un bruit indéfinissable comme si des milliers d'oies battaient des ailes en barbotant. La « véritable affaire » n'avait pas encore commencé : on n'entendait pas les cris antidynastiques auxquels tout le monde

s'attendait, ni le roulement orageux de la *Mar-seillaise*.

« Je me rapprochai de la guillotine qui s'élevait lentement. Un *Monsieur* au visage avenant aux cheveux frisés, et coiffé d'un chapeau mou de couleur grise, un avocat, si je ne me trompe, se tenait tout prêt et discourait avec véhémence, avançant d'un geste monotone la main droite avec l'index séparé, battant la mesure de haut en bas; il ployait à chaque mouvement les genoux, comme accablé sous le poids de sa conviction. Il voulait prouver à deux Messieurs qui se tenaient près de lui, que Troppmann n'était pas un assassin, mais un maniaque.

« — Un maniaque! Je vais vous le prouver! Suivez mon raisonnement, criait-il; son mobile n'était pas l'assassinat, mais un orgueil que j'appellerais volontiers démesuré!... Suivez mon raisonnement...

« Les messieurs en paletot suivaient son raisonnement; mais à en juger par leurs physionomies, ils n'étaient pas persuadés. Et l'ouvrier qui montait la guillotine le regardait de haut en bas avec un mépris non dissimulé.

« J'entrai de nouveau dans l'appartement du directeur.

v

« Plusieurs de nos « amis » étaient déjà de nouveau réunis là. Notre aimable hôte fit passer du vin brûlé.

« Troppmann restait l'unique sujet de la conversation. On se demandait ce qu'il devait ressentir à cette heure; si le vacarme de la rue montait jusqu'à sa cellule retirée, malgré le rempart de murs épais qui l'isolait; si son sommeil persistait...

« Le directeur nous montra un gros tas de lettres adressées à Troppmann et que le condamné refusait de lire, à ce que nous assurait notre hôte. Ces lettres étaient remplies, pour la plupart, de plaisanteries triviales ou de mystifications. Un petit nombre contenaient des représentations sérieuses et le conjuraient d'avouer son crime et de se repentir; un pasteur méthodiste lui envoyait toute une dissertation théologique de vingt pages. Il y avait des billets d'écriture féminine et des bouquets de marguerites et d'immortelles.

« Le directeur nous dit encore que le pharmacien de la prison avait remis aux autorités une lettre que Troppmann avait trouvé moyen de lui faire parvenir pour demander du poison. Malgré la complaisance de notre hôte, je m'aperçus qu'il ne comprenait pas du tout « pourquoi diable nous nous intéressions à un animal aussi méchant et vilain » que Troppmann. A ses yeux, nous n'étions que des mondains curieux, des *gommeux* en quête d'émotions.

« Après avoir causé un moment, nous nous dispersâmes de nouveau. Toute la nuit se passa à errer comme des âmes en peine; à entrer chez le directeur, à s'asseoir côte à côte au salon, à demander des nouvelles de Troppmann; puis, à redescendre dans la cour pour gagner la rue, afin de rentrer au bout de quelques minutes et de renouer l'entretien sur le condamné; et ainsi de suite jusqu'au matin. Quelques-uns d'entre nous se mettaient à raconter des anecdotes piquantes ou se communiquaient des nouvelles personnelles; d'autres parlaient un peu politique, théâtre, ou on rapelaient le nom de Victor Noir; plusieurs tâchaient de plaisanter, de dire un mot, mais cela ne marchait pas... Ces tentatives provoquaient un rire forcé qui sonnait faux et tombait à plat.

« Je découvris un petit divan dans la première pièce et je m'y étendis de mon mieux pour chercher le sommeil; mais je ne dormis pas, je ne pus même m'assoupir pour quelques minutes.

« Vers trois heures du matin, M. Claude entra, s'assit et s'endormit. Un instant après, un de ses subordonnés vint l'appeler; il se leva immédiatement et disparut.

« Dehors, le bruit de la foule devenait plus fort, plus dense et plus continu; la place renfermait plus de vingt-cinq mille personnes. Ce grondement me frappa; je crus entendre le mugissement de la mer quand les vagues viennent se briser sur la plage; ce même *crescendo* interminable des vagues, si fidèlement rendu par Wagner dans sa musique. Ce n'était pas un vacarme toujours égal; il y avait de grands tumultes, des convulsions au milieu desquelles les notes aiguës des voix féminines et enfantines s'enlevaient et tombaient, comme le rejaillissement des vagues en pluie fine sur ce tintement énorme. On se sentait en présence de la force brutale d'un élément. Tantôt, cet élément se calmait et semblait se recueillir; tantôt, il s'enflait, se soulevait, s'élançait avec un redoublement de fureur comme s'il eût tout voulu engloutir..., puis, s'apaisant, par de-

grés, se calmait, pour se courroucer encore et se calmer de nouveau, sans se lasser, toujours, sans fin...

« Et que signifie ce grondement? pensais-je... Est-ce qu'il exprime la joie, la méchanceté, la cruauté? Non, il n'est l'écho d'aucun sentiment humain déterminé; il n'est qu'un bruit : le vacarme d'un élément.

VI

« Vers trois heures, je descendis dans la rue, peut-être pour la dixième fois.

« La guillotine était prête.

« Les deux bois, séparés l'un de l'autre de la largeur d'un demi-mètre par la lame qui va de l'un à l'autre, se dessinaient sur le ciel noir avec un aspect plus étrange que terrible. Je m'étais figuré que cet instrument de supplice avait l'air plus imposant; cette machine étroite et longue, et comme étranglée, me faisait l'effet d'un cou de cygne tendu aux aguets; quelque chose de sinistre, sans grandeur. Le lourd panier tressé ressemblait à un coffre couleur de sang et ne m'inspira qu'un sentiment de répugnance. Je savais que c'était dans ce panier que le bourreau jetterait le corps encore chaud et la tête tranchée toute palpitante...

« La garde municipale qui était arrivée peu auparavant forma un vaste demi-cercle devant la façade de la prison. Les chevaux s'ébrou-

aient, mordillaient leur frein et brandillaient la tête. Le pavé blanchissait sous leurs pieds, couvert de taches d'écume. Les cavaliers sommeillaient tristement sous leurs bonnets de fourrure enfoncés sur les yeux.

« Les files de soldats qui coupaient la place et contenaient la foule s'étaient espacées; il y avait maintenant un espace de trois cents pas au lieu de deux cents devant la prison.

« Je m'approchai d'une rangée d'uniformes pour observer la foule qu'elle arrêta dans son perpétuel remous. C'était toujours le mugissement d'un élément aveugle. Je me rappelle un gamin en blouse, un jeune gaillard de vingt ans; il avait le regard incliné vers la terre et souriait, comme s'il pensait à des choses plaisantes. Tout à coup, il rejetait la tête en arrière d'un mouvement brusque, ouvrait la bouche toute grande et poussait un cri prolongé, sans paroles; puis il baissait les yeux et se remettait à sourire. Que se passait-il dans l'âme de cet homme? Pour quel motif s'est-il condamné à rester huit heures debout, à passer une nuit sans sommeil?

« Mon oreille ne saisissait pas les réflexions échangées dans la foule. Seules, les voix perçantes des vendeurs de journaux pouvaient dominer ce vacarme continu.

« Ils criaient les titres de livres et de brochures contenant le récit de la vie et même de l'exécution et les dernières paroles de Toppmann. De temps en temps, j'entendais encore des disputes, des rires sauvages et des cris aigus de femmes.

« Cinq ou six voix entonnèrent *la Marseillaise*, mais s'interrompaient à tout instant.

« *La Marseillaise* n'est grandiose que lorsqu'elle est chantée par des milliers de voix.

« — A bas Pierre Bonaparte! cria une voix retentissante... « Hou! hou! Ah! ah!... » Le mugissement grossissait; soudain les cris devinrent rythmés : « Bo-na-parte, Bo-na-parte! », sur l'air des *Lampions*.

« Ce peuple rassemblé répandait une buée aigre; tous ces corps avaient absorbé une énorme quantité de vin. Il y avait beaucoup d'hommes ivres. Les assommoirs flamboyaient comme des points rouges sur le fond du tableau. La nuit était devenue noire, le ciel se couvrit totalement. Sur les arbres, qui se dressaient comme des fantômes, perchaient des grappes de gamins qui sifflaient et imitaient les cris des oiseaux. Un d'eux tomba et se cassa la colonne vertébrale. Il était blessé à mort, mais la foule ne fit qu'en rire.

« Je rentrai dans l'appartement du direc-

teur. En passant devant la guillotine, j'aperçus sur la plate-forme le bourreau entouré de quelques curieux; il faisait la « répétition » pour ces Messieurs. Il touchait au ressort de la planche à laquelle on attache le supplicié; cette planche aboutissait au trou en forme de croisissant placé sous le couperet. En l'ébranlant, on faisait du même coup descendre la lame, qui retombait lourdement, sans arrêt, avec un grondement sourd et rapide.

« Je ne pus assister à cette répétition. Je ne voulais pas monter sur l'échafaud. Un sentiment de crime, de honte secrète m'envahissait de plus en plus.

« C'est peut-être pourquoi les chevaux de la guillotine, qui mangeaient en paix leur picotin d'avoine devant la porte de la prison, m'ont paru les seuls êtres innocents parmi nous tous.

« Je me blottis de nouveau sur le divan et j'écoutai le bruit de cette haute marée, qui montait sans cesse.

VII

« Conformément à l'adage, la dernière heure d'attente passa plus vite que les autres. Nous fûmes tout surpris en apprenant qu'il venait de sonner six heures et que soixante minutes seulement s'écouleraient avant l'exécution. On nous annonça que, dans une demi-heure, on nous ferait pénétrer dans la cellule de Troppmann. Les signes de lassitude disparurent aussitôt de tous les visages.

« J'ignore ce que mes compagnons ressentirent à ce moment; mais mon cœur se serra douloureusement.

« De nouveaux personnages furent introduits : le prêtre, dans le nombre, un petit homme à cheveux blancs, aux traits amaigris, revêtu d'un long habit d'abbé, avec le ruban de la Légion d'honneur passé à sa boutonnière, et un chapeau à larges bords.

« Le directeur nous offrit une collation; on nous servit au salon, sur une table ronde, de

grandes tasses de chocolat. Je ne voulus pas y toucher, bien que notre hôte me pressât de prendre quelque chose pour me réconforter : « L'air du matin est si nuisible ! »

Mais il me répugnait de manger : ce n'était pas le moment et, pour la centième fois, je me répétais : « Je n'ai pas le droit d'être ici. » Je ne me sentais pas à ma place.

« — Il dort toujours? demanda quelqu'un de notre groupe, en savourant son chocolat.

« Personne ne désignait Troppmann par son nom, *il* ne pouvait s'appliquer qu'à lui.

« — Il dort, répondit le directeur.

« — Malgré ce vacarme d'enfer?

« Le bruit était devenu étourdissant, c'était un mugissement rauque; le chœur sinistre n'allait plus *crescendo*, mais éclatait triomphalement, joyeusement.

« — Trois murs séparent la cellule de la rue, ajouta le directeur.

« M. Claude, à qui revenait le rôle principal, regarda sa montre et dit :

« — Six heures vingt. Il est temps...

« Dans son for intérieur, chacun de nous tremblait, je n'en doute pas, mais personne ne voulait le laisser paraître. Comme si de rien n'était, l'un après l'autre, les invités du direc-

teur prirent leurs chapeaux et suivirent le guide avec fracas.

« — Où dînez-vous aujourd'hui? demanda à haute voix un chroniqueur.

« Il dépassait la mesure, il était évident que cette indifférence était de l'affectation.

VIII

« Nous pénétrâmes dans la grande cour de la prison; dans un coin à gauche, devant une porte à demi fermée, nous eûmes à subir une sorte d'appel. Ensuite, on nous fit entrer dans une pièce haute et étroite; elle était vide, à l'exception d'un tabouret couvert de cuivre, placé au milieu.

« — C'est ici qu'on fait la toilette du condamné, me souffla dans l'oreille M. Maxime du Camp.

« Tous nos amis ne nous avaient pas accompagnés. En comptant le commandant, M. Claude et le prêtre, nous étions dix.

« Pendant les deux ou trois minutes que nous passâmes dans cette chambre, en assistant à quelques formalités avec des papiers, le sentiment que nous n'avions pas le droit de faire ce que nous faisons, le sentiment que nous assistions, avec une gravité simulée, à l'assassinat d'un de nos semblables, que nous jouions

une vilaine et illégale comédie, me traversa l'esprit pour la dernière fois.

« M. Claude nous fit signe de le suivre dans un long corridor, couvert de dalles, éclairé par deux veilleuses, et, à partir de cet instant, je ne sus plus rien, si ce n'est que tout de suite, tout de suite, dans cet instant, dans cette seconde, quelque chose de terrible allait se passer.

« Après avoir monté avec précipitation deux escaliers, puis traversé un nouveau corridor, et descendu un escalier en colimaçon, nous nous trouvâmes devant une porte en fer... *Le voilà!*

« Le garde tourna avec précaution la clef dans la serrure. La porte s'ouvrit sans grincer sur ses gonds et sans bruit; sans proférer une parole, nous nous glissâmes dans une large pièce aux murs jaunes, aux fenêtres grillées, renfermant un lit défait, mais vide. La lumière égale d'une veilleuse éclairait assez bien tous les objets.

« J'étais le dernier et je me rappelle que je fermai involontairement les yeux, mais je ne tardai pas à remarquer, quand je les rouvris, un jeune visage aux cheveux et aux yeux noirs. Il se mouvait lentement de gauche

à droite et nous examinait « d'un long regard vague ».

« C'était Troppmann.

« Il s'était réveillé avant notre arrivée et nous le trouvâmes assis devant sa table.

« M. Claude ôta son chapeau et s'approcha du détenu.

« — Troppmann! dit-il de sa voix sèche, basse et inflexible : nous sommes venus vous dire que votre recours en grâce a été rejeté et que l'heure de l'expiation est venue.

« Le condamné leva les yeux sur lui; ils avaient perdu leur regard de fixité vague; il l'envisagea d'un air calme et encore endormi, sans dire un mot.

« — Mon enfant! s'écria le prêtre d'une voix sourde, en s'approchant de l'autre côté, du courage!

« Troppmann tourna vers lui le même regard qu'il avait jeté sur M. Claude.

« — Je savais bien qu'il n'aurait pas peur, dit d'une voix assurée M. Claude; maintenant qu'il a bravement supporté le premier choc, je réponds de lui.

« On eût dit un maître flattant son élève à l'examen, pour l'encourager.

« — Oh! je n'ai pas peur! lui répondit le condamné, je n'ai pas peur.

« Il avait une voix de baryton, jeune et agréable, très égale.

« Le prêtre tira de sa poche un flacon :

« — Ne voulez-vous pas prendre un peu de vin, mon enfant ?

« — Je vous remercie, je n'en ai pas besoin, répliqua Troppmann avec un demi-salut poli.

« M. Claude lui adressa la parole :

« — Vous persistez à déclarer que vous n'êtes pas coupable du crime pour lequel on vous a condamné ?

« — Je n'ai pas frappé.

« — Mais... dit le directeur.

« — Je n'ai pas frappé.

« — Et vous affirmez que vous avez des complices qui ont frappé ?

« — Oui, je l'affirme.

« — Vous ne voulez pas les nommer ?

« — Je ne peux pas... et je ne veux pas. Oui, je ne veux pas...

« Sa voix devint menaçante. Son visage se colora. Il sembla sur le point de se fâcher.

« — Bien!... bien... s'empressa de dire M. Claude, pour le calmer, en lui faisant entendre que cet interrogatoire n'était qu'une formalité et qu'il était déjà temps de passer à autre chose.

« Oui, on allait bientôt commencer la toilette.

« Avant cette lugubre cérémonie, il y avait quelques préparatifs à faire. Deux gardes s'approchèrent du condamné et se mirent à lui enlever la camisole de force, sorte de blouse de guinguan bleu et rude, attachée sur le dos par des lanières et des boucles et munie de longues manches fermées comme des sacs, et dont l'extrémité était nouée à la ceinture par de fortes ficelles.

« Troppmann était à deux pas de moi, de côté. Je pouvais observer son visage à mon aise. On aurait pu le trouver beau s'il n'eût été défiguré par une bouche bouffie et désagréable, en forme d'entonnoir, comme chez les bêtes fauves, et qui découvrait des dents noires et rares disposées en forme d'éventail. Ses cheveux foncés étaient épais et légèrement ondulés, les sourcils longs, les yeux expressifs, à fleur de tête, un front découvert et pur, un nez régulier et busqué, un léger duvet noir et frisé sur le menton.

« Cette figure, rencontrée ailleurs que dans une prison et dans d'autres circonstances, aurait fait une impression favorable. J'ai rencontré ce type par centaines parmi les ouvriers et les élèves des écoles publiques.

« Il était de taille moyenne, mince, de la maigreur, de la jeunesse, très svelte, et n'avait pas encore vingt ans.

« Son teint, tout à fait naturel, annonçait une bonne santé; il était frais, rosé et ne pâlit même pas au moment de notre entrée dans sa cellule.

« Il avait dormi tranquillement toute la nuit.

« Pendant qu'on enlevait la camisole, il leva les yeux; sa respiration était régulière, profonde, comme celle d'un homme qui gravit lentement une montagne.

« Une ou deux fois, il rejeta ses cheveux d'un mouvement de tête, comme pour chasser une pensée importune, puis renversa la tête en arrière, regarda en haut rapidement et poussa un soupir à peine perceptible.

« A part ces mouvements fugitifs, rien ne trahissait en lui la crainte, pas même de l'inquiétude ou une émotion quelconque. Nous étions tous, sans nul doute, plus pâles et plus agités que lui.

« Lorsqu'on fit sortir ses mains de la camisole, il les porta avec un sourire de satisfaction sur sa poitrine pendant qu'on déliait les courroies par derrière; les petits enfants ont le même geste quand on les déshabille. Ensuite, il

enleva lui-même sa chemise pour en passer une propre, il boutonna avec beaucoup de soin le col.

« C'était un spectacle étrange que de suivre les mouvements amples et dégagés de ce torse nu, de ces membres nus, qui se détachaient sur le fond jaunâtre du mur de la prison.

« Il passa ensuite ses bottines, frappant avec bruit du talon et de la semelle sur le plancher pour que le pied entrât bien. Il accomplit tous ces menus actes sans aucune gêne, gaie-ment, comme si on était venu le chercher pour une promenade. Il se taisait et nous nous taisions aussi, en échangeant des regards et des haussements d'épaules.

« Nous étions frappés de la simplicité de ces mouvements, simplicité qui avait, comme tous les phénomènes tranquilles et naturels de la vie, de l'élégance.

« Un des assistants, que je rencontrai fortuitement le même jour, me dit que, pendant que nous étions dans la cellule de Troppmann, il lui sembla que nous n'étions plus en 1870, mais en 1794; que nous n'étions pas de simples citoyens, mais des jacobins et que nous méritions au supplice, non un assassin vulgaire, mais un marquis légitimiste, un talon rouge...

« On a remarqué que, en général, les con-

damnés à mort, à l'audition de la sentence, tombent dans un état d'insensibilité voisin de la catalepsie, comme s'ils étaient déjà morts avant l'exécution, ou ils posent et bravent la mort afin de se faire valoir, ou ils se jettent dans l'exaspération, pleurent, tremblent, implorent le pardon... Troppmann n'appartenait à aucune de ces catégories. Son attitude surprit jusqu'à M. Claude lui-même.

« J'avouerai également que, si Troppmann avait faibli, mes nerfs n'y auraient plus tenu et que je me serais sauvé. Mais, à la vue de ce maintien ferme, simple et modeste, tous mes sentiments — le sentiment de dégoût que m'inspirait l'assassin, le monstre qui avait égorgé de petits enfants, tandis qu'ils criaient : « Maman! maman! maman!... » — le sentiment de pitié que j'éprouvais pour l'être humain que la mort allait engloutir — tous ces sentiments s'effacèrent et se noyèrent dans un sentiment unique : l'étonnement!

« Quel pouvait être le soutien moral de Troppmann? Est-ce qu'il jouait un rôle devant des *spectateurs*? Nous donnait-il une dernière représentation? Ce sang-froid venait-il d'un courage inné? Était-ce l'amour-propre, excité par les paroles de M. Claude? L'orgueil de cette lutte qu'il fallait soutenir jusqu'à la fin, ou quel-

que autre sentiment que nous ne pouvions pénétrer?

« C'est un secret qu'il emporta avec lui dans la tombe. Plusieurs personnes sont convaincues que Troppmann ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales. Le massacre inepte, et que rien n'explique, semble confirmer cette opinion.

IX

« Quand il eût fini de mettre ses bottines, Troppmann se redressa, se secoua : « Je suis prêt! ».

« On lui remit la camisole de force. M. Claude nous pria de laisser le prisonnier seul avec le prêtre.

« A peine avions-nous passé deux minutes dans le corridor que déjà le frêle jeune homme, la tête courageusement relevée, la taille redressée, se tenait devant nous. Le sentiment religieux était faible chez lui; il accomplit comme une formalité cette dernière cérémonie.

« Le prêtre prononça froidement l'absolution.

« Toute notre société, avec le condamné au milieu de nous, monta l'étroit escalier en colimaçon que nous avons descendu un quart d'heure auparavant. Nous fûmes plongés tout à coup dans des ténèbres impénétrables; la veilleuse s'était éteinte. Ce fut un moment de

confusion indescriptible. Nous nous élançons tous en haut en nous bousculant; on entendait le retentissement sonore et précipité de nos pieds sur l'escalier. Nous nous pressions; nos épaules se heurtaient. Quelqu'un perdit son chapeau et se fâcha en lançant un juron : « Sacredieu! une bougie, de la lumière!... » Et, entre nous, dans cette nuit profonde, se tenait notre victime, notre proie, ce malheureux.

« Et où était-il? Si l'envie lui prenait de profiter des ténèbres, de se servir de son agilité avec l'énergie du désespoir, il pourrait se sauver... où?

« Où? N'importe où, dans un coin de la prison... et là se briser la tête contre un mur... Au moins, il se serait rendu justice à lui-même! Je ne sais si les autres avaient ces idées-là... en tout cas, mes conjectures étaient sans fondement. Toute notre société émergea, du dédale de l'escalier dans le corridor, avec le frêle jeune homme au milieu de nous.

« La guillotine ne perdrait pas sa proie! Alors, commença la procession vers l'échafaud.

x

« Cette procession fut plutôt une déroute. Troppmann marchait en avant, d'un pas agile, élastique, presque allègre; il se dépêchait. Nous nous étions mis à son pas. Quelques-uns cherchaient à le dépasser à droite et à gauche, pour voir son visage une dernière fois.

« Nous avons traversé le corridor en courant, descendu de même le second escalier. Troppmann franchissait les marches deux à deux; nous volâmes le long d'un autre couloir, et, après avoir sauté par-dessus quelques gradins, nous nous retrouvâmes dans la pièce où nous avons été introduits en premier lieu et qui n'avait, pour tout meuble, qu'un tabouret.

« C'est sur ce siège que se fait la toilette du condamné.

« Nous étions entrés par une porte, et par une autre, placée à l'opposé, sortit d'un pas grave et mesuré un homme en habit noir avec une cravate blanche — on aurait dit un diplo-

mate ou un pasteur — c'était le bourreau. Il était suivi d'un petit vieillard en redingote noire; c'était le premier aide de M. de Paris, le bourreau de Beauvais. Le vieillard portait à la main un sac de cuir.

« Troppmann se tint immobile devant le tabouret; nous nous étions arrêtés en même temps, groupés autour de lui. Le bourreau et l'aide s'étaient placés à droite; auprès d'eux, le prêtre. Le directeur et M. Claude à sa gauche.

« Le vieillard ouvrit le sac au moyen d'une clef et retira plusieurs lanières blanches avec des boucles; il se mit, non sans peine, à genoux derrière Troppmann et commença à lui attacher les pieds. Le condamné avait involontairement posé le pied sur une des lanières; le vieillard s'efforçait de la reprendre et, par deux fois, il dit :

« — Pardon, monsieur, avant de se permettre de toucher Troppmann au gras de la jambe, pour attirer son attention.

« Celui-ci se retourna et, avec son demi-salut poli, souleva le pied et lâcha la bande de cuir.

« Pendant ce temps, le prêtre lisait à demi-voix dans un livre de prières en langue française.

« Les deux autres aides du bourreau ôtèrent avec précipitation la camisole de force, prirent les bras de Troppmann, lui attachèrent les mains sur le dos, en forme de croix, et entourèrent tout son corps de lanières.

« M. de Paris donnait ses instructions, en indiquant du doigt, à gauche, à droite... On n'avait pas percé dans les lanières de trous pour les crochets; le vieillard chercha d'abord dans le sac, puis dans ses poches, et en tira enfin une alêne courbée. Il voulut la passer dans le cuir, mais ses doigts enflés par la goutte ne lui obéissaient plus, le cuir était dur et neuf. Il arrivait à peine à faire un trou; puis, quand on voulait y passer le crochet, il n'entrait pas; il recommençait à côté un nouvel œillet... Le prêtre, s'apercevant que tout n'allait pas bien, disait plus lentement les prières pour donner du temps au vieillard.

« Enfin, quand cette opération, durant laquelle, je le confesse, une sueur froide m'inonda le visage, fut terminée, on en commença une nouvelle.

« On pria Troppmann de s'asseoir sur le tabouret, et le vieillard goutteux se mit à lui couper les cheveux. Il retira d'abord de petits ciseaux, et, avec force grimaces de la bouche, il coupa avec attention le col de la chemise

du condamné, de cette même chemise qu'il venait à peine d'ajuster avec tant de soin et qu'on aurait pu si facilement couper auparavant. Mais le guinguan était épais et résistait à l'instrument tranchant.

« M. de Paris surveillait ces apprêts et ne paraissait pas content; l'ouverture n'était pas suffisante, il s'en fallait d'une largeur de main. Le vieillard goutteux recommença et coupa encore un grand morceau de toile.

« Le haut du dos fut découvert; on put voir les omoplates; Troppmann les remonta: il faisait froid dans cette pièce. Le vieillard s'attaqua aux cheveux. Il posa une main enflée sur la tête du jeune homme qui la baissa immédiatement avec soumission; il coupait de la main droite.

« Les touffes de cheveux, d'un blond sombre, glissaient sur ses épaules et tombaient à terre: une boucle roula jusque sous mon pied.

« Troppmann tenait toujours sa tête inclinée avec résignation; le prêtre disait les prières encore plus lentement.

« Je ne pouvais détacher mon regard des mains du condamné, ces mains rougies dans le sang innocent et maintenant couchées l'une sur l'autre, impuissantes.

« Mais surtout mes yeux se reposaient de

préférence sur ce cou blanc et délicat... ce cou d'enfant... mon imagination y dessinait involontairement une ligne transversale.

« Là, pensai-je... dans quelques minutes... la lourde hache passera... déchirant les vertèbres, tranchant les muscles et les nerfs... ce corps ne semblait pas attendre son destin... il était si jeune, si blanc, si poli, si plein de vie...

« Et je me demandais malgré moi : à qui pense en ce moment cette tête inclinée? Pense-t-elle sans cesse, les dents serrées : « Non, je ne faiblirai pas! » Peut-être voit-elle passer dans un tourbillon des souvenirs du passé. Peut-être revoit-elle dans les convulsions de l'agonie quelqu'une de ses victimes. Peut-être cette tête se dit-elle à elle-même : « Ce n'est encore rien, nous verrons après... » Et elle se répétera cela jusqu'à ce que la mort fonde sur elle, et il n'y aura plus moyen de s'y dérober.

« Le vieillard coupait toujours. Les cheveux criaient sous les ciseaux... cette opération toucha aussi à sa fin. Troppmann se leva et secoua la tête...

« D'habitude, à ce moment, les condamnés qui ont encore la force de parler adressent une dernière prière au directeur de la prison, lui remettent ce qui leur reste d'argent et le prient de régler leurs dettes. Ils remercient leurs gar-

diens et chargent les personnes présentes de faire parvenir une dernière lettre ou une boucle de cheveux à leurs parents... Troppmann n'appartenait pas à cette catégorie, il dédaignait ces « sentimentalités »; il ne prononça pas un mot et attendit dans un mutisme tranquille.

« On lui jeta sur les épaules un court veston; le bourreau le prit par le coude.

« — Voyons, Troppmann, dit M. Claude, au milieu d'un silence sépulcral... C'est le moment suprême; dans quelques minutes, tout sera fini. Persistez-vous à soutenir que vous aviez des complices?

« — Oui, monsieur, je persiste, répondit Troppmann; et sa voix de baryton agréable et ferme n'était point altérée. Le condamné accompagna ces paroles d'un léger salut, comme si c'était à regret qu'il ne répondait pas dans un autre sens pour l'agrément de son interlocuteur.

« — Eh bien! allons!... dit M. Claude.

« Nous sortîmes sur la grande cour de la prison.

XI

« Il était sept heures moins une minute; le ciel était à peine éclairé, des brumes obscurcissaient l'air et voilaient les objets.

« Le rugissement de la foule nous étourdit; c'était une huée interminable et criarde, insupportable, qui nous tomba dessus à peine avions-nous franchi le seuil. Nos rangs s'étaient encore une fois éclaircis; nous nous dirigeons en toute hâte vers la porte; quelques-uns restèrent en arrière; moi-même, tout en marchant avec les autres, je me tirai de côté.

« Troppmann avançait rapidement, il traînait les pieds, les lanières embarrassaient sa marche.

« Qu'il m'a paru petit, jeune, presque un enfant!...

« Tout à coup, lentement, comme une gueule qui écarte ses mâchoires, la porte s'ouvrit devant nous; un cri de satisfaction jaillit de la foule et le monstre qui attendait sa proie,

la guillotine, s'offrit à notre vue, avec ses deux bois et son couperet en l'air.

« Un froid glacial nous pénétra, un froid qui me donna mal au cœur. Il me sembla que ce froid venait d'entrer par cette même porte; mes jambes se déroberent sous moi. Cependant, je regardai Troppmann; il fit un mouvement en arrière et renversa la tête, son genou ploya, comme s'il venait de recevoir un coup en pleine poitrine.

« — Il s'évanouira, dit une voix près de moi.

« Mais il se remit aussitôt et marcha en avant, d'un pas ferme. Ceux qui désiraient voir comment tomberait la tête le précédèrent en courant. Je n'eus pas ce courage. Mon cœur faiblit et je m'arrêtai près de la porte.

« J'ai vu le bourreau, semblable à une tour noire, se dresser soudain sur le côté gauche de la guillotine; j'ai vu comment Troppmann s'est séparé du groupe des invités qu'il laissa en bas et comment il gravit l'escalier. (Il y avait dix gradins, dix!...) J'ai vu comment il s'arrêta et jeta un regard en arrière; je l'ai entendu prononcer ces paroles : « Dites à M. Claude. » Je l'ai vu sur l'estrade; j'ai vu comment deux hommes, à droite et à gauche, se jetèrent sur lui comme des araignées sur une mouche; j'ai

vu comment il s'avança la tête en avant, et comment ses pieds se démenaient.

« Mais arrivé là, je me détournai et j'attendis; la terre tournait sous moi. Il m'a semblé que j'avais attendu toute une éternité. J'avais eu le temps de remarquer qu'à l'apparition de Troppmann le cri de la foule avait éclaté comme une bombe et qu'un silence sans souffle lui avait succédé...

« Devant moi, se tenait une sentinelle, un jeune garçon aux joues rosées, un robuste gailard... J'ai vu qu'il me regardait fixement, avec effroi et avec une perplexité stupide.

« En le voyant, je me suis dit : « Voilà ce soldat, un enfant d'un village éloigné, appartenant à une brave et honnête famille... Qu'est-ce qu'on lui montre ici?... »

« Enfin, j'entendis un léger coup, le coup du bois sur du bois, c'était le demi-cercle supérieur du collier qui maintient la tête du condamné immobile, qui venait de tomber.

« Ensuite, j'entendis un rugissement sourd, quelque chose roula avec bruit et poussa un ouf... On eût dit un animal puissant qui venait de se soulager par un vomissement.

« Je ne peux pas trouver une autre comparaison. Tout devint obscur autour de moi.

« Quelqu'un me saisit par le bras; je regar-

dai : c'était l'aide de M. Claude, M. G... à qui, comme je l'ai appris, M. Maxime du Camp avait recommandé de veiller sur moi.

« — Vous êtes très pâle... Voulez-vous de l'eau?... me demanda-t-il en souriant.

« Mais je l'ai remercié et je suis entré dans la cour de la prison qui m'a paru un abri contre les atrocités qui se commettaient en dehors de la porte.

XII

« Notre société se réunit de nouveau dans le corps de garde, près de la porte, pour prendre congé du directeur et pour laisser à la foule le temps de s'écouler. J'y entrai aussi et je recueillis certains détails. Troppmann, déjà attaché à la planche, avait jeté la tête de côté et elle n'était pas entrée dans le collier; les bourreaux durent, pour l'emboîter, la tirer par les cheveux et Troppmann mordit l'un d'eux au doigt. J'appris encore que tout de suite après l'exécution, quand le corps jeté dans le fourgon s'éloignait rapidement, deux hommes passèrent au travers de la haie de soldats et, s'approchant de la guillotine, humectèrent leurs mouchoirs dans le sang qui coulait par les fentes des planches.

« J'entendis cette conversation comme dans un rêve; j'étais très fatigué... Tout le monde semblait las et en même temps allégé, comme si un fardeau venait de tomber des épaules. Mais pas un de nous, je dis *pas un, n'avait l'air d'un*

homme qui a le sentiment qu'il vient d'assister à un acte de justice sociale; tous se détournaient de cette idée et chacun rejetait loin de soi toute la responsabilité de cet assassinat.

« Je saluai le directeur et je m'en allai avec M. Maxime du Camp. Tout un fleuve d'êtres humains, hommes, femmes, enfants, roulait devant nous des flots sales et laids. Tous ces gens gardaient le silence. Les blouses seules se demandaient : « Où vas-tu? — Et toi? » Les gamins saluaient de temps en temps d'un coup de sifflet les cocottes en voiture.

« Que tous ces visages étaient mornes, somnolents, hébétés! Quelle expression d'ennui, de fatigue, de mécontentement, de déception, surtout de dépit indéfinissable...! Je n'ai pas vu d'ivrognes; on les avait apparemment recueillis ou ils s'étaient retirés pour se coucher d'eux-mêmes.

« La vie quotidienne reprenait de nouveau toute cette foule dans son engrenage. Pourquoi ces hommes étaient-ils sortis de leurs habitudes pour cette nuit? Avec quels sentiments retournaient-ils à leur travail?

« En route, j'ai discuté avec M. Maxime du Camp ce que nous avions vu.

« De quel droit donne-t-on de pareils spectacles? Pourquoi maintenir les coutumes bar-

bares du moyen âge? Quels procédés infâmes? Que signifient cette toilette, ces promenades dans les corridors et les escaliers?

« Et la peine capitale elle-même, comment la justifiera-t-on?

« Nous avons vu quel effet ce spectacle produit sur la foule.

« Je dirai même que ce spectacle n'est qu'une illusion, car de toute cette foule de soixante-dix mille hommes, peut-être cinquante ou soixante hommes, tout au plus, ont pu voir quelque chose dans la clarté incertaine du matin et à travers les haies de soldats et de cavaliers.

« Et les autres? Quelle utilité ont-ils retirée de cette nuit démoralisante, de cette nuit de débauche pour un grand nombre?

« Je pense à ce jeune ouvrier que j'ai observé pendant quelques minutes; est-il quelqu'un qui croie qu'il se mettra aujourd'hui à l'œuvre avec plus d'énergie, avec une haine plus vigoureuse pour l'oisiveté et le vice?

« Et moi-même, qu'ai-je retiré des émotions de cette nuit?

« Un sentiment involontaire d'étonnement en présence d'un homme que je savais être un assassin, un monstre d'immoralité, parce qu'il a su braver la mort! Est-ce le résultat que vise

le législateur? Où est ce fameux « but moral » des exécutions, tant de fois démenti par les faits?

« Mais, c'est assez discuter, ce sujet m'entraînerait trop loin; personne n'ignore que la peine de mort est une des questions brûlantes qui préoccupent l'humanité aujourd'hui.

« Je serais heureux et je me pardonnerais à moi-même cette nuit passée devant la guillotine, si mon récit pouvait fournir quelques arguments de plus aux partisans de l'abolition de la peine de mort, ou tout au moins si je pouvais obtenir que ces exécutions ne fussent plus un spectacle public. »

FIN

TABLE

	Page
PRÉFACE. — Le bourreau : un fonctionnaire comme les autres	7
I. Souvenirs	13
II. La guillotine	21
III. Les Sanson	37
IV. La famille Deibler	61
V. Anatole Deibler	81
VI. Le chiffre XIII	95
VII. La « Veuve »	105
VIII. On exécute l'exécuteur	117
IX. Les serviteurs de la « Veuve »	137
X. Vie tranquille	149
XI. L'exécution de Troppman	169

Aux Éditions G. MIGNOLET-STORZ
2, rue Fléchier, 2 -:- PARIS-IX^e

RICHARD VOOS

Deux Êtres s'aimaient...

Traduit de l'Allemand par D. E. STORZ

Préface de Paul REBOUX

Un volume de 320 pages. **12 fr.**

ERNST JOHANNSEN

Auteur de **4 de l'Infanterie**

Allo ! Ici Central de Brigade

Traduit par D. E. STORZ

Un volume. **7 fr. 50**

MAURICE HALLE

Par la Grand'Route et les Chemins Creux

Recueil de Poèmes et Chansons beauceronnes

Avec nombreuses illustrations

Un volume. **12 fr.**

MANUEL DEVALDÈS

Croître et Multiplier, c'est la Guerre

Un volume, 320 pages. **15 fr.**

GEORGES SAINT-BONNET

Le Juif ou l'Internationale du Parasitisme

Un volume. **12 fr.**

XXX

Marchands de Canons

Un volume. **12 fr.**

HENRI GUILBEAUX

Où va l'Allemagne

Où va l'Europe

Où va le Monde

Un volume. **12 fr.**

MAURICE IVAN SICARD

Celui qui aime écrit sur les murs

Un volume. **7 fr. 50**

STÉPHANE RICHTER

Service Secret

De l'école d'espionnage au poteau de Vincennes

Un volume. **12 fr.**
